

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS ET
CONDITIONS DE SERVICE D'HYDRO-QUÉBEC
DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT
POUR L'ANNÉE 2015

DOSSIER : R-3903-2014

RÉGISSEURS : **Me MARC TURGEON, président**
 Mme FRANÇOISE GAGNON
 M. LAURENT PILOTTO

AUDIENCE DU 26 NOVEMBRE 2014

VOLUME 3

DANIELLE BERGERON et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me YVES FRÉCHETTE
procureur de Hydro-Québec TRANSPORT (HQT);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me STEVE CADRIN
procureur de Association des hôteliers du Québec et
Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Me PAULE HAMELIN
procureure de Énergie Brookfield Marketing (EBM);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (FCEI);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE HQT - Coût du service, efficacité, planification et commercialisation (Panel 2)	9
MARIE-CLAUDE ROQUET	
LOUIS-OMER RIOUX	
LOUIS VECI	
STÉPHANIE CARON	
SYLVAIN CLERMONT	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	9
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	33
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	86
<u>PREUVE DE LA FCEI</u>	111
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	112
PREUVE UC	129
MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE	
INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD	130
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	162

RÉINTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD	164
PREUVE AHQ-ARQ	166
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	168
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE	200
PREUVE ACEFO	219
PAUL PAQUIN	
INTERROGÉ PAR Me STÉPHANIE LUSSIER	222
PREUVE SÉ-AQLPA	243
JACQUES FONTAINE	
JEAN-CLAUDE DESLAURIERS	
INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	243
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	268

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-4 (HQT) : Fournir la prévision des besoins permettant d'établir le montant de 10.1 M\$ pour l'année 2014 et 2015 en ce qui a trait au service de transport de RTA (demandé par la Régie)	37
E-5 (HQT) : Fournir la prévision des besoins que le Transporteur a transmis à RTA pour l'année 2015 (demandé par la Régie)	38
E-6 (HQT) : Préciser les charges du distributeur qui sont alimentées par l'intermédiaire des lignes faisant l'objet du contrat de location, ainsi que la localisation de ces lignes (demandé par la Régie)	51
E-7 (HQT) : Préciser dans quelles rubriques les coûts reliés aux activités de maintenance et aux interventions ciblées et de réhabilitation sont comptabilisés et concilier les montants de 19,1 M et de 11,3 M avec les rubriques auxquelles ils appartiennent (demandé par la Régie)	68
E-8 (HQT) : Fournir un tableau dans lequel on retrouvera les dépenses réelles et prévues reliées aux activités de maintenance et aux interventions ciblées et de réhabilitation pour les années 2013, 2014 et 2015 (demandé par la Régie)	71
E-9 (HQT) : Préciser la façon dont le ratio d'acuité a été établi et indiquer s'il y a des distinctions à faire quant aux redressements effectués par la Régie sur ce ratio (demandé par la Régie)	86

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
A-0028 : Réponse du Transporteur concernant le contrat de location de lignes	40
C-FCEI-16 : Présentation de la FCEI	114
C-UC-13 : Présentation PowerPoint	131

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce vingt-sixième (26e)
2 jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-six (26)
8 novembre deux mille quatorze (2014), dossier
9 R-3903-2014, audience concernant la demande de
10 modification des tarifs et conditions de service
11 d'Hydro-Québec dans ses activités de transport pour
12 l'année 2015. Poursuite de l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci. Maître Fréchette, tout va bien?

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Non, tout va bien.

17 LE PRÉSIDENT :

18 De votre côté tout va bien?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Bien, si vous vouliez un petit cue au niveau des
21 engagements.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Des engagements.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 On est à cent pour cent non réalisé. Alors, c'est

1 une cible qui est atteinte.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Au niveau de l'efficience, ça veut dire quoi comme
4 message?

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Je pense que c'est une cible, c'est la façon de le
7 mesurer, Monsieur le Président. Tout est dans la
8 mesure. Alors, tout ça pour dire que, oui, on y
9 travaille. Je parlais d'ailleurs à monsieur
10 Gosselin pour lui mentionner que les commandes
11 avaient été déjà faites parce qu'elles provenaient
12 de la FCEI. Mais comme on expliquait hier, c'est
13 des données qui nous proviennent du corporatif,
14 alors on a des délais à ce moment-là. En ce qui
15 concerne les pièces révisées, le tout devrait vous
16 parvenir aujourd'hui. Alors ça devrait clore.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Parfait.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Je vous remercie.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci, Maître Fréchette. Maître Neuman pour SÉ-
23 AQLPA, suite de votre contre-interrogatoire.

24

25

1 PREUVE HQT - Coût du service, efficience,
2 planification et commercialisation (Panel 2)
3
4 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-sixième
5 (26e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :
6
7 MARIE-CLAUDE ROQUET,
8 LOUIS-OMER RIOUX,
9 LOUIS VECI,
10 STÉPHANIE CARON,
11 SYLVAIN CLERMONT,
12
13 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
14 solennelle :
15
16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :
17 Rebonjour, Monsieur le Président, Madame et
18 Monsieur les régisseurs, messieurs, dames.
19 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et
20 l'AQLPA.
21 Q. **[1]** Vous avez un indicateur relatif à votre
22 coopération avec Hydro-Québec Distribution. Est-ce
23 que vous pourriez élaborer sur les difficultés de
24 communication dont vous faites part qui auraient eu
25 lieu dans le passé et qui, semble-t-il, seraient

1 maintenant corrigées avec Hydro-Québec
2 Distribution?
3 M. SYLVAIN CLERMONT :
4 R. Je présume que vous faites référence pièce HQT-2,
5 partenariat qualité avec le Distributeur?
6 Q. **[2]** Absolument.
7 R. HQT-12, Document 2. Pardon.
8 Q. **[3]** Oui.
9 R. Oui. Bien, comme vous savez, il y a eu... deux
10 mille treize (2013), on en a amplement fait, on en
11 a amplement fait mention, deux mille treize (2013)
12 a été une année particulière au niveau de
13 l'exploitation du réseau de transport qui a aussi
14 donc créé des défis de communication avec le
15 Distributeur pour les retraits, les configurations
16 de réseau, les pannes, les retours en service, et
17 tout ça. Et, bien, d'un commun accord, on s'est
18 rendu compte qu'il y avait moyen d'optimiser les
19 moyens de communication, de s'assurer que tout le
20 monde soit dans la bonne boucle au bon moment.
21 Bien, c'est ce qui a été reflété dans l'évaluation,
22 et c'est le genre de choses qui ont été mises en
23 place, des mécanismes de communication, s'assurer
24 que les bonnes personnes sont mises au courant au
25 bon moment lors d'événements.

1 Q. **[4]** Est-ce que vous auriez des exemples à ce sujet?

2 M. LOUIS-OMER RIOUX :

3 R. Oui, tout à fait. Par exemple, au niveau des
4 centres d'exploitation régionaux (les CER) et les
5 centres d'exploitation de distribution, le lien
6 entre les deux centres, en termes de communication,
7 on a convenu entre les deux vice-présidences d'un
8 protocole de communication lors de pannes pour
9 mieux informer la clientèle. Ça, c'est un des
10 exemples qu'on a mis en place. D'autres exemples au
11 niveau des préparatifs pour faire... quand on a des
12 demandes au Distributeur pour faire modifier la
13 configuration de leur réseau, on a mis un comité en
14 place, dont je suis sur ce comité-là aussi avec le
15 Distributeur. C'est deux exemples de choses qu'on a
16 mises. On a mis plusieurs mesures de ce type-là
17 permettant de mieux faire circuler l'information,
18 tant lors de pannes que lors de travaux planifiés
19 avec le Distributeur, parce que ça les influence
20 beaucoup lorsqu'on travaille avec eux.

21 M. SYLVAIN CLERMONT :

22 R. Avant que vous continuiez, Maître Neuman, je vais
23 juste... J'ai dit pièce HQT-12. Mais en réalité,
24 les indicateurs qualité, c'est pièce HQT-3,
25 Document 2. Juste pour être sûr que...

1 Q. **[5]** Effectivement. J'attirerais votre attention, si
2 vous pouvez regarder la pièce SÉ-AQLPA-1, Document
3 1 qui est C-SÉ-AQLPA-007 qui est le rapport de
4 messieurs Deslauriers et Fontaine que nous avons
5 déposé au présent dossier, à la page 24 au tableau
6 3.1 que nous avons constitué. Page 24.

7 (09 h 09)

8 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

9 R. Oui.

10 Q. **[6]** Vous avez le tableau? D'accord. Donc, sur ce
11 tableau, on indique les projections
12 d'investissements annuelles pour chacune des années
13 deux mille cinq (2005) à deux mille vingt-trois
14 (2023), et même deux mille vingt-quatre (2024)
15 lorsque disponibles, telles qu'elles étaient
16 indiquées par Hydro-Québec TransÉnergie dans
17 différents dossiers depuis l'année deux mille
18 quatre (2004) jusqu'à l'année deux mille quatorze
19 (2014).

20 Si on compare, par exemple, entre ce qui a
21 été annoncé dans le dossier R-3777-2011, qui est la
22 troisième ligne du tableau à partir de la fin, et
23 ce qui se trouve annoncé dans le présent dossier
24 R-3903-2014, on constate qu'il y a pour les années
25 deux mille quatorze (2014), deux mille quinze

1 (2015), deux mille seize (2016) et même deux mille
2 dix-sept (2017), on constate qu'il y a une baisse
3 marquée des prévisions d'investissements qui sont
4 faites pour ces quatre années là.

5 Mais, par contre, si on compare ces deux
6 dossiers, pour les années deux mille dix-neuf
7 (2019) et suivantes, on constate qu'il y a un
8 accroissement des prévisions. Donc, l'impression
9 qui se dégage de ce tableau c'est qu'on est peut-
10 être en train de reporter dans le futur des
11 investissements qui avaient... donc, dans le futur,
12 c'est-à-dire pour les années deux mille dix-neuf
13 (2019) et suivantes, des investissements qui
14 avaient été prévus pour les années deux mille
15 quatorze (2014) à deux mille dix-sept (2017). Est-
16 ce que vous pourriez élaborer là-dessus, s'il vous
17 plaît?

18 R. Oui, avec plaisir. Lorsqu'on prépare le plan
19 d'investissements, on sait que c'est un exercice
20 qu'on fait à chaque année, qu'on actualise à chaque
21 année, il y a différents éléments qui sont pris en
22 compte. Je pense qu'on regarde particulièrement la
23 pérennité ici, ça fait que regardons le plan de
24 match quand on travaille la pérennité.

25 Fondamentalement, les investissements en

1 pérennité sont justifiés par la stratégie de
2 pérennité. Alors on la connaît, la stratégie de
3 pérennité prévoit des renouvellements graduellement
4 à la hausse, là, au fil des années.

5 Maintenant sur un horizon plus immédiat,
6 disons les horizons les premières cinq années. On
7 tient compte également des projets concrets qu'on
8 propose pour mettre en oeuvre la stratégie de
9 pérennité. Alors ça peut être dans certains cas des
10 projets très importants. On se rappelle les
11 Bélanger, et caetera, de ce monde. Il y a des
12 projets plus ciblés, donc quelques remplacements
13 individuels à la pièce. C'est la somme de tout ça
14 qui fait le plan d'investissements.

15 Alors sur l'horizon plus court terme, non
16 seulement, évidemment, on tient compte du grand
17 plan de match, on devrait renouveler trente (30)
18 transfos par année, quatre-vingts (80) disjoncteurs
19 par année, et caetera. Donc, le volume de
20 renouvellement désiré. Mais, concrètement, ça se
21 précise par des projets spécifiques. Peut-être que
22 dans l'année X+2 on va être à quatre-vingt-dix (90)
23 disjoncteurs mais peut-être vingt-cinq (25)
24 transfos et ainsi de suite. Donc, on garde grosso
25 modo le plan de match.

1 Par-dessus ça s'ajoutent quelques gros
2 projets, les interconnexions, la compensation qui,
3 dans le fond, eux autres, sont des diagnostics
4 beaucoup plus ciblés, individuels puis qui nous
5 amènent à des choix de solutions particulières. Ces
6 projets-là, ces très gros projets là amènent un
7 certain bruit par rapport à une tendance de fond.

8 Ce que vous notez ici c'est, entre autres,
9 le déplacement des renouvellements des gros
10 convertisseurs de Châteauguay, donc suite à un
11 diagnostic plus poussé, et caetera, lorsqu'on a
12 actualisé le plan d'investissements, on a
13 repositionné ce gros projet-là de quelques années
14 compte tenu du diagnostic, compte tenu des
15 stratégies retenues pour gérer la pérennité de cet
16 actif-là.

17 Alors c'est ça qu'on peut voir coup sur
18 coup un ajustement fin de plan de match. Mais,
19 évidemment, si l'ajustement de fin c'est un projet
20 de plusieurs centaines de millions, ça fait une
21 grosse bosse qui se déplace.

22 Au-delà de ça il y a un autre facteur dont
23 il faut tenir compte. À chaque année on actualise
24 nos coûts paramétriques. On regarde la réalité des
25 coûts de projets des deux dernières années passées

1 et on regarde la tendance du marché sur ces
2 équipements-là. Donc, ça peut être des questions
3 d'approvisionnement, ça peut être des questions
4 d'inflation sur le marché de la construction, et
5 caetera. Et on fait nos projections
6 d'investissements en fonction de cette toute
7 fraîche réalité.

8 Alors il peut y avoir des ajustements année
9 sur année du même plan de match mais avec des
10 variations de coûts. Alors c'est ça qui explique
11 dans le fond les ajustements de l'exercice.

12 Mais permettez-moi vraiment de vous
13 rassurer. Par rapport à la stratégie de pérennité,
14 la logique qui aligne le plan d'investissements est
15 constante, elle est très claire. On essaie de tenir
16 compte de l'information la plus spécifique, ne pas
17 rester sur des informations statiques d'il y a
18 plusieurs années.

19 Évidemment, dans la mise en oeuvre des
20 projets il y a des ajustements. On est en coûts
21 paramétriques lorsqu'ils sont encore à une étape
22 d'ébauche. À un moment donné, on arrive avec une
23 proposition d'affaires d'équipements, donc les prix
24 se raffinent, se précisent. Alors ça, ça amène des
25 ajustements fins, mais la tendance est là et le

1 volume de remplacement qu'on exécute au réel
2 clairement respecte notre plan de match, là. Alors
3 ça c'est très très rassurant. Par rapport à ça,
4 c'est du solide solide, malgré le fait que vous
5 voyez des variations.

6 (9 h 15)

7 Q. **[7]** Mais quand même c'est-à-dire les variations on
8 les voit sur un grand nombre d'années puis à ça
9 j'ajoute même le fait que, si on recule en arrière,
10 de deux mille onze (2011) jusqu'à deux mille
11 quatorze (2014), il y a une baisse, on peut appeler
12 ça une sous-réalisation, de ce qui avait été
13 projeté dans le dossier R-3777-2011, quand on
14 regarde la réévaluation de ces investissements en
15 maintien des actifs. Dans le dossier suivant, elle
16 est plus basse puis dans le dossier d'après elle
17 est encore plus basse. Donc, c'est plus qu'un seul
18 gros projet, comme le projet compensateur à
19 Châteauguay. Ça apparaît comme, à la fois, une
20 tendance selon laquelle, jusqu'en deux mille sept
21 (2007), on baisse le niveau des investissements par
22 rapport à ce qui avait été prévu dans le dossier
23 3777. Et par la suite, et notamment à partir...
24 donc, à partir de deux mille dix-neuf (2019), on
25 les augmente, par rapport à ce qui était prévu.

1 Donc, ça semble être une tendance lourde. S'il y a
2 une réévaluation des coûts, il me semble qu'elle
3 s'appliquerait aussi à deux mille quatorze (2014),
4 deux mille quinze (2015), deux mille seize (2016),
5 deux mille dix-sept (2017). Donc, il semble qu'il y
6 a, très nettement, un décalage dans le temps vers
7 le futur d'investissements qui avaient été prévus
8 plus tôt. Est-ce que vous êtes d'accord avec ça?

9 R. Comme je l'indiquais dans ma réponse précédente, le
10 gros décalage que vous remarquez c'est le
11 déplacement du projet des GC de Châteauguay. On
12 parle d'un projet de quatre cents (400) à cinq
13 cents millions (500 M), là, c'est... je veux dire,
14 quand ça se déplace, ça paraît, là.

15 Q. **[8]** Oui, mais ce n'est pas juste une...

16 R. Je vous le dis sincèrement, on... ça se fait
17 directement dans mon équipe, le plan
18 d'investissement, l'exercice pour la pérennité, on
19 est totalement sur la tendance. Maintenant, quand
20 on met en oeuvre... Tu sais, la stratégie de
21 pérennité, on se comprend, on ne simule pas le
22 comportement des convertisseurs puis tout ça. Ce
23 sont des appareils hautement spécialisés, on a
24 quelques individus... il n'y a pas de tendance
25 statistique là-dessus, ce sont vraiment des

1 diagnostics individuels qui nous permettent les
2 choix de solutions, là, éclairés. Quand on parle de
3 stratégie de pérennité, ce n'est pas la dizaine de
4 compensateurs synchrones ou quatre (4), cinq (5)
5 convertisseurs DC, là. On parle des transfos, des
6 disjoncteurs, des sectionneurs, des lignes, des
7 isolateurs, des protections, on parle de la
8 majorité du parc en individus, là, et de beaucoup.
9 Puis ça, ce plan de match là, respecte les
10 simulations, les tendances, et caetera.

11 À ça s'ajoutent des diagnostics sur les
12 équipements qui sont davantage des individus très
13 particuliers pour lesquels nos experts font des
14 diagnostics pointus, nous recommandent des plans de
15 match. Puis, comme on mentionne, un plan
16 d'investissement, Maître Neuman, reflète l'état de
17 notre connaissance puis de notre planification. Un
18 plan peut être appelé à être révisé. Donc, qu'un
19 très grand projet avec une analyse plus poussée on
20 décide de juger qu'il est approprié de le déplacer
21 de trois (3) ans, parce qu'on croit qu'on peut
22 maintenir le risque, on comprend que... si on peut
23 retarder un investissement c'est au bénéfice de
24 tous, hein, ça revient moins cher. Alors, en autant
25 que le risque est sous contrôle adéquat, qu'on

1 puisse se permettre de reporter un investissement,
2 c'est une stratégie pertinente.

3 Mais, pour l'ensemble de la stratégie de
4 pérennité, cette fameuse vague de renouvellements
5 qu'on ne veut pas retarder, que vous êtes soucieux
6 puis je l'apprécie, dans votre commentaire vous
7 êtes soucieux qu'on respecte la stratégie de
8 pérennité pour ne pas nous mettre à risque, tout
9 ça. On est vraiment « on track ». On est « on
10 track » au niveau des volumes de remplacements. Si
11 on actualise nos coûts, ce sont des effets de coûts
12 de projet, ce sont des effets aussi d'acuité
13 prévisionnelle. On vous a indiqué, il y a deux (2)
14 ans, là, qu'on tient compte vraiment de notre taux
15 d'engagement maintenant sur nos projets, alors...
16 C'est vrai qu'en deux mille quatorze (2014), dans
17 le dépôt de deux mille quatorze (2014), on avait
18 tenu compte maintenant de notre facteur
19 d'engagement sur l'année, très court terme, là,
20 l'année 1 et 2, là, pour être bien sûr qu'on
21 n'annonçait pas un signal parfaitement déphasé.
22 Mais, ça, ça veut quand même dire que maintenant on
23 lance encore plus de projets, on appelle ça de la
24 surplanification, pour être sûr d'atteindre les
25 niveaux d'investissement souhaités parce qu'ils

1 reflètent les niveaux de remplacement souhaités.

2 J'espère que ça vous rassure tous, là.

3 Q. [9] Il y a un aspect sur lequel nous sommes
4 d'accord. Hydro-Québec constate, et nous constatons
5 aussi, que compte tenu de l'accroissement du niveau
6 de risque, du vieillissement des équipements, il y
7 a une croissance prévue du niveau d'investissement
8 entre maintenant et ce qu'on pourrait appeler le
9 pic, vers deux mille vingt (2020), deux mille vingt
10 et un (2021), c'est ce qui apparaît dans le tableau
11 puis il y a une courbe que nous citons dans le
12 rapport, incidemment c'est la page précédente de ce
13 rapport, qui provient de la preuve qu'Hydro-Québec
14 Transport dépose régulièrement dans ses dossiers de
15 cause d'investissement. Donc, qui montre
16 qu'effectivement, qu'il y a cet accroissement du
17 niveau de risque, lequel correspond, notamment dans
18 le tableau qu'on vient de voir, à un accroissement
19 du niveau d'investissement.

20 (9 h 21)

21 Une de nos préoccupations, que nous
22 exprimons dans le rapport, porte sur l'équité
23 intergénérationnelle de cette croissance. Il y aura
24 un impact tarifaire qui arrivera lorsque cette
25 croyance du niveau d'investissement surviendra

1 puisqu'il y a de nouveaux ajouts seront faits à la base
2 de tarification lorsque ces actifs seront mis en
3 service. Et nous nous sommes interrogés sur la
4 possibilité qui existerait de lisser ces
5 investissements pour qu'il y ait un partage...
6 j'utiliserais le mot « plus équitable » de ces
7 investissements entre les différentes générations
8 de clients de ces différentes années. On essaie de
9 voir comment cela pourrait être fait et on voudrait
10 examiner avec vous une hypothèse.

11 Est-ce qu'il serait possible d'inclure dans
12 le revenu requis annuel, donc de cette année et des
13 années à venir, deux mille quinze (2015), deux
14 mille seize (2016) et suivantes une provision pour
15 les ajouts à venir d'actifs qui seraient mis en
16 service de manière à pouvoir équilibrer entre les
17 années l'impact tarifaire des différents ajouts qui
18 surviendraient plutôt que d'avoir un impact plus
19 important qui correspondrait à peu près à la mise
20 en service des investissements du pic de deux mille
21 vingt-deux mille vingt et un (2020-2021)?

22 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

23 R. Par rapport à votre question, je pense qu'on va
24 revenir au premier élément d'affirmation que vous
25 avez dit qui est lié au lissage des

1 investissements. En fait, si vous regardez la
2 preuve qui a été déposée au niveau dans... là, je
3 fais référence au dossier des demandes
4 d'investissements des moins de vingt-cinq millions
5 (25 M) parce que c'est dans ce dossier-là qu'on a
6 présenté la stratégie de pérennité à l'origine.

7 Q. **[10]** Excusez-moi, je me suis peut-être mal exprimé,
8 ce n'est pas le lissage des investissements comme
9 tel, surtout le lissage de leur impact tarifaire.

10 R. Oui, je vous suis.

11 Q. **[11]** On ne parle pas de décaler les investissements
12 eux-mêmes, on a discuté de ça tout à l'heure.

13 R. Mais quand même, dans le « big picture », le
14 lissage des investissements s'aligne sur le lissage
15 des mises en service, là. Je veux dire, je peux
16 comprendre qu'année sur année, il peut y avoir une
17 différence, là, mais au volume de remplacement
18 qu'on propose puis tout ça, là, on pourrait
19 présumer que la courbe de la mise en service va
20 suivre la courbe des investissements.

21 Q. **[12]** Oui, mais il s'agit de lisser leur impact
22 tarifaire par une provision, c'est de ça que je
23 parle, ce n'est pas de changer les dates de mise en
24 service.

25 R. Je vous suis. Donc, si on revient à la stratégie,

1 par rapport à la stratégie, le scénario qui a été
2 retenu et proposé puis qu'on appelle maintenant la
3 stratégie de pérennité, là, dans le fond c'est un
4 scénario parmi plusieurs, c'est un scénario
5 complètement lissé qui, dans le fond, va nous
6 permettre à la longue, puis il faut comprendre
7 qu'il ne rebaissera pas, là. Là, ce qu'on essaie de
8 faire, c'est de remplacer graduellement, d'une
9 façon soutenue à un point tel qu'à un moment donné,
10 notre parc d'actifs va avoir à peu près un âge
11 moyen qu'on maintiendra ensuite, là. Quand on aura
12 absorbé ou renouvelé les infrastructures des années
13 soixante (60), soixante-dix (70), on va se doter
14 d'un rythme de croisière pour renouveler d'une
15 façon soutenue les infrastructures. Donc, c'est
16 déjà un plan de match lissé dans ce sens-là. Il est
17 vrai qu'il va y avoir des projets d'exception, de
18 grosse envergure. Là, vous voyez une bosse
19 d'investissements. Par ailleurs, on sait qu'il y a
20 d'autres phénomènes qui viennent jouer sur les
21 impacts tarifaires. S'il y a de la croissance en
22 même temps, l'amortissement augmente, donc la
23 capacité d'absorber l'impact d'un investissement ou
24 une mise en service qui ne génère pas de nouveaux
25 revenus est modérée, et caetera. Il y a plusieurs

1 facteurs qui amènent l'impact de la stratégie...
2 l'impact tarifaire de la stratégie de pérennité.
3 Alors, vous amenez une piste de réflexion
4 additionnelle. Je la comprends, c'est un souci
5 important. Mais par ailleurs, c'est regarder
6 quelque chose qui est projeté dans le futur avec
7 des données qui, il y a plusieurs autres facteurs
8 qui vont influencer l'impact tarifaire qui ne sont
9 pas nécessairement modélisables ou gérables à court
10 terme. Ce que je peux dire, quand même, c'est sur
11 le grand plan de match, les investissements sont
12 complètement lissés donc... et je pense que c'est
13 raisonnable de dire que les mises en service qui
14 s'y associeront seront relativement lissées
15 également.

16 M. LOUIS VECI :

17 R. Je vais juste apporter un petit complément
18 d'information. J'ai réagi à la proposition peut-
19 être de façon trop simpliste, mais en fait, ce que
20 je comprends de la proposition, c'est de dire :
21 « Écoutez, pourquoi ne pas provisionner et réclamer
22 un tarif supplémentaire aux clients d'aujourd'hui
23 pour un remplacement d'actifs que je vais faire
24 plus tard alors que j'en ai déjà un sur le réseau
25 sur lequel qui est dans la base de tarification,

1 qui rapporte un rendement et qui coûte déjà à la
2 clientèle un certain montant? » Je pense que ça
3 serait de doubler ce que le client d'aujourd'hui
4 paierait. C'est ma perception.

5 (9 h 27)

6 Q. **[13]** Mais si je peux vous demander une réflexion
7 additionnelle là-dessus, c'est que... n'y aurait-il
8 pas un enjeu d'équité inter-générationnelle, en ce
9 sens que les actifs dont on parle, c'est des actifs
10 qui sont en service actuellement, qui sont en train
11 de vieillir, et n'est-il pas un enjeu d'équité à
12 faire partager par les clients actuels, qui
13 bénéficient de cette actif vieillissant, une partie
14 des coûts d'investissement qui vont survenir
15 brusquement, lorsque l'actif sera retiré et
16 remplacé? On parle toujours des actifs en maintien
17 de... en pérennité, là.

18 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

19 R. Comme vous dites, vous nous faites cette
20 proposition-là, là, de façon immédiate. Mais on
21 essaie de réfléchir avec vous, là, par rapport à
22 cette avenue-là. Moi, ma première réaction, là, à
23 ce deuxième commentaire que vous ajoutez, comme
24 complément, est le suivant : présentement, nous
25 remplaçons les actifs qui servent à la génération

1 actuelle. Donc, on comprend que c'est une
2 stratégie, là, qui s'accélère, parce qu'il y a des
3 actifs vieillissants qu'on va avoir à gérer, là,
4 cette fameuse vague des années soixante (60),
5 soixante-dix (70), là; il faut l'absorber. Puis ça,
6 c'est celle de notre génération. Et en ajoutant la
7 stratégie de gestion des actifs, on va gérer le
8 risque, pendant qu'on renouvelle ces
9 infrastructures-là puis qu'on va assumer les coûts,
10 hein, on se comprend, les impacts possibles
11 tarifaires de ces renouvellements-là.

12 Lorsqu'on sera rendu à l'autre génération,
13 on sera en train de remplacer, non pas des actifs
14 des années soixante (60), mais les actifs des
15 années quatre-vingt-dix (90); on sera en train de
16 remplacer les actifs de leur génération. Alors je
17 comprends votre souci. Puis votre souci n'est
18 pas... tu sais, est intéressant, là, est louable.
19 J'entends une intention intéressante, tout ça. Mais
20 ma première réflexion, comme je vous dis, on a déjà
21 une stratégie lissée; à haut niveau, elle amène un
22 lissage au niveau des mises en service également,
23 donc un impact tarifaire, toutes choses étant
24 égales, aussi contrôlé que se peut. Deuxièmement,
25 on a une stratégie où, présentement, on renouvelle

1 les actifs qui servent à cette génération-ci. Et
2 plus tard, on sera à renouveler des actifs qui
3 seront ceux qui servent l'autre génération. Alors
4 j'ai un petit peu de misère à voir du, tu sais, à
5 concevoir que je devancerais des... en tout cas.
6 C'est ça. J'ai un peu de misère à voir l'équité de
7 l'exercice.

8 M. LOUIS VECI :

9 R. Un dernier complément. Ce qu'il y a de réconfortant
10 dans la stratégie de pérennité actuelle, c'est que
11 l'ensemble des retraits qu'on effectue pour le
12 moment, là, plus de quatre-vingt-quinze pour cent
13 (95 %) des retraits sont en bas de soixante-quinze-
14 mille dollars (75 000 \$) à l'unité. Alors ça
15 reflète une bonne utilisation de l'équipement
16 jusqu'à la fin de sa durée de vie utile prévue. Et
17 si on déroge d'une situation comme celle-là, où on
18 ferait des remplacements hâtifs, la clientèle qui
19 a, pour laquelle cet équipement-là devait être
20 utilisé toute une vie durant, si on la retire avant
21 le temps et qu'on affecte le tarif par un retrait
22 préventif ou hâtif, ça ne fait pas partie du tout
23 de notre stratégie. À l'heure actuelle, on veut un
24 usage fiable des équipements sur le réseau.

25 Q. [14] Excusez...

1 LE PRÉSIDENT :
2 Maître Neuman...
3 Me DOMINIQUE NEUMAN :
4 Oui.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Vous avez déjà largement dépassé le temps.
7 Me DOMINIQUE NEUMAN :
8 Oui. Mais les réponses sont très longues. Moi, je
9 n'ai pas posé beaucoup de questions.
10 LE PRÉSIDENT :
11 Oui, mais vous avez quand même... Ce matin, vous
12 aviez déjà dépassé le temps.
13 Me DOMINIQUE NEUMAN :
14 C'est vrai. Oui. D'accord. D'accord. Oui.
15 LE PRÉSIDENT :
16 Ce que je vous ai accordé ce matin, là, c'est en,
17 je veux dire, en prolongation.
18 Me DOMINIQUE NEUMAN :
19 Oui.
20 LE PRÉSIDENT :
21 Au moins, ça fait que je vous demanderais de clore
22 rapidement.
23 Me DOMINIQUE NEUMAN :
24 D'accord.
25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Parce que sinon, on n'arrivera pas puis...

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Oui.

5 Q. [15] O.K. D'accord. Bien écoutez, simplement, je
6 vais attirer votre attention sur la page 26 au
7 tableau 3.2, qui porte sur les investissements en
8 amélioration de la qualité. Si on se compare au
9 dossier R-3777-2011 et qu'on regarde le dossier
10 actuel R-3903-2014, on constate qu'il y a une forte
11 croissance pour chacune des années, de deux mille
12 quatorze (2014) jusqu'à la fin du tableau, quant
13 aux investissements annuels qui sont prévus en
14 amélioration de la qualité. On essaie de comprendre
15 pourquoi il y a cette croissance, quant à ce type
16 d'investissement. On avait posé une demande de
17 renseignements pour savoir si les normes, les
18 normes d'Hydro-Québec, les normes de fiabilité, les
19 normes de sécurité, si elles avaient évolué. On
20 nous a répondu que, bien, si elles avaient évolué
21 dans le sens de requérir de tels nouveaux
22 investissements, on nous a répondu que non. On
23 aimerait comprendre qu'est-ce qui amène cette
24 croissance, qu'est-ce qui, je dirais, soudainement
25 nécessite tant d'améliorations en qualité?

1 (09 h 32)

2 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

3 R. Tel qu'on l'a commenté en début d'audience, par
4 rapport à l'amélioration des projets qui touchent
5 le maintien et l'amélioration de la qualité, les
6 critères sont inchangés, ils sont clairs, et les
7 projets, individuellement, font tous l'objet d'une
8 démonstration de pertinence. La catégorie dépend
9 des objectifs du projet. Je pense qu'on constate
10 également que les investissements augmentent, mais
11 la justification individuelle de chacun de ces
12 investissements-là est posée, elle est débattue
13 dans les formes et dans les termes. Alors ça je
14 pense que c'est un premier élément important de la
15 réponse, là.

16 Deuxièmement, des choses qui peuvent amener
17 des besoins d'ajuster le réseau, bon, ça peut être
18 simplement du... tu sais, ça peut être simplement
19 du déplacement de charge, fermeture d'usines,
20 création de charges ailleurs, et caetera. Le réseau
21 comme tel, pour respecter ces critères inchangés,
22 doit être ajusté pour permettre de répondre et
23 maintenir la stabilité du réseau.

24 On mentionnait des enjeux de fermeture de
25 centrales. On parlait de la limite plus tôt.

1 Dépendamment d'où sont les charges, et caetera,
2 qu'elles se ferment ou la production se déplace, ça
3 change l'équilibre. Il faut maintenir l'équilibre.
4 Alors cette réalité-là c'est une réalité que ne
5 contrôle pas le Transporteur, mais il a
6 l'obligation d'assurer la fiabilité du réseau et
7 donc amène des projets avec des objectifs clairs,
8 en fait la démonstration soit dans des dépôts
9 d'individuel de plus de vingt-cinq millions (25 M)
10 ou dans la justification des investissements de
11 moins de vingt-cinq millions (25 M\$). Il n'y a pas
12 d'autre chose à dire que ça.

13 Q. **[16]** Je termine là-dessus simplement pour demander
14 qu'est-ce qui fait que cela n'avait pas été prévu,
15 qu'il y avait une grande différence par rapport à
16 ce qui avait été prévu en deux mille onze (2011)?

17 R. On reflète la mise à jour des prévisions de nos
18 planificateurs. Alors nos planificateurs constatent
19 des besoins, font des analyses, des écoulements de
20 puissance, observent des écarts, analysent des
21 solutions, proposent des solutions, et le plan
22 d'investissements reflète les solutions.

23 Q. **[17]** Je vous remercie beaucoup.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci, Maître Neuman. Maître de Repentigny pour la

1 Régie.

2 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

3 Q. **[18]** Bonjour. Alexandre de Repentigny pour la
4 Régie. Merci. Alors pour ma première question je
5 vais vous référer à la pièce B-0027 aux pages 5 et
6 7, soit HQT-10, Document 2. Alors à la page 5 pour
7 commencer, on peut voir le tableau 1. Le
8 Transporteur présente sa prévision des besoins des
9 services de transport dont les services de point à
10 point court terme. On peut voir la prévision
11 révisée deux mille quatorze (2014) et la prévision
12 deux mille quinze (2015).

13 Maintenant, si je vous réfère à la page
14 5... à la page 7, excusez-moi, à la ligne 8, le
15 Transporteur indique :

16 Pour l'année 2014, le Transporteur
17 effectue une mise à jour de la
18 prévision des besoins des services de
19 transport de point à point à court
20 terme en fonction des réservations
21 effectuées pour les six premiers mois
22 de l'année et de l'anticipation de
23 celles à venir au cours des six
24 derniers mois. La prévision des
25 besoins en énergie est de l'ordre

1 de...

2 Initialement c'était trois point sept
3 térawattheures (3,7 TWh) pour l'année deux mille
4 quatorze (2014). Vous avez corrigé hier pour trois
5 point cinq térawattheures (3,5 TWh).

6 Alors j'aimerais, pour commencer, que vous
7 me disiez le trois point cinq térawattheures
8 (3,5 TWh), parce que si on regarde ensuite il y a
9 le paragraphe suivant pour deux mille quinze (2015)
10 où vous indiquez une prévision des besoins en
11 énergie de trois point sept térawattheures
12 (3,7 TWh), donc de zéro virgule deux térawattheure
13 (0,2 TWh) de plus pour l'année deux mille quinze
14 (2015).

15 Alors pour commencer, j'aimerais que vous
16 me disiez, le trois point cinq térawattheures
17 (3,5 TWh), si on prend les données du tableau 1
18 pour la prévision révisée de deux mille quatorze
19 (2014), ça correspond à quoi essentiellement si on
20 prend les données qui sont indiquées? Est-ce que
21 c'est uniquement le point à point horaire non ferme
22 qui est reflété?
23 (9 h 37)

24 Mme STÉPHANIE CARON :

25 R. Première chose, la correction qu'on a effectuée ou

1 qu'on avait l'intention d'effectuer hier par
2 rapport à la prévision des besoins en énergie de
3 deux mille quatorze (2014), il semble qu'il y ait
4 eu une erreur, que le chiffre aurait dû rester à
5 trois virgule sept (3,7). Le premier élément
6 d'information que je voulais vous donner.

7 Q. **[19]** Parfait.

8 R. Maintenant, pour la deuxième partie de votre
9 question, qui était?

10 Q. **[20]** Donc, le trois point sept térawattheures
11 (3.7 TWh) pour la prévision révisée deux mille
12 quatorze (2014), comment ça a été établi
13 exactement, si on prend les données du tableau...
14 du tableau 1? Est-ce qu'on peut comprendre que
15 c'est... dans le fond, c'est l'addition du point à
16 point horaire non ferme de trois point cinq
17 térawattheures (3.5 TWh) plus l'ensemble des
18 besoins de point à point court terme converti en
19 énergie?

20 R. Oui.

21 Q. **[21]** Puis est-ce qu'on doit comprendre également
22 que, pour votre prévision deux mille quinze (2015),
23 ce montant-là, de trois point sept térawattheures
24 (3.7 TWh), a été transposé à l'année deux mille
25 quinze (2015)?

1 R. Oui.

2 Q. **[22]** Parfait. Maintenant, ma prochaine question va
3 porter sur les achats de service de transport
4 auprès de RTA. Alors, je vais d'abord vous référer
5 à la pièce B-0017, page 7, soit HQT-6, Document 3,
6 page 7. Ce n'est peut-être pas nécessaire de
7 prendre la pièce, là, mais le Transporteur y
8 fournit son estimation du coût de service de
9 transport de RTA pour les années deux mille
10 quatorze (2014) et deux mille quinze (2015), le
11 coût est établi à dix point un millions de dollars
12 (10.1 M\$).

13 Alors, on voulait savoir, est-ce que vous
14 pourriez nous fournir par un engagement la
15 prévision des besoins qui vous a permis d'établir
16 le montant de dix point un millions (10.1 M) pour
17 chacune de ces deux années-là?

18 R. On va prendre un engagement.

19 Q. **[23]** Parfait. Alors, engagement numéro 4...

20 LE PRÉSIDENT :

21 C'est ça.

22 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

23 Q. **[24]** ... fournir la prévision des besoins
24 permettant d'établir le montant de dix point un
25 millions de dollars (10.1 M\$) pour l'année deux

1 mille quatorze (2014) et deux mille quinze (2015)
2 en ce qui a trait au service de transport de RTA.

3

4 E-4 (HQT) : Fournir la prévision des besoins
5 permettant d'établir le montant de
6 10.1 M\$ pour l'année 2014 et 2015 en
7 ce qui a trait au service de transport
8 de RTA (demandé par la Régie)

9

10 Q. **[25]** Je vais maintenant vous...

11 M. SYLVAIN CLERMONT :

12 R. Pardon. On comprendra que ça devra être fait sous
13 pli confidentiel.

14 Q. **[26]** Oui, pas de problème. Parfait.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Aucun problème. Merci.

17 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

18 Q. **[27]** Maintenant, toujours en lien avec le service
19 de transport de RTA, je vais vous référer, c'est à
20 l'article 5.1, ce n'est pas nécessaire de prendre
21 aucun document. C'est à l'article 5.1 de la version
22 caviardée du contrat qui a été déposé dans le cadre
23 du dossier R-3892-2014, il s'agit de la pièce
24 B-005, page 8, soit HQT-RTA-2. À l'article 5.1 de
25 la version caviardée, il est stipulé que :

1 Pour toute année subséquente, HQT
2 transmettra à RTA la prévision des
3 besoins de transport de HQT qui
4 servira à établir la facturation des
5 frais du service de transport.

6 Alors, encore une fois, est-ce que vous pourriez
7 prendre un engagement pour nous fournir la
8 prévision des besoins que le Transporteur a
9 transmis à RTA pour l'année deux mille quinze
10 (2015)?

11 R. Oui, on va prendre l'engagement, avec la même
12 remarque...

13 Q. **[28]** Sous pli confidentiel.

14 R. ... que précédemment, ça devra être sous pli
15 confidentiel.

16 Q. **[29]** Parfait. Alors, engagement numéro 5, fournir
17 la prévision des besoins que le Transporteur a
18 transmis à RTA pour l'année deux mille quinze
19 (2015).

20

21 E-5 (HQT) : Fournir la prévision des besoins que
22 le Transporteur a transmis à RTA pour
23 l'année 2015 (demandé par la Régie)

24

25 Q. **[30]** Maintenant, pour ma prochaine question, je

1 vais vous référer à la pièce B-0017, pages 6 et 7,
2 soit HQT-6, Document 3, aux pages 6 et 7. C'est
3 concernant les services de transport fournis par
4 RTA. Alors, à la page 6, la ligne 16, concernant
5 RTA, il est indiqué :

6 La projection des achats de service de
7 transport est de 11,4 M\$ pour les
8 années 2014 et 2015 sur le réseau de
9 Rio Tinto Alcan inc. afin d'alimenter
10 les charges du Distributeur dans la
11 région du Saguenay - Lac-St-Jean.
12 Ce service est payé à RTA en fonction
13 d'un contrat de service de transport
14 d'électricité et, pour certaines de
15 ces charges, selon un contrat de
16 location pour deux lignes de RTA.
17 Le contrat de location de lignes ayant
18 pris fin le 31 décembre 2008, un
19 contrat de location temporaire
20 renouvelable sur une base mensuelle a
21 été reconduit aux mêmes conditions.

22 Je vais maintenant vous référer à une pièce, c'est
23 HQT-13, Document 1, page 59. Ce n'est pas dans le
24 présent dossier, c'est dans le dossier R-3669, je
25 vais déposer la pièce. Je crois qu'on est rendu à?

1 LA GREFFIÈRE :

2 On est rendu au numéro 28.

3 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

4 Alors, on va la coter, ça va être A-0028, c'est la
5 réponse du Transporteur concernant le contrat de
6 location de lignes. Je vais vous la... on peut
7 donner des copies.

8

9 A-0028 : Réponse du Transporteur concernant le
10 contrat de location de lignes

11

12 Q. [31] Je vais vous lire la réponse en question,
13 c'est assez court. La question qui était posée
14 c'est :

15 Est-ce que le contrat de location de
16 lignes est considéré comme un contrat
17 de transport sous l'article 85.15 de
18 la Loi sur la Régie de l'énergie?

19 (9 h 44)

20 Le Transporteur répondait :

21 Le contrat de location de lignes n'est
22 pas un contrat de transport sous
23 l'article 85.15 de la Loi, puisque le
24 propriétaire de ces actifs ne lui
25 fournit pas un service de transport du

1 point X au point Y.

2 Le Transporteur loue ses lignes au même titre qu'il
3 pourrait louer un autre équipement afin d'y faire
4 transiter l'électricité de son réseau pour
5 l'alimentation de clients de la charge locale à
6 proximité. Dans la décision en question, c'était
7 aux pages 60 et 61 de la décision D-2009-015 du
8 dossier R-3669-2008, la Régie indiquait :

9 Concernant le...

10 C'est aux pages 60 et 61.

11 Concernant le contrat de location de
12 lignes, la Régie ne juge pas
13 suffisantes les informations fournies
14 en preuve pour être en mesure de
15 statuer s'il s'agit ou non d'un
16 contrat devant faire l'objet d'une
17 approbation par la Régie en vertu de
18 l'article 85.15 de la Loi. La Régie
19 considère que cette question devra
20 être abordée dans le cadre du dossier
21 qui portera sur l'approbation du
22 contrat de service de transport avec
23 Rio Tinto Alcan.

24 Alors, est-ce que vous pouvez me confirmer ma
25 compréhension à savoir que cette question-là n'a

1 pas été abordée dans le cadre du dossier R-3892-
2 2014 à savoir si oui ou non c'était un contrat
3 devant faire l'objet d'une approbation par la
4 Régie?

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Je comprends que monsieur Clermont, Maître de
7 Repentigny, ne va pas répondre pour les questions
8 de nature juridique. Là, il y avait des
9 qualifications juridiques qui apparaissaient. Je
10 dois vous dire qu'en deux mille huit (2008), là,
11 pour moi, même si j'ai une bonne mémoire, on est
12 loin puis j'aurais vraiment apprécié pouvoir voir
13 venir ça un petit peu puis je pense que les gens
14 aussi auraient été mieux en place, en mesure de
15 répondre. Mais si monsieur Clermont a la mémoire
16 assez fraîche du récent dossier qui vient de se
17 terminer jusqu'à maintenant, tout récemment, alors
18 voilà, mais ça va être pour des questions, comment
19 je pourrais dire, autres que juridiques, on
20 s'entend.

21 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

22 Parfait.

23 M. SYLVAIN CLERMONT :

24 R. La difficulté, une partie de ma difficulté à
25 répondre, c'est, comme vous savez, la majeure

1 partie des éléments du dossier d'approbation du
2 contrat de service de transport avec RTA est
3 confidentielle, alors j'ai de la misère à voir
4 qu'est-ce qui est correct de dire et qu'est-ce qui
5 n'est pas correct de dire. Ceci dit, votre question
6 était, est-ce que dans le cadre de ce dossier, vous
7 avez abordé la question du contrat de location de
8 lignes.

9 Q. **[32]** Exactement.

10 R. Je peux vous confirmer qu'on ne l'a pas abordée
11 dans le cadre du dossier d'approbation du contrat
12 de service de transport.

13 Q. **[33]** Parfait. Parce que mes questions, mes
14 prochaines questions, ça vise tout simplement à
15 comprendre davantage c'est quoi le service que vous
16 obtenez par le biais du contrat de location de
17 lignes par rapport au service que vous obtenez dans
18 le cadre du contrat de service de transport. Au
19 niveau technique, c'est que c'est quoi la
20 différence entre les deux services, puis si vous
21 pouvez également commenter l'affirmation du
22 Transporteur qui était mentionnée en deux mille
23 neuf (2009) à savoir que le propriétaire de ces
24 actifs ne lui fournit pas un service de transport
25 du point X au point Y. Alors, si on pouvait

1 comprendre davantage c'est quoi le service que vous
2 obtenez par le biais de ce contrat-là.

3 R. Dans le cas d'un service de transport qui est
4 acheté, nous, TransÉnergie, livrons au point de
5 réception de ce réseau, dans ce cas-ci, de RTA et
6 RTA a la responsabilité d'acheminer l'énergie qu'on
7 lui a livrée via son réseau, à nos charges, qui
8 sont également à l'autre bout de son réseau. Ça,
9 c'est un service de transport classique, donc
10 quelqu'un transporte de l'énergie à la place de
11 TransÉnergie pour alimenter les charges.

12 Dans le cas d'un contrat de location de
13 lignes, la responsabilité d'acheminer l'énergie
14 n'est pas au propriétaire des actifs, mais à celui
15 qui les a louées. Donc, dans le cas du contrat de
16 location de lignes, nous ne livrons pas au réseau
17 de RTA qui prend la responsabilité d'acheminer
18 cette énergie-là. Nous prenons la responsabilité
19 d'acheminer l'énergie via des lignes qui ne nous
20 appartiennent pas, mais pour lesquelles on loue le
21 droit d'utiliser les lignes et donc, la
22 responsabilité d'acheminer l'énergie est la nôtre.
23 Contrairement au service de transport où elle est
24 celle de qui on a acheté l'énergie. Bien là, le
25 service de transport.

1 Q. [34] O.K. Mais est-ce qu'on comprend bien que sur
2 le plan technique ça vous permet, la location de
3 cette ligne-là, d'acheminer, bon, d'un point X au
4 point Y votre énergie sur la ligne de RTA pour les
5 fins d'alimenter vos... les charges du
6 Distributeur, sans égards, nécessairement, à
7 l'intention, là, à l'objet du contrat, là, à savoir
8 dans un cas, on comprend que la responsabilité
9 d'acheminer l'électricité relève de RTA tandis que
10 dans l'autre cas, c'est vous qui louez la ligne et
11 donc la responsabilité d'acheminer entre les deux
12 points vous appartient, mais sur le plan physique,
13 technique, est-ce qu'on comprend que c'est la même
14 chose, dans le fond, qui se passe?

15 (9 h 49)

16 R. Bien sûr, on achemine toujours de l'énergie d'un
17 point vers un autre, alors, à très très très haut
18 niveau. Ceci dit, je reviens à ce que je disais
19 dans le cas du contrat de service de transport :
20 donc, nous livrons l'énergie à un point de
21 réception du réseau de RTA et à l'autre bout du
22 réseau de RTA, il y a un point de livraison chez
23 HQD. Donc, d'où l'idée de, nous donnons l'énergie,
24 nous livrons l'énergie à un point de réception, et
25 nous la reprenons à l'autre bout à un point de

1 livraison.

2 Dans le cas du contrat de location de
3 lignes, c'est un prolongement de notre propre
4 réseau. Donc, il n'y a pas de notion de point de
5 livraison, point de réception; c'est l'ensemble,
6 c'est un prolongement de notre réseau.

7 Q. **[35]** Est-ce que vous savez c'est quoi les raisons
8 qui expliquent ce choix-là, d'avoir pris un contrat
9 de location, par exemple, plutôt qu'un autre type
10 de contrat? Est-ce que vous savez ce qui a amené à
11 cette décision-là?

12 R. Non. Je ne peux pas... Non, je ne le sais pas.

13 Q. **[36]** Est-ce que vous pouvez préciser c'est quoi les
14 charges du distributeur qui sont alimentées par le
15 biais de ces lignes-là?

16 R. Celles qui font l'objet du contrat de location de
17 lignes? Je vais le prendre en engagement. J'ai une
18 idée vague, là, mais plutôt que de vous donner une
19 réponse approximative, je vais le prendre en
20 engagement.

21 Q. **[37]** Parfait.

22 M. YVES FRÉCHETTE :

23 Il se peut que cet engagement-là, si ça révèle des
24 éléments qui concernent un client spécifique, ça se
25 peut qu'on soit obligé de vous le fournir sous pli

1 confidentiel.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Maître Fréchette. J'en profite pour... J'aimerais
4 ça, puis je pense que là, si je pose la question à
5 monsieur Clermont, vous allez me dire que monsieur
6 Clermont va répondre en faits mais pas en droit,
7 j'aimerais ça comprendre aussi pourquoi ce contrat-
8 là, on n'ait pas demandé d'autorisation à la Régie.
9 Alors on me dit que c'est une continuité du réseau
10 de transport de TransÉnergie. Alors j'aimerais ça,
11 juste si vous pouvez aborder ça dans votre
12 plaidoirie, mais je peux aussi poser la question
13 directement, mais vous pouvez aussi l'aborder dans
14 votre plaidoirie.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Moi, comme je vous exprimais tantôt, puis je ne
17 voulais pas brimer Maître De Repentigny ni vous...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Non. Il n'y a pas de problème.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Vous pouvez profiter de la balle au rebond. Moi, je
22 n'ai aucun malaise avec ça. Si vous voulez
23 approfondir la question... la réponse qui a été
24 offerte par monsieur Clermont, je n'ai pas de
25 souci. En ce qui concerne de l'aborder dans la

1 plaidoiries, bien, moi, vous m'y invitez; je le
2 ferai. Mais il reste quand même, puis mon souvenir
3 était celui de monsieur Clermont : dans le dossier
4 RTA tout récent, on n'a pas eu de question à cet
5 égard-là. Alors c'était difficile de se
6 positionner, là.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Tout à fait.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 C'est... Ça...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Tout à fait. Et...

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Ça n'a pas été abordé. Alors...

15 LE PRÉSIDENT :

16 Et ce n'était pas, je pense, de la part de cette
17 formation et de maître de Repentigny, de faire des
18 reproches. C'est juste que nous-mêmes, quand on a
19 refait notre préparation la semaine dernière, on a
20 mis en commun tous ces cerveaux et à un moment
21 donné, on a tombé sur deux lignes de contrat. Et,
22 je pense, un de nous a posé la question : voulez-
23 vous m'expliquer pourquoi la différence de contrat?
24 Alors là je la comprends. Mais là, ma question
25 supplémentaire, c'est pourquoi que le deuxième

1 contrat, donc le contrat de location, n'est pas
2 soumis pour approbation à la Régie?

3 M. SYLVAIN CLERMONT :

4 R. Je vais tenter une réponse, que je laisserai les
5 avocats, là, en droit, compléter. Dans le cas d'une
6 location de ligne, nous ne faisons pas affaire avec
7 un transporteur auxiliaire, puisque la ligne, une
8 fois qu'elle est louée, elle devient comme un peu
9 la nôtre. Alors que dans le cas d'un service de
10 transport, nous faisons affaire avec un
11 transporteur auxiliaire. Et là, il y a toutes
12 sortes de dispositions dans la Loi sur la Régie qui
13 traitent des... Et je vais m'arrêter là parce que
14 le reste, je pense que ce sera plus en droit
15 qu'en...

16 LE PRÉSIDENT :

17 Je vous remercie de la réponse. Elle est bonne. Et
18 je pense que maître Fréchette va aussi faire un
19 chemin sur votre réponse, avec votre expérience. Et
20 après ça, on verra ce qu'on va faire avec ça. Oui?
21 Maître Fréchette? Ça va aller pour vous? Maître de
22 Repentigny, je m'excuse, je vous recède la parole.

23 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

24 Oui. On pourrait juste formaliser l'engagement.

25 L'engagement numéro 6 c'est : veuillez préciser les

1 charges du distributeur qui sont alimentées par
2 l'intermédiaire des lignes faisant l'objet du
3 contrat de location. Et, bon, peut-être du même
4 coup, vous pourriez préciser quelles sont les
5 lignes qui sont alimentées par le biais de... Peut-
6 être que ça sera sous pli confidentiel, là, mais.
7 Parfait? Est-ce que ça vous convient?

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Vous voulez dire comme une localisation, là, des...

10 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

11 Oui.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Oui. Oui.

14 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

15 Parfait.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 On peut certainement vous offrir ça. Il n'y a pas
18 de problème.

19 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

20 Merci.

21

22 E-6 (HQT) : Préciser les charges du distributeur
23 qui sont alimentées par
24 l'intermédiaire des lignes faisant
25 l'objet du contrat de location, ainsi

1 que la localisation de ces lignes
2 (demandé par la Régie)

3

4 Q. **[38]** Bon. Ma prochaine question, je vais vous
5 référer à la pièce B-0010, soit HQT-3, Document 3,
6 page 12. C'est au deuxième paragraphe. C'est
7 concernant un des ratios du Transporteur. Alors le
8 Transporteur indique, par rapport à la figure 8 :

9 La figure 8 permet de constater une
10 légère diminution du ratio des
11 dépenses en exploitation 4 et
12 maintenance du Transporteur par
13 rapport à la valeur de l'actif postes,
14 passant de 3,08 % en 2011 à 3,05 % en
15 2012. Le ratio obtenu par le
16 Transporteur est néanmoins plus élevé
17 que celui obtenu par les participants
18 qui a connu une tendance similaire
19 passant de 2,30 % en 2011 à 2,09 % en
20 2012. La valeur plus élevée du ratio
21 du Transporteur s'explique par la
22 grande étendue de son réseau, par les
23 distances qui séparent les centres de
24 production des centres de consommation
25 et par la nécessité d'utiliser des

1 équipements pouvant tolérer les
2 conditions nordiques extrêmes.

3 Ensuite, le Transporteur indique :

4 La conception de ce vaste réseau de
5 transport implique l'utilisation de
6 nombreux paliers de conversion de
7 tension...

8 et ainsi de suite. Est-ce que vous pourriez nous
9 expliquer de façon plus détaillée, à l'aide peut-
10 être d'exemples concrets, les raisons pour
11 lesquelles le ratio des dépenses en exploitation et
12 maintenance par la valeur de l'actif postes est
13 nettement supérieur à celui des autres
14 participants? Expliquez en quoi, particulièrement,
15 là, les particularités du réseau entraînent une
16 augmentation des coûts par rapport aux autres
17 participants, qu'on ait des exemples plus concrets,
18 plus détaillés que ce que vous nous indiquez ici.

19 (9 h 56)

20 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

21 R. O.K. Alors, je pense que le plus simple, c'est de
22 se rappeler que le réseau du Québec, la production
23 est très éloignée de la charge. Donc,
24 l'acheminement de cette énergie-là entraîne des
25 pertes sur le réseau. Puis lorsqu'on a conçu le

1 développement de la Baie-James, et caetera, on a
2 pris la meilleure stratégie à l'époque pour réduire
3 ces pertes-là. Donc, on a utilisé des plus hauts
4 niveaux de tension. Vous savez que c'est le courant
5 dans les fils qui induit les pertes. Donc, plus on
6 est à un niveau de tension élevé, plus on réduit le
7 courant qui est transité, donc on réduit les
8 pertes.

9 Pour élever la tension, il faut faire des
10 paliers de tension, donc de la transformation pour
11 amener les niveaux de tension à plus élevés. On
12 achemine l'énergie jusqu'au centre de charge. Mais,
13 évidemment, on ne peut pas utiliser l'énergie à ces
14 niveaux de tension là qui sont excessivement
15 élevés, donc il faut les rebaisser. Alors, on passe
16 de sept trente-cinq (735) à trois cent quinze
17 (315); trois cent quinze (315) à deux cent trente
18 (230); deux cent trente (230) à cent vingt (120).

19 Chacun de ces paliers-là veut dire des
20 transformateurs additionnels, des disjoncteurs, et
21 caetera. Typiquement, sur le réseau américain, plus
22 maillé, charge plus distribuée avec la production
23 plus distribuée, les réseaux de tension, je pense
24 qu'il existe du sept trente-cinq (735) ou du sept
25 cinquante (750), mais on est plus dans l'ordre du

1 cinq cents (500) ou du trois cent quinze (315).
2 Donc, n'ont pas ces paliers-là additionnels en
3 termes de coûts d'actifs postes.

4 En contrepartie, le fait d'être à très
5 haute tension, on peut acheminer énormément de
6 puissance sur les lignes avec moins de lignes.
7 Donc, on a beaucoup moins de structures lignes. Et
8 vous le verrez au niveau des coûts de lignes qu'on
9 est en dessous des autres. Généralement, dans notre
10 performance, on est dans le premier quartile
11 généralement par rapport au balisage en termes de
12 coûts de lignes, parce que ce facteur-là, il a
13 moins de lignes; l'entretien se fait sur les
14 structures de lignes. Dans les lignes sept trente-
15 cinq (735), c'est quasiment une structure par
16 kilomètre, donc moins de densité de structure,
17 moins d'actifs là-dessus.

18 Et c'était le commentaire que je faisais en
19 entrée, avec l'interrogatoire en chef. Quand on
20 regarde la combinaison, on n'a pas... Si on a
21 choisi ça, c'était parce que c'était gagnant de le
22 faire. Donc, quand on regarde la combinaison à
23 l'effet qu'on est poste et ligne, on voit que la
24 stratégie est tout à fait comparable à d'autres
25 configurations de réseaux qui ont été choisies par

1 d'autres fournisseurs de transport compte tenu de
2 leur réalité et de dispersion de charges et de
3 postes.

4 Alors, c'est des options qui s'offrent. On
5 en choisit une parce qu'elle correspond davantage à
6 la configuration géographique puis réelle du
7 Québec. Au total, c'est une configuration qui est
8 gagnante au niveau des pertes. C'est aussi une
9 configuration qui, au total, est gagnante au niveau
10 des coûts. Mais lorsqu'on la morcelle, eh bien,
11 évidemment, il y a plus de coûts du côté des
12 postes, il y a moins de coûts du côté des lignes.
13 Est-ce que c'est plus clair?

14 Q. **[39]** Merci. Est-ce que le fait de standardiser les
15 équipements pourrait réduire le nombre de paliers à
16 long terme?

17 R. Non, je ne vois pas du tout la... Il y a peut-être
18 quelque chose que je ne saisis pas, mais non, je ne
19 pense pas que la standardisation des équipements...
20 La standardisation aide à contrôler les coûts, tout
21 à fait. Mais les paliers comme tels sont requis,
22 donc vont nécessiter des équipements à chacun de
23 ces paliers-là.

24 Q. **[40]** O.K. Merci. Pour ma prochaine question, je
25 vais vous référer à la pièce B-0016 aux pages 17 et

1 18, soit HQT-6, Document 2, pages 17 et 18. C'est
2 une question de précision concernant votre tableau
3 8 portant sur les autres charges directes. Vous
4 présentez différentes rubriques. En premier :
5 dépenses de personnel et indemnités; services
6 externes; et ensuite, stocks, achats de biens et
7 autres. Et par la suite quand vous commencez à
8 expliquer les rubriques en question, vous commencez
9 par la rubrique « services externes ». Ma question
10 était de savoir, vous commencez par la rubrique «
11 services externes ». Ma question était de savoir,
12 on aimerait comprendre davantage c'est quoi
13 exactement la dépense de personnel et indemnités?
14 Qu'est-ce que ça comprend puis c'est quoi la
15 différence avec les autres rubriques? Pourquoi ce
16 n'est pas inclus dans les services externes? Est-ce
17 que c'est complètement différent des services
18 externes? C'est quoi les dépenses de personnel et
19 indemnités?

20 (10 h)

21 M. LOUIS-OMER RIOUX :

22 R. Bien, en fait, les services externes, on engage des
23 fournisseurs externes pour faire des travaux. Par
24 exemple, quand on est en contrôle de végétation,
25 c'est un fournisseur externe qui fait l'abattage

1 des arbres dans les emprises. Donc, c'est un
2 service qu'on paie directement à une compagnie, à
3 une entreprise. Ce qui est des dépenses de
4 personnel et indemnités, ça va être des dépenses
5 associées soit au déplacement de notre personnel.
6 Par exemple, en lignes, on a des travailleurs qui
7 doivent se déplacer à la grandeur du réseau. Il y a
8 des coûts associés à ça. Donc, c'est plus des
9 dépenses associées à notre personnel comme tel,
10 c'est interne/externe, je dirais.

11 Q. **[41]** Merci. Pour ma prochaine question, c'est en
12 lien avec le facteur de retard. C'était dans le
13 cadre du dossier R-3823-2012. Ce n'est pas
14 nécessaire que je dépose les pièces en question.
15 Mais c'était aux notes sténographiques à la pièce
16 A-0046 aux pages 183 à 189. Le Transporteur faisait
17 état d'un facteur de retard ou de glissement qu'il
18 appliquait à la prévision de ses mises en service.
19 Et dans le dossier R-3823, ce facteur de réduction
20 là, ce facteur de retard équivalait à une réduction
21 de deux cent quatre-vingt-quinze millions (295 M\$)
22 que le Transporteur a incorporé en amont dans ses
23 prévisions reliées aux mises en service deux mille
24 quatorze (2014). Alors, on voulait savoir si, dans
25 le présent dossier, vous avez encore une fois

1 appliqué un tel facteur de retard et de glissement?

2 M. LOUIS VECI :

3 R. Oui, tout à fait.

4 Q. **[42]** Oui, puis est-ce que vous pouvez nous dire
5 c'est quoi le montant lié à ce facteur de retard
6 là? C'est quoi la réduction qui a été incorporée?

7 R. Cent quatre-vingt-dix millions (190 M\$), sur la
8 base de tarification treize soldes, ça vaut
9 soixante-douze millions (72 M\$), là. Donc un
10 glissement de six mois pour un projet en
11 particulier, puis un montant général de cent
12 millions (100 M\$) réparti selon le prorata de nos
13 mises en service à la fin de l'année. Donc, sur la
14 base de tarification treize soldes, ça a une valeur
15 de soixante-douze millions (72 M\$). En valeur
16 brute, c'est cent quatre-vingt-dix millions
17 (190 M\$) de facteur de glissement.

18 Q. **[43]** Vous dites sur un projet en particulier, il y
19 a un montant général de cent millions (100 M\$) puis
20 un autre montant sur un projet particulier?

21 R. Oui, projet Blainville qu'on compte réaliser pour
22 le mois de juin.

23 Q. **[44]** Donc, vous l'avez glissé en deux mille seize
24 (2016) celui-là?

25 R. Il va glisser jusqu'en juin deux mille quinze

1 (2015). Il était prévu en deux mille quatorze
2 (2014). Donc, c'est de l'amortissement, par
3 exemple, qui n'est pas... Cet investissement-là qui
4 était supposé d'être fait en deux mille quatorze
5 (2014) ne sera pas là dans les six premiers mois de
6 la base de tarification deux mille quinze (2015).
7 Alors, ça explique le glissement de quatre-vingt-
8 dix millions (90 M\$) à l'égard de ce projet-là
9 jusqu'à tant qu'il soit effectué et la mise en
10 service réalisée en juin.

11 Q. **[45]** Puis le reste, c'est un montant général de
12 cent millions (100 M\$). Puis ce montant-là est
13 établi suivant la tendance historique?

14 R. Tout à fait.

15 Q. **[46]** Parfait. Merci. Pour ma prochaine question, je
16 vais vous référer à la pièce B-0059 aux pages 7 et
17 9, soit HQT-13, Document 1.3. C'est la réponse à la
18 question 4.1 de la demande de renseignements numéro
19 2 de la Régie. C'est les réponses 4.1 et 5.1. Ma
20 question vise à comprendre davantage de quelle
21 façon les ETC liés aux départs à la retraite ont
22 été incorporés dans vos prévisions. Alors, à la
23 question 4.1 :

24 Le Transporteur confirme qu'il tient
25 compte des départs à la retraite dans

1 ses prévisions de salaires de base.

2 Ensuite au deuxième paragraphe de la réponse, il
3 indique :

4 Au niveau de l'ETC, la prévision
5 présentée par le Transporteur à la
6 page 15 de la pièce HQT-6, Document 2
7 représente sa force de travail en
8 temps régulier nécessaire (salaires de
9 base). De là, certains employés
10 peuvent partir à la retraite ou
11 quitter pour une autre division
12 d'Hydro-Québec ou à l'externe. Ainsi,
13 dans sa planification, le Transporteur
14 tient compte de l'effet du
15 renouvellement de la main d'oeuvre et
16 du mouvement de personnel. Si un
17 employé quitte, le Transporteur
18 procédera à une embauche afin de
19 remplacer cet effectif, l'impact sera
20 ainsi nul sur les ETC.

21 Si on prend maintenant le tableau que vous avez
22 fourni en réponse à la question 5.1, on peut voir,
23 bon, l'augmentation nette entre deux mille treize
24 (2013) et deux mille quatorze (2014) de quatre-
25 vingt-trois (83) ETC et entre deux mille quatorze

1 (2014) et deux mille quinze (2015) de cent dix
2 (110) ETC.
3 (10 h 06)

4 Alors j'aimerais que vous validiez ma
5 compréhension et me dire si c'est exact. Est-ce que
6 c'est correct de dire que, pour obtenir une
7 augmentation nette de quatre-vingt-trois (83) ETC
8 entre l'année historique deux mille treize (2013)
9 et deux mille quatorze (2014), le Transporteur
10 prévoit, d'une part, remplacer les cent soixante-
11 seize (176) ETC prévus de départs à la retraite par
12 l'embauche de cent soixante-seize (176) nouveaux
13 ETC, ce qui va annuler dans le fond l'impact au
14 niveau des ETC et vous replacer à trois mille
15 quatre-vingt-cinq (3085) ETC? Et le Transporteur
16 prévoit également embaucher de nouveaux effectifs,
17 là, équivalents à quatre-vingt-trois (83) ETC
18 additionnels, ce qui nous amènerait à trois mille
19 cent soixante-huit (3168) ETC?

20 M. LOUIS VECI :

21 R. C'est tout à fait ça.

22 Q. **[47]** C'est tout à fait ça. Parfait. Maintenant ma
23 prochaine question. Bon, comme je mentionnais, on
24 constate une augmentation de cent dix (110) ETC de
25 deux mille quatorze (2014) à deux mille quinze

1 (2015). Est-ce que la hausse de cent dix (110) ETC
2 de deux mille quatorze (2014) à deux mille quinze
3 (2015) comprend une partie du personnel de Gentilly
4 suite à la fermeture de la centrale?

5 M. LOUIS-OMER RIOUX :

6 R. En fait, les règles de relocalisation, lorsque l'on
7 comble nos postes, les gens qui sont en ce que l'on
8 appelle excédentaires du côté de Gentilly ont
9 priorité sur les autres. Je ne peux pas vous dire
10 lesquels de ceux-là proviendraient de Gentilly ou
11 pas. Par exemple, c'est surtout des employés métier
12 et je crois qu'ils sont presque tous relocalisés.
13 Il reste des ingénieurs présentement et la majorité
14 de ces postes-là des employés métier, donc, je
15 doute qu'il y ait beaucoup d'employés métier encore
16 à Gentilly qui pourraient obtenir ces postes-là.
17 Ils sont pas mal relocalisés.

18 Il pourrait y avoir quelques opérateurs de
19 centrale qui pourraient venir joindre nos rangs,
20 mais, essentiellement, là, il y en a une faible
21 partie qui proviendrait de Gentilly à très haut
22 niveau, là.

23 Q. **[48]** Ça fait que c'est possible que l'augmentation
24 comprenne quelques employés?

25 R. Selon les règles de relocalisation de ces employés-

1 là, mais je vous dirais que...

2 Q. **[49]** Vous ne savez pas la proportion.

3 R. Non, puis ça va être faible parce que la première
4 année c'est là où on en a accueillis le plus.

5 Maintenant pour deux mille quinze (2015), je dirais
6 que ça va être très limité, malheureusement.

7 Q. **[50]** O.K. Merci.

8 M. LOUIS VECI :

9 R. Juste un complément de réponse peut-être pour ce
10 que monsieur Rioux a exprimé. Lorsqu'il fait
11 référence à des employés de métier qui sont la
12 majeure partie des gens qui sont ici, on fait
13 référence à la preuve dans laquelle on dit que la
14 très large part des besoins qu'on a ce sont pour
15 faire de la maintenance à l'interne. Et ça c'est
16 fait par des gens de métier. Et lorsqu'il y a eu la
17 fermeture de Gentilly, les gens de métier se sont
18 placés très très rapidement.

19 Donc, aujourd'hui, même si on avait, si on
20 devait favoriser des gens de Gentilly, ce qu'il
21 reste à l'heure actuelle c'est des ingénieurs et
22 les ingénieurs ce ne sont pas nos besoins. Donc,
23 c'est pour ça que monsieur Rioux mentionnait la
24 large part, la très large part ce sont des métiers,
25 des électriciens qui vont venir nous aider à faire

1 rapport à l'année de base 2013, celle-
2 ci s'explique par l'allocation de
3 ressources nécessaires pour amorcer
4 progressivement la nouvelle phase de
5 sa stratégie de gestion des actifs.
6 Cette stratégie implique la
7 réalisation d'interventions ciblées et
8 de réhabilitation.

9 Dans le présent dossier c'est à la pièce B-0016 à
10 la page 18, c'est la pièce HQT-6, Document 2 :

11 Le Transporteur explique la croissance
12 des coûts associés aux rubriques
13 Services externes et stocks et autres,
14 entre autres, par la location de
15 ressources nécessaires aux
16 interventions ciblées de
17 réhabilitation.

18 (10 h 11)

19 En réponse à une demande de renseignements de l'UC,
20 c'est à la pièce B-0052, soit HQT-13, Document 8,
21 page 9, c'est à la réponse à la question 3.2, le
22 Transporteur mentionne que :

23 Les coûts liés à l'accroissement des
24 activités de maintenance entre l'année
25 historique 2013 et l'année témoin 2015

1 sont de 19,1 M\$, dont 11,3 M\$ sont
2 reliés aux interventions ciblées et de
3 réhabilitation.

4 Alors, on voulait comprendre davantage. Est-ce que
5 vous pouvez préciser dans quelle rubrique les coûts
6 reliés aux activités de maintenance et aux
7 interventions ciblées et de réhabilitation sont
8 comptabilités? On comprend que ces activités-là ont
9 eu un effet, là, de deux mille treize (2013), par
10 vos explications, à deux mille quinze (2015), sur,
11 bon, les rubriques « Stocks et autres » et sur les
12 services externes, mais est-ce que vous pouvez nous
13 préciser exactement les coûts liés à ces activités-
14 là sont comptabilisés dans quelle rubrique, de
15 façon la plus exhaustive possible?

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Écoutez, pendant que monsieur Veci cherche. Ce qui
18 est toujours difficile pour nous c'est quand on
19 utilise des données, puis je fais le message aussi
20 aux collègues qui sont là. Si on veut utiliser des
21 données qui proviennent d'autres dossiers, c'est
22 légitime, là, on est ici pour ça, mais, pour nous,
23 ça nous facilite énormément la tâche quand... parce
24 que le 3823, on ne l'a pas en main puis votre
25 question était très précise, puis on a pu vous

1 suivre, mais on n'a pas... on ne l'a pas
2 physiquement. Alors, c'est plus difficile dans ce
3 temps-là à manier, je voulais...

4 LE PRÉSIDENT :

5 C'est noté. Merci, Maître Fréchette.

6 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

7 Q. **[52]** Si vous voulez prendre en engagement. Parce
8 que ma prochaine question également, c'est de
9 concilier... je ne sais pas si vous allez être en
10 mesure de le faire présentement, mais c'est de
11 concilier les... parce que vous parlez d'un
12 accroissement de dix-neuf point un millions
13 (19,1 M), dont onze point trois millions (11,3 M)
14 aux interventions ciblées et de réhabilitation.
15 Donc, cet accroissement-là est lié également à
16 quelle rubrique? Donc, c'est...

17 M. LOUIS VECI :

18 R. Je comprends très, très bien la question, mais je
19 préférerais la répondre en engagement.

20 Q. **[53]** Parfait.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Est-ce que vous pouvez libeller l'engagement,
23 Maître de Repentigny.

24 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

25 Oui. Engagement numéro 7, préciser dans quelles

1 rubriques les coûts reliés aux activités de
2 maintenance et aux interventions ciblées et de
3 réhabilitation sont comptabilisés. Et, également,
4 concilier les montants de dix-neuf point un
5 millions (19,1 M) et de onze point trois millions
6 (11,3 M) avec les rubriques auxquelles ils
7 appartiennent.

8
9 E-7 (HQT) : Préciser dans quelles rubriques les
10 coûts reliés aux activités de
11 maintenance et aux interventions
12 ciblées et de réhabilitation sont
13 comptabilisés et concilier les
14 montants de 19,1 M et de 11,3 M avec
15 les rubriques auxquelles ils
16 appartiennent (demandé par la Régie)

17
18 Q. **[54]** On aimerait également avoir, ça serait
19 également par un engagement... Est-ce que ça serait
20 possible pour vous de fournir un tableau dans
21 lequel on retrouverait, pour les années deux mille
22 treize (2013), deux mille quatorze (2014) et deux
23 mille quinze (2015), les dépenses réelles et
24 prévues reliées aux activités de maintenance et aux
25 interventions ciblées et de réhabilitation?

1 M. LOUIS VECI :

2 R. Vous avez mentionné deux mille treize (2013), deux
3 mille quatorze (2014), deux mille quinze (2015).
4 Deux mille treize (2013), on l'a fait dans le
5 dossier. Deux mille quatorze (2014) n'est pas
6 terminé. Deux mille quinze (2015), en année
7 projetée, on peut le faire. Deux mille quatorze
8 (2014), en année de base, on peut le faire aussi.

9 Q. **[55]** Deux mille treize (2013), c'est à quel endroit
10 dans le dossier que vous l'avez fait?

11 R. Donc, on a répondu à cette question-là sur un
12 tableau à l'égard des services externes, une
13 question provenait, je crois, de la FCEI, tableau
14 R3.2, HQT-13, Doc 6, page 14. Et c'est également à
15 cet effet-là où on a parlé... lors de
16 l'interrogatoire de départ, où on a parlé des défis
17 de mise en oeuvre. Également du contexte
18 particulier de deux mille treize (2013), en vertu
19 duquel les traversées de cours d'eau, par exemple,
20 ou les services de protection d'incendie, on a fait
21 face à une impossibilité d'aller faire ces
22 interventions-là sur le réseau. Mais également des
23 solutions techniques et technologiques qui sont
24 arrivées tardivement, qui ne nous a pas permis de
25 lancer ces... il faut comprendre, c'est des

1 nouvelles activités, c'est des choses qu'on mettait
2 en oeuvre et qu'on débutait et maintenant... puis
3 c'est en place et tout se réalise de bon train,
4 mais, en deux mille treize (2013), là, c'est
5 l'explication qu'on a donnée lors de
6 l'interrogatoire de départ.

7 (10 h 17)

8 Q. **[56]** Vous m'avez dit que pour deux mille quatorze
9 (2014), c'est ça, de base, vous pourriez produire
10 les informations demandées ainsi que pour l'année
11 témoin projetée, deux mille quinze (2015)?

12 R. Tout à fait.

13 Q. **[57]** Donc, est-ce que vous pourriez également
14 remettre ou... bon, votre prévision et le réel pour
15 deux mille treize (2013) pour ce même engagement-là
16 afin qu'on ait toutes les données?

17 R. Ah, tout à fait.

18 Q. **[58]** Parfait. Alors, l'engagement numéro 8... 9...
19 engagement numéro 9, fournir un tableau dans
20 lequel... donc 8, engagement numéro 8, fournir un
21 tableau dans lequel on retrouvera les dépenses
22 réelles et prévues reliées aux activités de
23 maintenance et aux interventions ciblées et de
24 réhabilitation pour les années deux mille treize
25 (2013), deux mille quatorze (2014) et deux mille

1 quinze (2015), les années pour lesquelles vous
2 disposez des informations.

3

4 E-8 (HQT) : Fournir un tableau dans lequel on
5 retrouvera les dépenses réelles et
6 prévues reliées aux activités de
7 maintenance et aux interventions
8 ciblées et de réhabilitation pour les
9 années 2013, 2014 et 2015 (demandé par
10 la Régie)

11

12 Q. **[59]** Je vais maintenant vous référer à la pièce B-
13 0016, page 6, soit la pièce HQT-6, Document 2. Je
14 vais vous lire les extraits pertinents en question.
15 Alors, ça commence à la ligne 3.

16 L'année 2013 a également été
17 caractérisée par une période prolongée
18 de feux de forêt à l'été 2013, mais
19 également par des défis importants de
20 mise en oeuvre. En effet, la gestion
21 du changement et la communication des
22 changements stratégiques en
23 maintenance, le déploiement de la
24 planification et l'organisation
25 entourant l'exécution d'interventions

1 ciblées et de réhabilitation, la mise
2 en place de l'équipe responsable de la
3 planification opérationnelle [...]

4 Bon, on continue. Ensuite, on a, à la ligne 10 :
5 [...] sont autant de défis de mise en
6 oeuvre ayant affecté le rythme de
7 réalisation des travaux prévus en
8 2013.

9 Ensuite, à la ligne 17, le transporteur indique :
10 Le contexte opérationnel ainsi que les
11 défis de mise en oeuvre précités ont
12 donc retardé le lancement des
13 interventions ciblées et de
14 réhabilitation [...]

15 Et à la ligne 26 :
16 Pour l'année de base 2014 et l'année
17 témoin 2015, le Transporteur
18 poursuivra ses activités de
19 maintenance ainsi que ses
20 interventions ciblées et de
21 réhabilitation [...]

22 Donc, on comprend qu'en raison, notamment, du
23 contexte opérationnel et des défis de mise en
24 oeuvre, des interventions ciblées de réhabilitation
25 prévues en deux mille treize (2013) et deux mille

1 quatorze (2014) n'ont pas été réalisées. Lundi,
2 lors de la première journée d'audience, monsieur
3 Boulanger, c'était en réponse à une question d'UC
4 visant à savoir s'il était possible d'indiquer le
5 montant associé aux travaux qui ont été... qui
6 n'ont pas été exécutés, qui ont été retardés, il
7 indiquait que ce montant-là, c'était chiffirable,
8 mais il ne l'a pas chiffré à ce moment-là.

9 Alors, est-ce que vous pourriez nous dire,
10 nous indiquer c'est quoi le... vous pourriez
11 prendre un engagement pour nous indiquer c'est quoi
12 le montant associé aux travaux qui n'ont pas été
13 réalisés en deux mille treize (2013) et deux mille
14 quatorze (2014).

15 R. Tout d'abord, juste une petite correction dans ce
16 que vous mentionnez, alors pour deux mille treize
17 (2013), là, on fait état des défis de mise en
18 oeuvre qui ont fait en sorte qu'il y a six millions
19 (6 M) de services externes en interventions ciblées
20 qu'on n'a pas pu réaliser. Le défi de mise en
21 oeuvre, on a parlé de solutions technologiques qui
22 n'étaient pas encore là jumelées avec un contexte
23 un contexte opérationnel où, sur le réseau
24 principal, on a été paralysé depuis les pannes du
25 trois (3) juillet. Puis avant ça, on était sur les

1 transformateurs IH avec des zones d'accès limitées.
2 Lorsqu'on parle de deux mille quatorze
3 (2014), le principal défi qu'on a eu en deux mille
4 quatorze (2014), c'est dans les premiers six mois
5 de l'année, on n'avait pas le personnel à
6 l'interne. On avait un déficit de dotation,
7 appelons ça comme ça, ou un retard et donc, des
8 interventions qui étaient prévues d'être faites par
9 nos gens, on les a substituées par des
10 interventions qui pouvaient être effectuées par
11 Hydro-Québec Équipement, par des interventions qui
12 peuvent être faites par l'externe. Mais ce ne sont
13 pas les mêmes interventions nécessairement, mais ce
14 sont des interventions prioritaires. Et donc, pour
15 deux mille quatorze (2014), l'ensemble... on
16 prévoit réaliser l'ensemble des engagements qu'on
17 avait de façon différente, ce n'est pas la même
18 façon qui était prévue originalement, mais on
19 prévoit les réaliser. Donc, deux mille quatorze
20 (2014), on le réalise, deux mille treize (2013),
21 vous allez voir, puis d'ailleurs, dans l'engagement
22 précédent, on va y répondre puis on va vous montrer
23 le tableau en vertu duquel il y a certaines actions
24 qui n'ont pas pu être réalisées.

25 Je me répète, mais c'est important, on

1 parle du contexte opérationnel, on parle également
2 d'un défi de mise en oeuvre avec beaucoup
3 d'organisation, une organisation différente, des
4 applications différentes, une transformation très
5 importante et de nouvelles activités pour des
6 actifs qui sont rendus en milieu de vie. Donc, des
7 interventions qu'on n'a pas un historique. Donc, la
8 courbe d'apprentissage, là, elle est maintenant,
9 pour ces interventions-là, elle est tout à fait
10 prête et naturelle. Donc, je vais compléter ici
11 pour le moment.

12 (10 h 23)

13 Q. **[60]** O.K. Est-ce que ce serait quand même possible
14 pour vous? Je comprends que vous avez des réserves,
15 quant à l'utilisation qui peut être faite, aux
16 conclusions qui peuvent être tirées, peut-être, à
17 partir, bon, du chiffre, mais quant aux
18 interventions ciblées que vous n'avez pas
19 réalisées. Est-ce qu'il y en a, des interventions
20 ciblées, que vous n'avez pas réalisées en deux
21 mille quatorze (2014)?

22 M. LOUIS-OMER RIOUX :

23 R. En deux mille quatorze (2014), on a réalisé le
24 volume d'interventions qu'on voulait faire. La
25 différence, comme le disait monsieur Veci, c'est

1 que nous, on regarde sur plus d'une année; on
2 regarde deux mille quatorze (2014), deux mille
3 quinze (2015), deux mille seize (2016), quand on
4 commence à intervenir sur un type d'équipement, par
5 exemple. On ne fait pas tous les équipements de ce
6 type-là dans la même année; on l'échelonne sur
7 plusieurs années. Ce qu'on a fait, c'est certaines
8 interventions qui étaient prévues en deux mille
9 quatorze (2014) initialement, on les a remis à plus
10 tard.

11 Donc, on les a remis à deux mille quinze
12 (2015), en effet. Toutefois, en contrepartie, on a
13 devancé des interventions qui étaient prévues
14 l'année prochaine à cette année, parce qu'on avait
15 la capacité de les réaliser. Donc, on a fait un
16 échange, mais au volume, au total, on a réalisé,
17 clairement, la totalité de nos... du volume qu'on
18 voulait faire en termes d'interventions ciblées,
19 là, tant en maintenance qu'en interventions ciblées
20 très spécifiques. Ce n'est pas les mêmes, par
21 contre.

22 Q. **[61]** Parfait. Merci. Alors pour ma prochaine
23 question, c'est concernant les trop-perçus. La
24 Régie a constaté au rapport annuel un excédent de
25 rendement, un trop-perçu pour l'année deux mille

1 treize (2013) de soixante-six virgule un millions
2 de dollars (66,1 M \$). C'est à la pièce HQT-12
3 Document 1.1 page 6 du rapport annuel, là. Ce n'est
4 pas nécessaire de prendre la pièce en question.
5 Lors de la première journée d'audience, monsieur
6 Boulanger mentionnait que pour l'année deux mille
7 quatorze (2014), le transporteur s'enlignait vers
8 un léger trop-perçu, similaire à celui de deux
9 mille treize (2013).

10 Est-ce que vous pourriez nous indiquer la,
11 prendre un engagement pour nous indiquer la valeur
12 du trop-perçu que le transporteur prévoit pour
13 l'année deux mille quatorze (2014). Si vous êtes en
14 mesure de répondre maintenant, vous pouvez le
15 faire, mais sinon, ça pourrait être par un
16 engagement. Votre prévision la plus à jour quant
17 aux trop-perçus pour deux mille quatorze (2014). Je
18 comprends qu'il devrait être dans les environs de
19 celui de deux mille treize (2013), comme mentionné
20 par monsieur Boulanger, mais on aimerait avoir la
21 valeur en question ou un ordre de grandeur.

22 M. LOUIS VECI :

23 R. Je suis un peu perplexe par la question. Les...
24 Comme on vous a mentionné dans quelques-unes de vos
25 questions, moi, je suis en mesure de faire un suivi

1 des charges d'exploitation et des investissements à
2 ce jour; donc, les coûts réels encourus. Donc, les
3 coûts réels, aujourd'hui, aux charges
4 d'exploitation, on est en ligne avec la
5 mensualisation prévue, les activités à faire. Donc,
6 tout est en ligne, est en ordre.

7 Au niveau des investissements ou des mises
8 en service, plus particulièrement les mises en
9 service, les coûts encourus à ce jour ne veulent
10 pas dire grand-chose. Ça prend une projection, pour
11 pouvoir évaluer. Ça prend une projection de fin
12 d'année pour pouvoir évaluer quelle est la, quel
13 est le montant de mises en service à la fin de
14 l'année. Et une fois qu'on a la mise en service, on
15 a une meilleure idée de la base de tarification. Un
16 exercice comme celui-là, c'est l'exercice qu'on
17 fait lorsqu'on prépare le dossier tarifaire 148.
18 C'est un processus qui passe par toutes les voies
19 du constructeur, qui est Hydro-Québec équipement,
20 qui met à jour toutes ses prévisions de projet et
21 de ses mises en service. On vous rappelle qu'ils
22 sont quatre-vingt-sept pour cent (87 %), à quatre-
23 vingt-cinq pour cent (85 %), c'est eux qui
24 réalisent nos projets. Et donc, ces gens-là, dans
25 un processus fort complexe où ils font appel à tous

1 les chargés de projet puis qui remontent
2 l'information, mettent à jour les mises en service.
3 On a cinquante pour cent (50 %) des mises en
4 service qui sont - Monsieur Rioux dirait : « Mes
5 petits gars, ils travaillent en décembre ». Donc,
6 en décembre, là, il y a cinquante pour cent (50 %)
7 des mises en service, où les gens travaillent à les
8 réaliser en ce moment. Donc, avec les coûts réels
9 d'aujourd'hui, ce n'est pas une information
10 pertinente pour moi. Pour moi, pour faire une
11 évaluation, j'ai besoin d'un processus dans lequel
12 il y a une mise à jour de la base de tarification,
13 mise à jour par un processus complexe de tous les
14 projets par équipement, alors que le plus gros mois
15 de l'année s'en vient; il est en décembre. Alors je
16 ne peux pas prédire.

17 Si on regarde l'écart que vous avez dénoté
18 de soixante-six millions (66 M), de mémoire, là, il
19 y en a dix-sept (17) aux charges d'exploitation.
20 Là, je viens de vous dire qu'à l'heure actuelle,
21 sans faire une projection de la fin d'année, on
22 réalise ce qu'on doit réaliser. Vous l'avez vu,
23 même, à l'année de base deux mille quatorze (2014);
24 la seule différence, c'est le coût de retraite. Et
25 on a même un facteur de retard d'un pour cent

1 (1 %), ce qui veut dire que nos dépenses en année
2 de base, nos charges d'exploitation surpassaient
3 les dépenses au dossier. Concernant les mises en
4 service, encore une fois c'est le gros de l'écart
5 que vous avez pu observer en deux mille treize
6 (2013) et ça c'est le bout où, aujourd'hui, je vous
7 dis j'ai besoin de savoir qu'est-ce que vont avoir
8 l'air les résultats de fin décembre pour pouvoir
9 faire une prévision de ce que ça va donner, et je
10 ne suis pas en mesure de le faire.

11 Q. **[62]** Merci. C'est beau. Je vais avoir une dernière
12 question. Je vais vous référer à la pièce B-0059,
13 page 10. C'est la pièce HQT-13, Document 1.3. C'est
14 la réponse à la question 6.2 de la demande de
15 renseignements numéro 2 de la Régie. On vous
16 demandait d'expliquer le calcul du facteur d'un
17 pour cent (1 %). À 6.2 dans sa réponse, le
18 Transporteur, bon, fait état des différents
19 facteurs en lien avec l'effet volume et l'effet
20 prix pour expliquer le facteur d'un pour cent
21 (1 %).

22 Mais est-ce que vous pourriez expliquer
23 pour quelle raison vous avez retenu un facteur d'un
24 pour cent (1 %) plus précisément? En quoi les
25 éléments qui sont mentionnés dans votre réponse

1 expliquent ou justifient le un pour cent (1 %)
2 plutôt, par exemple, qu'un facteur de deux (2 %) ou
3 trois pour cent (3 %) ?

4 R. En fait, je vais être très honnête avec vous, ce
5 facteur-là, personnellement, avec toute l'évolution
6 ou avec ce que l'on prévoit et les embauches que
7 l'on est capable de faire ponctuelles et négociées,
8 là, j'en n'aurais pas vu nécessairement la
9 nécessité pour deux mille quinze (2015).

10 Cependant, j'ai voulu prendre acte
11 justement des écarts des dernières années. J'ai
12 voulu prendre acte qu'il pourrait arriver des
13 événements. Il faut comprendre que, si notre plan
14 de match fonctionne, si notre plan de match... on
15 fait travailler les gens, on les fait faire des
16 interventions importantes sur le réseau et ils sont
17 tous présents, c'est nous qui assumons la
18 différence, là, sur le un pour cent (1 %). On va
19 devoir absorber et assumer si on a rien des effets
20 défavorables se produisent, là, on va devoir
21 l'assumer.

22 On pense que c'est important. On pense que
23 c'est important de faire les interventions de
24 maintenance, et à la limite, qui sait si on ne
25 générera pas également de la productivité avec ce

1 facteur-là.

2 Mais, clairement, ce que je voulais étaler
3 ou mentionner c'est que l'on a pris en compte des
4 considérations. Ces considérations-là, comme
5 mentionné, on a vu dans les dossiers et partout des
6 questionnements sur la progression salariale, la
7 science derrière le calcul du un point un pour cent
8 (1,1 %).

9 On a vu des questions sur l'acuité des
10 années dernières. Donc, quand même une acuité en
11 deux mille quatorze (2014), la différence était
12 point deux pour cent (0,2 %). En deux mille treize
13 (2013), un point huit pour cent (1,8 %). Si je
14 faisais juste la mathématique de la moyenne entre
15 les deux, on arrive au un pour cent (1 %). Mais je
16 ne veux pas dire que c'est comme ça que ça a été
17 effectué.

18 Il y a également une pression sur la masse
19 salariale qui est exercée dans la compagnie qui
20 peut avoir un effet. Ce sont tous des effets que je
21 considère pouvant jouer en faveur de ce facteur de
22 glissement-là.

23 Par contre, ce qui joue vraiment en notre
24 faveur c'est la reprise des embauches normales, le
25 fait qu'au trente et un (31) octobre on avait tous

1 les effectifs en place de deux mille quatorze
2 (2014) et le fait que l'on a une entente négociée,
3 acceptée avec les syndicats pour raccourcir tous
4 les délais et les périodes de comblement de postes.
5 C'est quand même pas rien.

6 Dans le passé, avec les banques de
7 permanentisation, et on a réussi à négocier quelque
8 chose à l'effet que l'on n'avait plus besoin de
9 passer par les banques de permanentisation, on
10 avait des postes qui se comblaient après qu'il y
11 ait des gens qui aient fait des refus un après
12 l'autre après l'autre et qui changeaient d'idée dès
13 qu'il y avait un nouveau poste qui était affiché.

14 Aujourd'hui, les embauches vont se faire
15 rapidement et de façon négociée. Donc, pour moi, on
16 est ailleurs concernant notre position sur les
17 effectifs nécessaires pour réaliser notre plan de
18 match en deux mille quinze (2015).

19 Le dernier point qui est important de
20 mentionner. On voit également de notre agilité, en
21 deux mille quatorze (2014) on a gagné une agilité
22 pour substituer des activités lorsque l'on n'avait
23 pas de personnel en place. Il y a également ça. On
24 va pouvoir faire des activités de maintenance et de
25 s'ajuster, au besoin, si jamais il y avait un

1 retard quelconque de dotation d'observé.

2 Alors c'est l'ensemble de ces facteurs-là
3 que l'on a considérés pour mettre un pour cent
4 (1 %) dans le dossier.
5 (10 h 34)

6 Q. **[63]** Peut-être juste une petite précision
7 concernant le ratio d'acuité des prévisions des
8 ETC. Vous l'établissez pour deux mille quatorze
9 (2014) à zéro virgule deux pour cent (0,2 %) puis
10 pour deux mille treize (2013) à un virgule huit
11 pour cent (1,8 %). Mais est-ce que c'est exact de
12 dire que ce ratio d'acuité des prévisions a été
13 établi mais après redressements, les redressements
14 effectués par la Régie?

15 R. Effectivement, on tient compte des redressements,
16 on tient compte de l'effet salaires, on tient de
17 compte de tout dans ça, là. Oui.

18 Q. **[64]** Est-ce qu'il ne devrait pas être plus élevé,
19 dans ce cas-là, le ratio de l'acuité de vos
20 prévisions, si on ne considère pas, par exemple,
21 les redressements effectués par la Régie? Je ne
22 sais pas si c'est comme ça qu'on doit le voir, là.

23 R. Quand vous dites, « redressements par la Régie »,
24 pouvez-vous...

25 Q. **[65]** Les redressements, c'est les redressements qui

1 sont indiqués dans votre réponse à la demande de
2 renseignements numéro 1, on peut voir que... je
3 n'ai pas la pièce devant moi, mais vous avez
4 considéré les redressements que la Régie avait
5 effectués...

6 R. Dans le tableau...

7 Q. **[66]** ... dans sa décision pour réduire...

8 R. Dans le tableau sur les salaires?

9 Q. **[67]** ... la quantité des ETC.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Est-ce qu'on peut... Maître de Repentigny, est-ce
12 qu'on peut...

13 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

14 Q. **[68]** Ça serait juste, dans le fond, comprendre
15 davantage comment votre zéro virgule deux pour cent
16 (0,2 %) a été établi. Moi, ma compréhension c'était
17 que c'était suite à des redressements effectués par
18 la Régie, que ça réduisait votre...

19 R. Je pourrais le prendre en engagement.

20 Q. **[69]** Préciser la façon dont... O.K., engagement
21 numéro 9, préciser la façon dont le ratio d'acuité
22 a été établi puis s'il y a des distinctions à faire
23 quant aux redressements effectués par la Régie sur
24 ce ratio-là.

25 R. Parfait.

1 Q. **[70]** Redressements dont vous faites état dans votre
2 réponse à la demande de renseignements numéro 1.
3 Parfait? Merci.

4

5 E-9 (HQT) : Préciser la façon dont le ratio
6 d'acuité a été établi et indiquer s'il
7 y a des distinctions à faire quant aux
8 redressements effectués par la Régie
9 sur ce ratio (demandé par la Régie)

10

11 Q. **[71]** Alors, ça va mettre fin à mes questions.
12 Merci.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Maître de Repentigny. Alors, pour la
15 formation, Monsieur Pilotto.

16 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

17 M. LAURENT PILOTTO :

18 Q. **[72]** Bonjour à tous. Ma première question s'adresse
19 à madame Roquet. Hier, vous avez mentionné...
20 enfin, c'était vers midi (12 h), c'est à la fin du
21 contre-interrogatoire de maître Cadrin, en ce qui
22 concerne les indicateurs utilisés dans le balisage
23 de l'ACE. Vous avez fait appel à des notions de
24 tradition, que peut-être certains indicateurs qu'on
25 traîne depuis un bout de temps puis qu'ils ne sont

1 peut-être plus à-propos ou les corrélations ne sont
2 peut-être plus aussi valables qu'on pensait
3 qu'elles étaient à l'époque.

4 Êtes-vous d'accord avec moi que, peut-être,
5 il y aurait lieu de laisser de côté la tradition
6 puis de revenir... de refaire un ménage là-dedans
7 puis peut-être de proposer... non pas cette année,
8 mais dans le dossier de l'année prochaine, de
9 revoir tout ça puis peut-être reproposer à la Régie
10 les indicateurs qui vous apparaissent les plus...
11 les plus pertinents, adéquats?

12 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

13 R. Je crois que, dans les indicateurs qu'on présente,
14 sommes toutes qui ne sont pas si nombreux, se
15 retrouvent les indicateurs pour lesquels les
16 corrélations sont les plus intéressantes. Donc, on
17 constate, là, entre autres... c'est intéressant au
18 niveau du balisage qu'on fait avec les utilités
19 canadiennes, donc avec des utilités de tailles, là,
20 qui sont jusqu'à dix (10) fois, voire même peut-
21 être même vingt (20) fois plus petites qu'une
22 utilité comme la taille d'Hydro-Québec.

23 La plus belle corrélation ça se fait
24 généralement sur la notion de « Gross fixed
25 assets », donc la valeur de l'actif brut. Ces

1 indicateurs-là sont présentés en preuve. Il y a
2 d'autres indicateurs qui sont traditionnellement
3 présentés par kilomètre de ligne, par MBA, et
4 caetera, chacun ont leurs mérites puis ils ont leur
5 utilité, mais ce qu'on constatait en termes de
6 facteur de normalisation, les plus intéressants en
7 termes de corrélation ce sont ceux de la valeur
8 d'actif, généralement, ils font partie des
9 indicateurs déposés.

10 Alors, dans ce sens-là, compte tenu de la
11 lourdeur d'un exercice de révision d'indicateurs
12 avec tout ce que ça peut engager, mon premier
13 réflexe ce serait de dire, je ne pense pas que
14 c'est nécessaire compte tenu que ceux qui sont
15 intéressants sont présents. Alors, ça serait ma
16 première réaction à votre suggestion.

17 Q. **[73]** O.K.. J'avais cru comprendre que vous aviez
18 d'autres plus intéressants, mais...

19 R. Non, non, s'ils sont intéressants, on aime bien
20 qu'ils soient présents. On serait préoccupés,
21 honnêtement. L'exercice d'évaluation des facteurs
22 de normalisation, ça c'est vraiment, là, des gens
23 autour de la table qui étaient soucieux de se
24 dire : « Est-ce que mon balisage parle bien, là,
25 nonobstant ce que mon entreprise... comment qu'elle

1 performe dans cet indicateur-là, mais le balisage
2 parle-t-il bien? » Cet exercice-là a vraiment été
3 fait dans ce sens-là.

4 Et les constats... moi, ce que j'ai été
5 rassurée de voir c'était que, dans les constats des
6 facteurs de normalisation les plus performants, les
7 plus relatifs... pas relatifs, plus pertinents,
8 qu'ils étaient présents dans ceux qu'on déposait à
9 la Régie. Alors, moi, je suis rassurée de cet
10 exercice-là.

11 (10 h 40)

12 Q. **[74]** Merci. Restons dans les questions de balisage.
13 Tantôt, en réponse à une question de maître de
14 Repentigny, enfin, il citait une réponse qui avait
15 été faite dans la pièce B-0010, le HQT-3, Document
16 3, dans laquelle on évoque... puis c'est une
17 réponse qui revient régulièrement... enfin, c'est
18 une réponse... c'est une explication qui revient
19 régulièrement en ce qui a trait à la particularité
20 du réseau de transport d'Hydro-Québec, les grandes
21 lignes, ce que vous avez expliqué il y a... donc,
22 les grandes lignes, les multiples niveaux de
23 tension.

24 Il y a un autre élément qui est mentionné
25 puis qui revient souvent, qui est la nécessité

1 d'utiliser des équipements pouvant tolérer les
2 conditions nordiques extrêmes propres au Québec.
3 J'ai toujours de la difficulté avec ça pour deux
4 raisons. La première, c'est que je pense... c'est
5 vrai qu'il fait « frette » au Québec, mais on n'a
6 pas le monopole des conditions nordiques extrêmes.
7 Vous conviendrez avec moi qu'au Manitoba puis qu'au
8 North Dakota, puis des fois même au B.-C., il peut
9 y avoir des conditions extrêmes, en tout cas, je ne
10 parlerai pas pour les humains, mais pour les
11 réseaux de transport. Est-ce que vous êtes d'accord
12 avec moi?

13 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

14 R. Oui, c'est vrai qu'il fait froid. Il n'y a pas
15 juste au Québec. Par ailleurs, on a d'importants
16 centres de production puis donc de postes de
17 centrales qui sont, au niveau de la Baie James,
18 dans une localisation extrêmement nordique puis
19 c'est un volume important de notre parc. Et pour
20 ces équipements-là, on a des spécifications qui
21 sont supérieures aux spécifications standards de
22 l'industrie qui était généralement, de mémoire, à
23 moins quarante-cinq (-45) degrés. Nous, on exige
24 moins cinquante-cinq (-55) degrés. Alors, on le
25 voit auprès de manufacturiers, et caetera, c'est

1 une exigence Hydro-Québec qui va au-delà de qu'ils
2 proposent normalement. Cette exigence-là, c'est
3 prouvé qu'elle est à notre avantage, ce sont des
4 équipements, donc, qui peuvent manoeuvrer même dans
5 des conditions d'extrême froid, et caetera,
6 répondre à nos besoins du réseau. Je sens tous mes
7 ingénieurs derrière moi qui me disent : « Va pas
8 céder ça »...

9 Q. [75] Mais ils coûtent plus cher?

10 R. Mais évidemment, comme ce n'est pas le spec
11 standard du manufacturier, il y a un facteur de
12 coût qui s'ajoute à ça.

13 Q. [76] Mais je ne suis pas ingénieur, là, mais je
14 pensais avoir compris que la psychologie du
15 transfo, ça craint plus le chaud que le « frette »?

16 R. C'est vrai, mais les disjoncteurs, eux autres, et
17 tous les sectionneurs, les autres manoeuvres, dans
18 le fond, tout ce qui requiert la manoeuvre, et
19 caetera, requiert une capacité de performer même
20 dans les grands grands froids. Les ventilateurs...
21 bien, les ventilateurs on ne les utilise pas sur
22 les transfos dans le grand froid, ça se fait tout
23 seul, là, mais l'exemple mal choisi, mais
24 sectionneurs, disjoncteurs et autres appareils.

25 Q. [77] Donc, si je comprends bien, si le transfo se

1 sent bien quand il fait froid, les disjoncteurs,
2 eux autres, ils trouvent ça raide?

3 R. Manoeuvrent plus difficilement.

4 Q. [78] Merci sur cette précision. Ma question
5 suivante, je crois que c'est monsieur Rioux... ah
6 oui, oui, c'est monsieur Rioux. Concernant le
7 tableau 5, puis là, Maître Fréchette, là, objectez-
8 vous pas, là, tableau 5, dans la pièce HQT-3,
9 Document 2, hier, vous avez mentionné, peut-être
10 vous le regrettez, mais vous avez mentionné qu'en
11 matière d'IC, peut-être que ce tableau-là serait
12 perfectible. Bon, on a vu hier, il y avait des
13 questions de maître Neuman par rapport à ça. Vous
14 avez mentionné que finalement, la catégorie
15 « Autres », peut-être qu'elle englobait des
16 événements, qui, dans certains cas, devraient se
17 retrouver dans les climatiques ou peut-être
18 d'autres lignes qui devraient être rajoutées. Est-
19 ce que ça ne serait pas une bonne idée, pour
20 l'année prochaine, de peut-être
21 « perfectibiliter »... d'améliorer la perfection de
22 ce tableau?

23 M. LOUIS-OMER RIOUX :

24 R. En fait, ce que j'indiquais, c'était
25 particulièrement pour le volet « Autres »,

1 évidemment, qui regroupe une catégorie, plusieurs
2 catégories de problèmes. C'est sûr que nos
3 indicateurs qu'on utilise dans le suivi puis pour
4 l'ensemble de l'entreprise, comme je l'indiquais,
5 incluant le Distributeur, on a plus de détails qui
6 nous permettent de bien comprendre l'évolution de
7 l'indice de continuité que ce tableau-là ne
8 démontre pas, malheureusement. Donc, je ne regrette
9 pas, là, je maintiens ce que je vous disais.

10 Q. **[79]** Je ne vous suggère pas d'ajouter dix (10)
11 lignes, mais peut-être qu'une ou deux lignes
12 supplémentaires feraient la job.

13 R. En tout cas, il y a certainement un regroupement
14 qui peut être fait.

15 Q. **[80]** Prenez ça comme un devoir pour l'année
16 prochaine.

17 R. On va prendre ça comme ça.

18 (10 h 45)

19 Q. **[81]** J'ai une dernière question si vous permettez,
20 Monsieur le Président. Monsieur Veci, ça s'adresse
21 à vous. Vous avez mentionné hier que, par rapport
22 à, vous avez mis en place un certain nombre de
23 révisions de processus opérationnels, des projets
24 technologiques, puis à de nombreuses questions qui
25 vous ont été posées par rapport à l'efficience

1 attendue ou réalisée de ces projets-là, vous avez
2 dit : « Oui, mais mon système de comptabilité, moi,
3 il marche par nature comptable et pas par activité.
4 Puis donc, je ne suis pas en mesure d'identifier de
5 façon précise. »

6 Je comprends ça, là; les systèmes
7 comptables ont des limites, mais en même temps, je
8 suis convaincu que quand vous mettez en place des
9 mesures qui visent à refaire ou repenser des façons
10 de faire, mettre en place des nouveaux logiciels ou
11 même des technologies, j'imagine qu'à l'interne,
12 vous avez besoin d'un « buy-in », vous avez besoin
13 de monter ça dans la hiérarchie, vous avez besoin
14 de présenter un projet qui se tient en soi, de la
15 même façon que quand vous venez présenter un projet
16 devant la Régie, il se tient dans son entièreté?
17 Est-ce que ça veut dire que, une fois que vous avez
18 vendu votre affaire puis que vous retournez dans
19 vos terres mettre en oeuvre ces choses-là, vous ne
20 mesurez plus, à posteriori, les gains d'efficience
21 qui ont été associés à ces projets-là puis à ces
22 gains technologiques? Je suis un peu surpris. Il
23 n'y a personne qui vous demande de comptes?

24 M. LOUIS VECI :

25 R. En fait, le modèle qu'on vous a présenté, c'est un

1 modèle, comme vous l'avez vu, très structurant, qui
2 a débuté par phases. Lorsqu'on a débuté par une
3 centralisation, on avait, par exemple, quatre
4 directions territoriales différentes. On est tombé
5 à deux directions territoriales différents. Quand
6 on avait des directions territoriales différentes,
7 ça veut dire qu'on avait quatre patrons ou six
8 patrons à l'époque, des façons de faire
9 différentes; la façon de faire la maintenance, la
10 façon de faire les projets. Et en juin deux mille
11 onze (2011), le premier jalon, si on veut, ça a été
12 la centralisation d'activités de planification, qui
13 planifiaient les projets, et caetera, et la
14 centralisation des activités de maintenance, et
15 ceux qui réalisaient les travaux; donc, chez
16 monsieur Louis-Omer Rioux.

17 Ça a été la première équation importante
18 dans une chaîne d'améliorations qui devaient venir.
19 Donc, on voyait venir, dans le modèle, comme Marie-
20 Claude mentionnait, on voit venir quelque chose qui
21 requièrerait d'avoir jusqu'à quatorze pour cent
22 (14 %) d'effectifs de plus pour réaliser les
23 travaux. On s'est réorganisé. On s'est centré. Tout
24 à coup, on peut prendre les meilleures pratiques de
25 chacune des quatre directions territoriales. On

1 peut éviter, par exemple, en centralisant, de faire
2 une activité qui, lorsque centralisée, lorsqu'on la
3 regarde de plus haut, est peut-être moins
4 nécessaire que ce qui pourrait devoir être fait
5 dans un autre territoire.

6 Je m'explique. Je suis au poste Sherbrooke,
7 je suis un chef installation fantastique, puis mon
8 poste, il est « spic and span ».

9 Q. [82] Non, non, vous êtes comptable!

10 R. L'année suivante... Là, monsieur Rioux, il est
11 nerveux. L'année suivante, je veux me prévoir du
12 travail. Je suis au poste Sherbrooke. Il est « spic
13 and span », mon poste. Quand on a une vue
14 centralisée, soudainement, on est capable de dire :
15 « Mmm... au poste Waterloo, à côté, là, lui, il
16 souffre un petit peu plus en maintenance. Lui a
17 besoin d'un petit peu plus d'amour. » On commence à
18 avoir déjà des... quelque chose qui fait plus de
19 sens à haut niveau, centralisé, pour chacune des
20 unités. Lorsqu'on met ça en place par la suite, on
21 a eu, oui, un développement système, mais il est
22 arrivé par la suite. Et le développement système le
23 plus important en ordonnancement : un; on a modifié
24 tous les processus pour les centraliser. On a fait
25 le plan opérationnel consolidé, qui est référé

1 comme le POC. Dans ces interventions-là, il faut y
2 voir des processus très importants qui ont été
3 modifiés.

4 Donc, la priorité à l'intérieur des
5 activités de maintenance, l'ajout des interventions
6 ciblés. Par la suite, l'équilibre est la priorité
7 entre réaliser un projet et faire la maintenance,
8 tout ça dans le plan opérationnel consolidé. Par la
9 suite, dans le chemin critique, là, vous parliez
10 d'investissements importants. Jusqu'à présent, là,
11 c'est des humains, c'est des processus. On n'a pas
12 trop trop dépensé, là. On n'est pas dans un
13 contexte où on prend une technologie, puis on sait
14 que le geste va être fait par l'informatique plutôt
15 qu'un releveur, là, de compteur, par exemple. On
16 n'est pas dans ce domaine-là. On est dans un
17 domaine où on modifie, on améliore nos processus.
18 Ce qui est arrivé d'intéressant pour les
19 applications qui s'en venaient, c'est la pérennité
20 de notre technologie, qui était Maximo, dans lequel
21 on avait nos états... on avait l'état de nos
22 actifs. Quand on a pensé à comment on allait
23 remplacer ça, on a un regard un modèle qui allait
24 pouvoir se jumeler à notre stratégie de gestion des
25 actifs qui regardait l'état des équipements et qui

1 le mettait à jour, et ça s'appelle OSM. Et, ça, on
2 l'a présenté le dossier OSM à la Régie de l'énergie
3 comme projet plus grand que vingt-cinq millions
4 (25 M\$). OSM nous a aidé maintenant, il a été mis
5 en service à la fin deux mille treize (2013), aide
6 à ordonnancer la journée de travail, la semaine de
7 travail et aide à réordonnancer du travail qui n'a
8 pas pu être exécuté.

9 (10 h 50)

10 Donc, en quelque part, on essaie également
11 d'enlever un peu le temps improductif en disant, on
12 va globaliser, centraliser les activités, on va
13 favoriser moins de déplacements, moins de temps de
14 logistique, qui est du temps normalement, appelons
15 ça plus improductif, et on va rendre plus de gens
16 qui sont à pied d'oeuvre sur les équipements et
17 c'est la nécessité qu'on avait de faire ça.

18 Alors, jusqu'à présent, je vous ai parlé de
19 processus qui ont changé beaucoup, je ne vous ai
20 pas parlé d'investissements majeurs, je vous ai
21 parlé d'une centralisation, et je vous ai parlé du
22 remplacement de maximaux qui était un remplacement
23 d'un équipement qui était rendu à pérennité. Alors,
24 je ne suis pas dans un mode où je demande trente
25 millions de dollars (30 M\$) à la compagnie pour

1 réaliser des gains d'efficience de X, Y, Z.

2 Et la beauté dans ce qu'on vous a proposé,
3 à mon avis, c'est que c'est là où on met notre
4 coeur. C'est là où on met tous nos efforts et où on
5 s'harmonise ensemble comme entreprise. Et monsieur
6 Boulanger le mentionnait, ça forme un tout cohérent
7 avec ce que l'entreprise s'attend de nous, c'est-à-
8 dire d'avoir un réseau fiable, d'avoir un réseau
9 fiable pour longtemps, donc par pour une année
10 donnée. Et donc, quand on regarde le portrait
11 global, on est cohérent avec l'entreprise, on est
12 cohérent avec ce qui est attendu de nous d'avoir un
13 réseau fiable, le plus disponible possible, au
14 meilleur coût à long terme pour la clientèle.

15 Et à l'égard de ça, c'est pour ça que je
16 vous mentionnais d'entrée de jeu, quand je me fixe
17 une cible d'efficience avec ce que je vois venir
18 aux charges d'exploitation, qui est une fraction de
19 ma responsabilité, à long terme, il faut que cette
20 cible-là avec tout ce qu'on a à vivre comme
21 accroissement de la charge d'exploitation en
22 maintenance, avec le fort programme de pérennité à
23 venir devant nous encore, il faut, à mon avis, que
24 ce niveau-là de cible demeure à un pour cent (1 %)
25 parce que nos charges sont vraiment serrées.

1 Je l'ai dit à de multiples occasions de
2 différentes façons, mais je le crois sincèrement.
3 Alors, je pense que le fait qu'on vous présente
4 quelque chose qui est un tout cohérent, qui... vous
5 mentionnez qu'est-ce que les autres en pensent,
6 c'est cohérent pour l'entreprise, c'est cohérent
7 pour le président, c'est cohérent... On a vérifié à
8 l'interne aussi, les vérificateurs internes, le VGQ
9 maintenant sur l'efficience, on a vérifié aussi.

10 Donc, plus on a d'occasions de jaser, de
11 discuter de notre modèle en quoi il est cohérent.
12 On vous a mentionné dans une des acétates de HQT-3
13 sur l'efficience. Il y a des beaux gestes qui se
14 sont faits également. Quand on dit « s'arrimer tous
15 ensemble dans des processus transversaux », on
16 s'arrime également... Le virage qu'on a fait en
17 innovation avec l'IREQ pour dire, bien, on ne veut
18 pas dépenser un dollar pour développer un produit
19 qui n'est pas intéressant pour notre contexte
20 d'affaires, on veut dépenser un dollar pour quelque
21 chose qui est dans notre contexte d'affaires est
22 important, comment on peut piloter notre réseau
23 avec... le piloter encore de façon... sans
24 augmenter le risque, mais le piloter encore avec,
25 aller plus vite avec sa voiture.

1 Donc, on regardait les capacités de réserve
2 de transformateurs; on regardait s'il n'y avait pas
3 des façons de... À chaque fois qu'on peut éviter de
4 mettre un nouvel actif ou de remplacer un actif, il
5 faut comprendre que c'est un actif en moins à
6 entretenir aussi. Il y a des bénéfices et aux
7 investissements et aux charges.

8 Quand vous parliez de la mesure, évidemment
9 une des mesures importantes dans ce qu'on vient de
10 vous décrire, c'est de dire, quand on regarde la
11 courbe théorique de combien d'effectifs ou d'ETC,
12 ça nous aurait pris, puis de dire, écoutez, on en a
13 fait beaucoup, beaucoup plus avec moins de gens.
14 C'est déjà une forme de résultat. L'indicateur
15 composite reflète très, très bien la pondération de
16 nos gestes, de nos actions, de notre modèle.

17 Alors, à partir de là, oui, ça a convaincu
18 la Haute Direction. D'ailleurs, les preuves sont
19 multiples de nous légitimer dans un dépôt d'un
20 dossier comme celui-là, de nous légitimer en allant
21 à la hausse en deux mille quinze (2015) sur nos
22 ETC. Ça ne s'est pas fait, comme vous le dites,
23 comme ça. C'est approuvé au c.a, ça monte les
24 lignes hiérarchiques, c'est recommandé. Tous les
25 projets sont recommandés. Et même ceux qui sont

1 plus grands que vingt-cinq (25) s'en vont au c.a.
2 Il y a des processus rigoureux et complexes sur un
3 modèle, je l'avoue, complexe.

4 J'ai songé à partir de ma première
5 intervention quand même, j'ai songé aux façons de
6 démontrer. On a une liste exhaustive de démarches
7 et d'initiatives dans le dossier. Elle n'a jamais
8 été aussi exhaustive. Et il y en a d'autres. On ne
9 manque pas d'idées. Mais peut-être que de venir
10 expliquer un petit peu plus qualitativement qu'est-
11 ce qu'on croit qui peut amener des bénéfices aux
12 charges, qu'est-ce que... puis comment ça peut
13 éviter un investissement, ça, c'est possible, mais
14 de venir chiffrer, de venir chiffrer une
15 intervention, monsieur Rioux l'a mentionné, je m'en
16 vais faire de la maintenance systématique. Je
17 regarde l'appareil et je vais trouver des bobos. Je
18 vais en trouver combien de bobos? Mesurer ça, là,
19 on dit qu'il y a un point cinq heure (1,5) de
20 conditionnel suite à une vérification en
21 systématique sur un équipement stratégique.

22 Ce n'est pas... Ce qui est mesurable, pour
23 moi, c'est un geste qui est continu, il est
24 similaire, il est... il est significatif. Alors je
25 suis... on parlait des chaînes manufacturières qui

1 produisent le même produit final sur une chaîne en
2 continu puis qui requiert les mêmes composantes.
3 C'est dans ces cas-là où on arrive avec des coûts
4 standards unitaires, des choses comme ça.

5 Une intervention de maintenance qui va
6 donner lieu à de la maintenance conditionnelle ou à
7 de la maintenance corrective qui n'est pas
8 planifiable, mesurer ça c'est beaucoup moins
9 pertinent parce que d'une année à l'autre, ce n'est
10 pas le même geste, ce n'est pas les mêmes
11 interventions, ce n'est pas le même nombre
12 d'heures. Ce n'est pas aussi pertinent que de venir
13 se mesurer puis de regarder franchement avec un
14 réseau de cet âge-là, avec un investissement en
15 pérennité à un niveau qui... en vertu duquel tout
16 de même on maintient des tarifs intéressants, une
17 fiabilité intéressante, bien voici ce que ça donne
18 sur les charges d'exploitation. Et c'est ça que
19 l'on véhicule à l'interne également et c'est ce qui
20 préoccupe et qui est au coeur des pensées de nos
21 hauts dirigeants : la fiabilité, la sécurité du
22 personnel, avoir un réseau disponible au meilleur
23 coût à long terme.

24 Q. **[83]** Merci. Je vous ai compris. On va arrêter là la
25 conversation. Madame Caron, Monsieur Clermont, je

1 n'ai malheureusement pas de questions pour vous,
2 mais j'apprécie quand même votre témoignage. Merci
3 beaucoup. Alors merci à tous.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Q. **[84]** En fait, une dernière question. Je vous
6 inviterais à prendre les notes sténo du vingt-
7 quatre (24) novembre deux mille quatorze (2014),
8 pour vous dire que quand on est sorti de l'audience
9 le vingt-quatre (24) novembre, les trois régisseurs
10 avions pris une même note, parce que l'on fait
11 toujours un retour. Et la note c'était treize
12 heures trente-huit (13 h 38), alors je vous
13 amènerais à la page 156 des notes sténo et je pense
14 que c'était dans l'interrogatoire de maître
15 Fréchette et je pense que maître Fréchette
16 s'intéressait, en fait c'est monsieur Veci qui
17 répondait.

18 Alors ce qui nous intéresse ici c'est :

19 En vertu de notre connaissance
20 intrinsèque du réseau et du risque,
21 ainsi que la fiabilité recherchée,
22 notre proposition d'efficience est
23 également quelque chose qui est
24 accepté à l'interne, dans un contexte
25 économique exigeant. Toute proposition

1 de la Régie ou des intervenants de
2 hausser la cible d'efficience aux
3 charges nettes d'exploitation se
4 substituerait, à mon avis, à la
5 compréhension que nous avons de l'état
6 de nos équipements, aux risques que
7 nous gérons, aux outils de simulation
8 dont nous disposons, et peut-être une
9 incompréhension de notre modèle de
10 gestion des actifs.

11 J'aimerais savoir, selon vous, qu'est-ce que l'on
12 fait ici? Comme régulateur, on a une réponse, puis
13 je la sors du contexte, je suis tout à fait
14 conscient de ça, mais c'est comme si je me remets
15 en question dans une décision, je peux remettre en
16 question une décision. Ce que vous nous proposez
17 c'est que je comprends mal et, dans le fond, le
18 processus sur lequel nous sommes depuis quelques
19 semaines et que nous sommes en audience publique
20 depuis lundi, je vous pose la question : À quoi il
21 sert, selon vous?

22 R. En fait, cette référence-là c'est, dans le fond, je
23 la pointe vers moi. Je me dis si je n'ai pas réussi
24 à expliquer ou si nous n'avons pas réussi à
25 expliquer ce que l'on tente de démontrer, la

1 nécessité, l'importance d'avoir le niveau de
2 charges nettes d'exploitation nécessaire pour
3 réaliser le plan de match global, c'est à ça à quoi
4 je faisais référence.

5 On a vécu, on a vécu des années, les
6 dernières années, là, passablement rocailleuses sur
7 une transformation importante et majeure qui
8 requiert et qui met de la pression sur les gens
9 pour, non seulement faire beaucoup plus en
10 maintenance puis de le faire également différemment
11 avec de nouveaux outils partout dans la province.
12 Ça passe très serré maintenant.

13 On n'est pas... On n'est pas en train de
14 regarder dans le rétroviseur, on essaie de regarder
15 dans la pare-brise, et ça c'est la différence avec
16 le passé et c'est d'essayer de démontrer que c'est
17 bien certain qu'on l'a vu le passé. Mais on essaie
18 de voir comment on peut... comment on peut faire...
19 comment on peut faire démonstration de ce qui s'en
20 vient devant nous, d'où on est rendu. Et c'est ça
21 qui est l'aspect le plus difficile pour moi, c'est
22 de vous montrer ou de vous démontrer à tous la
23 pression que l'on a de réaliser nos engagements de
24 maintenance en vertu du modèle, avec les budgets
25 que l'on a qui ont été recalibrés, avec en deux

1 mille douze (2012), puis avec toute l'efficience
2 structurelle que l'on a générée de cent vingt
3 millions (120 M\$), c'est à cet égard-là que je
4 mentionnais ça puis je ne me suis peut-être bien
5 pris. J'ai une haute estime pour ce qui se passe...
6 pour l'appareil de la Régie, d'ailleurs je m'y
7 prépare longuement pour venir me présenter ici. Et
8 je me visais moi-même. Je veux dire, si je ne suis
9 pas capable d'exprimer, ça doit être que c'est
10 difficile compréhensible dans le forum et dans les
11 moyens qu'on a de le faire.

12 (11 h 02)

13 Q. [85] À l'instar de mon collègue, je n'assurerai pas
14 un dialogue parce que ce n'est pas le but, mais
15 vous comprendrez que si on lit ça... en tout cas,
16 lors de l'audience, les trois régisseurs, on a
17 coché l'heure et c'est assez exceptionnel, je vous
18 dirais. Parce qu'on n'a pas tous les mêmes... les
19 mêmes yeux, on n'a pas tous les mêmes professions,
20 j'ai un ingénieur et un économiste, heureusement
21 d'ailleurs, parce qu'un avocat, maître Fréchette
22 pourra le dire, nous, on suit, on suit la parade,
23 en règle générale.

24 Présentement je la dirige, mais souvent je
25 suis la parade. Je ne voulais pas personnaliser,

1 Monsieur Veci, juste comprendre que, pour nous...
2 et quand j'ai posé la question au nom de la
3 formation à monsieur Boulanger à savoir : Est-ce
4 que vous avez pris en compte ce que le
5 gouvernement... On est tout à fait soucieux, en
6 fait, pour l'ensemble des assujettis qui sont
7 devant nous, dans tous les dossiers, on est
8 toujours soucieux de laisser la plus grande marge
9 de gestion, la meilleure compréhension qu'on puisse
10 avoir des choses. Mais, effectivement, on est aussi
11 là pour fixer des tarifs justes et raisonnables. Et
12 ça c'est ce qui nous guide et ce qui vous... et je
13 suis sûr que ça vous guide aussi. Je voulais juste
14 reprendre ce truc-là pour avoir une explication que
15 vous m'avez donnée avec laquelle je vois
16 l'éclairage dans lequel vous l'avez mentionné, qui
17 ne paraissait pas dans mon noir et blanc qui est
18 ici, là. Donc, je trouve ça... on est contents...
19 moi, je suis très content de l'avoir posée.

20 Et, écoutez, cela étant dit, on va... à
21 partir de lundi prochain, si tout va bien, on va
22 reprendre tout ça en délibéré, on va regarder, on
23 va réadministrer nos cartes. Mais je suis très
24 content d'entendre de votre part que vous vous
25 préparez parce que, nous aussi, on se prépare parce

1 qu'on a... c'est un devoir que le gouvernement nous
2 a demandé de faire puis qu'il nous a nommés, nous,
3 pour le faire et je pense qu'on le prend assez au
4 sérieux. Alors, je suis très content de votre
5 réponse et je vous en remercie.

6 Cela étant dit, il est onze heures cinq
7 (11 h 05), alors, il n'y a plus de question de
8 notre part. Vous, est-ce que vous avez un
9 réinterrogatoire?

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Non, Monsieur le Président, il n'y aura pas de
12 réinterrogatoire. Puis vous me permettez de faire
13 un très court coup... un coup de pouce. Je tenais à
14 vous assurer qu'on n'a jamais, jamais pensé...
15 parce qu'on se prépare, vous le savez, même avec
16 mes modestes moyens de procureur, on prépare tout
17 ça ensemble et jamais on a souhaité minimiser votre
18 rôle ou vous indisposer de quelque façon que ce
19 soit. Ça, je tiens à être très clair là-dessus.
20 Puis Veci a ramené ça au bon niveau, là, soit vers
21 nous, vers nos facultés d'explication.

22 Donc, non, pas de réinterrogatoire. Donc,
23 ça clôt notre preuve en chef, là, sous réserve
24 d'une contre-preuve...

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Des engagements.
3 Me YVES FRÉCHETTE :
4 ... si... après avoir entendu nos amis
5 intervenants.
6 LE PRÉSIDENT :
7 Parfait. Merci beaucoup, merci de votre générosité,
8 ça a été long, ça a donné des fruits, j'en suis sûr
9 pour beaucoup de monde. Alors, je vous libère tous
10 de votre serment pour cette audience et vous
11 souhaitez une bonne fin de journée. Pour ce qui est
12 de la suite des choses. Maître Turmel, vous allez
13 bien? Alors, écoutez, pour la suite des choses, on
14 va prendre une pause de quinze (15) minutes dès que
15 je vais avoir terminé l'ordonnancement. Nous allons
16 commencer par le FCEI au retour, suivi d'UC, après
17 ça, ça serait AHQ-ARQ et l'ACEFO et SÉ-AQLPA. Donc,
18 je reprends ce qui avait été décidé hier, ça vous
19 va? Alors, pause de quinze (15) minutes, nous
20 revenons, je vous dirais, à et vingt.
21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
22 REPRISE DE L'AUDIENCE
23 (11 h 22)
24 LA GREFFIÈRE :
25 Veuillez prendre place s'il vous plaît.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Turmel.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Bonjour, Monsieur le Président. Alors merci au banc
5 de m'avoir accommodé et merci beaucoup à maître...
6 Stéphanie.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Maître Lussier.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Lussier, pardon. À maître Lussier pour m'avoir
11 accommodé. Alors bonjour aux Régisseurs. Monsieur
12 Gosselin a pris place, alors, Madame la Greffière,
13 on va l'assermenter.

14

15 **PREUVE DE LA FCEI**

16 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce vingt-sixième (26e)
17 jour du mois de novembre, a comparu :

18

19 **ANTOINE GOSSELIN**, économiste, ayant une place
20 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec, (Québec);

21

22 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
23 solennelle, dépose et dit comme suit :

24

25

1 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. **[86]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Alors, Monsieur
3 Gosselin, donc dans le présent dossier vous avez
4 donc préparé, est-ce que vous avez préparé de la
5 preuve de la FCEI qui est la cote C-FCEI-14 dans le
6 présent dossier?

7 R. Oui.

8 Q. **[87]** Oui. De même, je comprends que vous avez
9 également préparé les réponses aux DDR de la Régie,
10 c'est exact?

11 R. Oui.

12 Q. **[88]** Oui. Ces écrits que vous avez préparés
13 représentent bien la position de la FCEI?

14 R. Oui.

15 Q. **[89]** Et je comprends que vous adoptez le tout pour
16 valoir comme votre témoignage en l'instance?

17 R. Oui.

18 Q. **[90]** O.K. Par ailleurs, je pense que vous avez une
19 ou deux corrections dans votre preuve écrite ou
20 votre mémoire?

21 R. Oui. Une à la page 5, le dernier paragraphe avant
22 la section 4, il est écrit :

23 Faute de telles explications, la FCEI
24 recommande un ajustement à la baisse
25 de la masse salariale tenant compte de

1 l'écart entre le salaire moyen des
2 employés au moment de leur retraite et
3 le salaire moyen des clients
4 nouvellement recrutés.

5 Évidemment, c'était les « employés ».

6 Q. [91] D'accord.

7 R. Et non les « clients ».

8 Q. [92] C'est clair. Merci. C'est la seule correction?

9 R. Oui.

10 Q. [93] Je vous remercie. Je comprends aussi que vous
11 avez préparé un document qui est une présentation
12 PowerPoint, mais qui sera faite en mode papier
13 seulement? Vous l'avez. C'est ça, il ne sera pas à
14 l'écran?

15 R. Exact.

16 Q. [94] Parfait.

17 R. Bien, manifestement.

18 Q. [95] Non, on ne l'a pas allumé.

19 R. Il aurait pu y être, là, mais ce n'est pas grave.

20 Q. [96] Intuitif. Intuitif, je constate.

21 R. On peut très bien le faire papier.

22 Q. [97] Bien, non, non, laissez faire, Madame la
23 Greffière.

24 R. Non, c'est correct.

25 Q. [98] Oui, oui, on est en mode économie d'énergie.

1 Oui. Parce que j'appelle tout un document
2 PowerPoint, mais en disant ça, ça fait drôle que le
3 document n'est pas PowerPoint. Excusez-moi. Donc,
4 nous avons quand même préparé un document au
5 soutien de la présentation. Monsieur Gosselin a
6 préparé un document au soutien de la présentation
7 qui s'intitule « Présentation de la FCEI », qui
8 reprend in extenso ce qui était, ce qui a été dit
9 dans la preuve, dans la preuve en audience, de même
10 que ce qui a été écrit dans la preuve de monsieur
11 Gosselin.

12 Donc, Madame la Greffière, ce document sera
13 coté.

14 LA GREFFIÈRE :

15 Numéro 16.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 C-FCEI-16.

18

19 C-FCEI-16 : Présentation de la FCEI

20

21 Q. [99] Alors, Monsieur Gosselin, je vous laisse la
22 parole.

23 R. Alors merci. Bonjour.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Désolé, je me demandais s'il avait été assermenté.

1 Alors on va éteindre, mais n'éteignez pas monsieur
2 Gosselin.

3 Q. **[100]** Monsieur Gosselin, vous pouvez parler. Je
4 suis désolé.

5 R. J'essaie de rester allumé.

6 Q. **[101]** C'est bien, j'apprécie. Je vous reconnais
7 d'ailleurs.

8 R. On avait dans la preuve trois sujets que l'on a
9 abordés. Je vais discuter essentiellement d'un qui
10 sont les progressions salariales. Mais, tout
11 d'abord, juste brièvement sur la question de la
12 formule paramétrique et de la mise à jour des
13 paramètres. Lors du témoignage du Transporteur, on
14 est revenu sur un certain nombre de...sur les
15 anciennes décisions dans le fond.

16 Tout ce que je veux signaler, en fait,
17 c'est que, bon, les critiques que l'on a faites de
18 cette position-là, on les avait déjà mentionnées
19 dans notre preuve puis on y répondait déjà, je
20 pense, dans notre preuve. Donc, en ce qui nous
21 concerne, il n'y a rien de nouveau à ce niveau-là.

22 Maintenant sur les progressions salariales,
23 on a fait un certain nombre d'estimations. On a
24 posé des hypothèses en preuve en réponse à des DDR.
25 Puis, bien, les témoins du Transporteur nous ont

1 apporté de l'information lors du témoignage. Alors
2 ce que l'on a fait pour la présentation, dans le
3 fond, c'est que l'on est reparti de l'information
4 qu'ils ont donnée lors de leur témoignage pour
5 essayer de mettre à jour un peu l'analyse que l'on
6 avait faite.

7 (11 h 27)

8 Alors, ma présentation va être en trois
9 temps. D'abord, on va discuter du principe, ensuite
10 on va discuter des prémisses qui... à la base, dans
11 le fond, de notre position puis ensuite je vais
12 aborder quelques aspects méthodologiques.

13 Alors, sur le principe. Dans le fond, ce
14 qui nous a amenés à nous questionner au départ puis
15 à voir peut-être un problème au niveau des
16 progressions salariales c'est qu'à long terme,
17 selon nous... puis ça a été confirmé hier par le
18 Transporteur, à long terme, on devrait s'attendre à
19 ce que les progressions salariales, en moyenne,
20 soient nulles. Donc, il y a des années où les
21 progressions salariales, l'effet des progressions
22 salariales soit positif, qu'il y a des années où
23 l'effet des progressions salariales soit négatif.

24 Et, partant de là, sachant qu'on est dans
25 une période où il y a beaucoup de départs à la

1 retraite, on aurait eu tendance à penser que, bien,
2 dans le fond, on a des salaires plutôt élevés qui
3 vont être remplacés dans l'organisation par des
4 salaires plus faibles puis qu'on devrait être
5 davantage dans une période où l'effet des
6 progressions salariales devrait être à la baisse et
7 non pas à la hausse.

8 Lors du témoignage du Transporteur on a
9 mentionné que, bien, effectivement,
10 potentiellement, ça se pouvait qu'on soit dans une
11 situation où on a une progression salariale
12 négative mais il faudrait pour ça qu'on ait une
13 proportion d'employés qui prennent leur retraite
14 plus élevée et une proportion d'employés... et/ou
15 une proportion d'employés en progression salariale
16 moins élevée.

17 Mais si on part du principe qu'en moyenne,
18 la progression salariale devrait être nulle puis
19 qu'on sait, par ailleurs, qu'on est dans une
20 période où les départs à la retraite sont
21 présentement élevés, alors quand est-ce qu'on va se
22 ramasser dans une situation où il y aura encore
23 plus de départs à la retraite pour retrouver cette
24 situation-là où on devrait normalement observer des
25 progressions salariales négatives?

1 Alors, on est précisément dans cette
2 situation-là où on a beaucoup de départs à la
3 retraite puis on peut penser que, parallèlement à
4 ça, bien, comme la population d'employés a tendance
5 à être près de la retraite, donc plus âgée puis une
6 proportion... et donc, près des maximums des
7 échelles ou au maximum des échelles, bien, la
8 proportion d'employés sans progression est
9 probablement, elle aussi, plus près d'un creux que
10 d'un sommet et probablement même plus près d'un
11 creux que de sa moyenne. On n'a pas de raison,
12 intuitivement, là, de... d'observer des
13 progressions salariales qui sont positives.

14 Alors, cela étant dit, on a repris la
15 méthodologie qui a été présentée par le
16 Transporteur dans le cadre du témoignage, et je
17 suis à la page 5 de notre présentation. Et ce qui
18 est présenté là, dans le tableau, essentiellement,
19 c'est les chiffres qui ont été donnés par le
20 Transporteur dans sa présentation pour arriver à
21 dire : « Bon, bien, on a une progression salariale
22 d'un pour cent (1 %) par année. »

23 Alors, j'ai trois commentaires sur ce
24 tableau-là. Le premier c'est qu'en additionnant les
25 pourcentages entre les employés qui sont en

1 progression salariale puis ceux qui sont au niveau
2 de la retraite, on fait en quelque sorte
3 abstraction du fait que, bien, ils n'ont pas
4 nécessairement le même niveau de salaire ces gens-
5 là. Et on nous a confirmé également que les gens en
6 progression salariale, puis intuitivement ça semble
7 un peu évident, mais ont un salaire, en moyenne,
8 plus faible que ceux qui prennent leur retraite,
9 qui sont au maximum de leurs échelles.

10 Alors, puisque les progressions salariales,
11 là, ce qu'on nous a expliqué c'était un pourcentage
12 du maximum de l'échelle pendant dix (10) ans, bien,
13 on peut penser que les gens qui sont dans une zone
14 de progression salariale, en moyenne, font... ceux
15 qui sont au tout début de leur échelle salariale
16 sont quatre pour cent (4 %) fois dix (10) ans de
17 moins que ceux qui sont à la fin, donc ils font
18 soixante pour cent (60 %) du salaire de ceux qui
19 sont à la fin de l'échelle, donc au maximum de
20 l'échelle. En moyenne, on peut penser que, grosso
21 modo, leur salaire représente quatre-vingts pour
22 cent (80 %) du salaire de ceux qui sont à leur
23 retraite.

24 (11 h 32)

25 Par ailleurs, mon deuxième commentaire

1 porte sur le pourcentage d'employés qui prennent
2 leur retraite. On parle de quatre pour cent (4 %)
3 dans le tableau. Mais quand on va... Maître Turmel
4 soumettait hier des chiffres aux témoins du
5 Transporteur et bon, en réponse, justement, au
6 tableau qu'on regardait tout à l'heure lors du
7 contre-interrogatoire de maître de Repentigny, là,
8 le tableau R-5.1 de la DDR numéro 2 de la Régie,
9 bien on voit qu'en deux mille quatorze-deux mille
10 quinze (2014-2015), il y a trois cent vingt-deux
11 (322) ETC qui prennent leur retraite, c'est la
12 prévision.

13 Et comme dans la preuve du Distributeur
14 (sic), dans le fond, quand on parle des
15 progressions salariales, c'est qu'on l'explique de
16 deux mille quinze (2015)... entre deux mille treize
17 (2013) et deux mille quinze (2015) donc l'effet,
18 jusqu'en deux mille quinze (2015), versus l'année
19 deux mille treize (2013), bien c'est normal de
20 regarder le nombre d'employés pour calculer un
21 pourcentage, le nombre d'employés qui étaient là en
22 deux mille treize (2013).

23 Puis peut-être pour illustrer ça un peu, si
24 je vais à HQT-6, Document-2, je pense que c'est à
25 la page 12, de mémoire, donc à la section 4.1 sur

1 le salaire de base, et c'est là qu'on nous dit, au
2 fond, « Voici comment les salaires de base »...
3 Alors je vous laisse le temps de vous y rendre. 12,
4 page 12. Alors c'est là qu'on nous explique la
5 progression des salaires entre deux mille treize
6 (2013) et deux mille quinze (2015) puis on voit
7 bien, bon bien, il y a une composante qui est
8 l'inflation, la croissance des échelles dans leur
9 ensemble. Ensuite, bon, il y a les progressions
10 salariales et on a aussi la croissance de
11 l'effectif.

12 Donc, l'impact de la croissance de
13 l'effectif comme tel, lui, est déjà pris en compte
14 pour un montant de quinze point cinq millions
15 (15,5 M\$). Donc, la progression salariale doit se
16 calculer par rapport à ceux qui étaient là et qui
17 demeurent ou qui vont à la retraite et qui sont
18 remplacés indépendamment de ceux qui viennent
19 s'ajouter, en quelque sorte. Donc, c'est pour ça
20 qu'on pense que le dénominateur, pour calculer ce
21 pourcentage-là, ça doit être le nombre d'employés
22 qui était là en deux mille treize (2013) et non pas
23 celui qui était là... qui est là ou qui est prévu
24 en deux mille quinze (2015).

25 Cela étant dit, même si on prenait le

1 nombre d'employés qui est prévu en deux mille
2 quinze (2015), on obtiendrait quand même une
3 proportion d'employés qui prennent leur retraite
4 entre deux mille treize (2013) puis deux mille
5 quinze (2015) qui est de dix pour cent (10 %) à
6 quelques décimales près. Donc, j'ai de la misère un
7 petit peu à comprendre d'où vient le quatre pour
8 cent (4 %) qu'on nous présente. On pense que c'est
9 plutôt cinq pour cent (5 %) qui doit être utilisé.
10 Mais dans les faits, dix point quatre pour cent
11 (10,4 %), selon nous, entre deux mille treize
12 (2013) puis deux mille quinze (2015).

13 Et puis l'autre élément sur lequel j'ai un
14 dernier commentaire, c'est la progression des
15 salaires pour les gens qui vont à la retraite de
16 moins vingt-cinq pour cent (-25 %). L'impression
17 que j'ai eue puis peut-être que c'est un problème
18 de compréhension, là, mais l'impression que j'ai
19 eue lors du témoignage, c'est qu'au fond, ce qu'on
20 nous dit, c'est que j'ai une personne qui est à la
21 retraite et elle est remplacée par quelqu'un
22 d'autre de l'organisation ou peut-être à
23 l'extérieur de l'organisation aussi dans certains
24 cas, mais disons pour les fins de l'exemple, de
25 l'organisation et que le salaire de cette personne-

1 là est vingt-cinq pour cent (25 %) plus faible que
2 celui de celle qui est partie.

3 Mais on ne semble pas prendre en compte le
4 fait que cette personne-là qui prend là place, là,
5 disons l'employé A part à la retraite, l'employé B
6 prend sa place, mais l'employé B, il y a quelqu'un
7 aussi qui va prendre sa place et qui va avoir un
8 salaire plus faible que lui et ainsi de suite, dans
9 le fond. Donc, je ne suis pas certain que
10 l'ensemble de l'effet sur les salaires est pris en
11 compte dans cette méthodologie-là.

12 Alors cela étant dit, ce troisième point-
13 là, on a refait des calculs en changeant un certain
14 nombre de chiffres. Ce troisième élément-là, on
15 n'en a pas tenu compte, on a pris le vingt-cinq
16 pour cent (25 %) tout de même puis on l'a mis dans
17 les calculs tel quel.

18 (11 h 37)

19 Alors ici, donc l'application qu'on a
20 faite, puis je constate qu'il y a une coquille,
21 ici, dans le fond, qui est appliquée... il est
22 écrit « Application FCEI 2014 plus 0,2 % » alors le
23 deux mille quatorze (2014) plus 0,2 % ne devrait
24 pas être là, c'est simplement « Application FCEI ».
25 Et donc, ce qu'on trouve comme résultat, c'est que

1 la croissance, la progression salariale entre deux
2 mille treize (2013) puis deux mille quinze (2015)
3 devrait être de trois point deux pour cent (3,2 %),
4 lorsqu'on tient compte du quatre vingts pour cent
5 (80 %), là, de valeur de salaire des gens en
6 progression, versus cent pour cent (100 %) de ceux
7 qui prennent la retraite, et du dix point quatre
8 pour cent (10,4 %) de proportion d'employés qui
9 prennent leur retraite sur les deux ans.

10 Donc, ce qu'on trouve, c'est qu'on devrait
11 avoir une progression qui correspond à point six
12 pour cent (0,6 %), plutôt, de la masse salariale,
13 sur cette période-là, ce qui nous donne un point
14 quatre million (1,4 M) au lieu de cinq point quatre
15 (5,4) qui est présenté par le transporteur.

16 Et puis, bien, quand on ajoute à ça
17 l'impact de, sur le temps supplémentaire pour le
18 reste de la masse salariale, dans le fond, le
19 montant auquel on arrive, c'est six point sept
20 millions (6,7 M), duquel on pense, la masse
21 salariale devrait être réduite.

22 Deux commentaires, en terminant. On a fait
23 mention du facteur du retard de quatre virgule neuf
24 millions (4,9 M) en disant : « Bien, ça vient
25 compenser en quelque sorte cette erreur-là

1 potentielle, si jamais il y en avait une ». Moi,
2 quand je regarde la preuve du transporteur, le
3 quatre point neuf millions (4,9 M), ce dont on
4 parle, c'est le facteur de retard dans les
5 dotations d'ETC. Or, nous, on n'est pas du tout
6 dans la dotation, le facteur de retard dans la
7 dotation. On dit simplement : il y a dotation pour
8 les remplacements des gens qui vont à la retraite.
9 Mais l'impact financier de ça sur la masse
10 salariale, selon nous, est moins important que ce
11 qu'on dit. Alors j'ai un petit peu de difficulté à
12 voir, là, comment cet élément-là peut venir
13 compenser l'autre, là; c'est deux choses
14 différentes.

15 Et il a aussi été mention de ratio d'acuité
16 dans les prévisions. Mais ma compréhension de ça,
17 aussi, à la lecture des réponses aux demandes de
18 renseignements, c'est que ça, c'est vraiment sur le
19 nombre d'ETC. Et, encore là, nous, on n'est pas sur
20 le nombre d'ETC; on est vraiment sur le salaire
21 moyen, en quelque sorte, là, que ces gens-là vont
22 recevoir. Alors ça complète ce que j'avais à vous
23 dire.

24 Q. **[102]** Peut-être une question, Monsieur Gosselin et
25 ça, on conclut là-dessus. Mais à l'égard de la

1 méthodologie et pour, bien, pour le présent
2 dossier, mais pour les années à venir, est-ce que
3 vous avez un commentaire pour lequel la Régie
4 devrait ordonner au transporteur de présenter une
5 méthodologie d'une certaine façon, ou c'est celle
6 qu'on, celle que vous venez de faire, c'est celle
7 qu'on devrait prendre? Donc, quelle est votre, je
8 veux dire pour le futur, quelles sont votre, vos
9 suggestions, quant à la méthodologie?

10 R. Bien, dans un premier temps, je dirais que j'ai été
11 un petit peu surpris, quand le témoin du
12 transporteur a répondu que...

13 Alors dans un premier temps, je dirais que
14 j'ai été surpris quand le témoin du transporteur a
15 répondu que, bien, ce qui nous était présenté en
16 témoignage, c'était sur la méthodologie qui était
17 utilisée pour évaluer le cinq point quatre millions
18 (5,4 M). Je m'attendais à ce qu'on nous dise qu'il
19 y avait une mécanique beaucoup plus fine derrière
20 tout ça et que ça, c'était un peu un calcul
21 sommaire, là, pour donner un ordre de grandeur.
22 Mais je pense que, si c'est sur la méthodologie
23 qu'on utilise, je pense que dans les prochains
24 dossiers, ils devraient, bien, d'abord, les
25 paramètres qui seront utilisés en lieu et place de

1 ceux qui nous ont été donnés aujourd'hui, je pense,
2 devraient être exposés. Puis au moins, peut-être
3 pas dans tous les dossiers futurs, mais au moins
4 dans un, je pense qu'on devrait nous expliquer un
5 petit peu plus en profondeur comment on arrive, par
6 exemple, au moins vingt-cinq pour cent (-25 %),
7 comment on arrive, comment on tient en compte le
8 fait que les gens qui sont en progression salariale
9 sont peut-être moins payés en moyenne que ceux qui
10 sont, qui prennent leur retraite, là; donc, le
11 facteur de quatre vingts pour cent (80 %) dont je
12 parlais. Je pense que ça mérite davantage
13 d'explications.

14 Et, à la limite, peut-être même que la
15 méthodologie pourrait être, je pense, raffinée,
16 pour aller un petit peu plus dans le détail de
17 notre preuve, on le mentionnait d'une certaine
18 façon, là, d'aller voir : « Bon, bien, quelles sont
19 mes échelles? Combien je m'attends à avoir de
20 personnes à chaque échelon de mon échelle? Et puis
21 quand j'additionne tout ça, combien ça, qu'est-ce
22 que ça me donne comme impact? », là.

23 Q. **[103]** Merci Monsieur Gosselin. Alors monsieur
24 Gosselin est prêt à être contre-interrogé.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Merci, Maître Turmel. Est-ce que j'ai un procureur
3 d'un intervenant qui désire contre-interroger?
4 Merci.
5 Me YVES FRÉCHETTE :
6 Me donnez-vous deux secondes pour voir monsieur
7 Veci? On va...
8 LE PRÉSIDENT :
9 Avec plaisir.
10 (11 h 44)
11 Me YVES FRÉCHETTE :
12 Non, on n'aura pas de questions pour monsieur
13 Gosselin. Je vous remercie.
14 LE PRÉSIDENT :
15 Merci, Maître Fréchette. Maître de Repentigny?
16 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :
17 Je n'aurai pas de questions.
18 LE PRÉSIDENT :
19 Merci. Maître Turmel, nous n'aurons pas de
20 questions pour votre témoin.
21 Me ANDRÉ TURMEL :
22 Parcours sans fautes qu'on vient de me dire.
23 LE PRÉSIDENT :
24 Bien, je veux dire, écoutez, c'est clair, un point
25 clair qu'on n'a pas besoin de creuser. Tout va

1 bien.

2 Me ANDRÉ TURMEL :

3 Merci beaucoup. Alors si on peut libérer monsieur
4 Gosselin.

5 LE PRÉSIDENT :

6 On va le libérer avec plaisir. Merci, Monsieur
7 Gosselin. Donc, il est moins quart. Oui, Maître
8 Sicard, avant dîner? Vous nous aviez annoncé,
9 Maître Sicard, vingt (20) minutes. On pourra
10 déborder.

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Non, mais c'est l'ordre, quinze (15) à vingt (20)
13 minutes.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Parfait.

16

17

18 PREUVE UC

19

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Par souci d'efficacité, il va référer à des
22 tableaux dans sa présentation. Alors, pendant qu'il
23 s'installe, puis je coterai la pièce après, ce sera
24 UC-13.

25

1 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-sixième
2 (26e) jour du mois de novembre, A COMPARU :

3

4 MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE, analyste en énergie,
5 ayant une place d'affaires au 6226, rue Saint-
6 Hubert, Montréal (Québec);

7

8 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
9 solennelle, dépose et dit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD :

12 Q. **[104]** Bonjour.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[105]** Monsieur Moisan-Plante, nous avons déposé les
15 pièces C-UC-10, qui est votre c.v.; C-UC-12, qui
16 sont vos réponses ou les réponses de UC à la
17 demande de renseignements de la Régie à UC; C-UC-8,
18 qui est le mémoire de UC; et vous allez, je vais
19 déposer, que je vais coter C-UC-13 cette
20 présentation PowerPoint qui est affichée. Avez-vous
21 préparé ou fait préparer sous votre contrôle ces
22 pièces?

23 R. Oui, je l'ai fait.

24 Q. **[106]** Est-ce que vous adoptez les pièces C-UC-8,
25 C-UC-12 et C-UC-13 comme valant pour la preuve de

1 UC et comme votre témoignage?

2 R. Je les adopte.

3 Q. **[107]** Merci. Alors je vous invite à procéder à
4 votre présentation.

5

6 C-UC-13 : Présentation PowerPoint

7

8 R. Alors, bonjour, Monsieur le Président, Madame et
9 Monsieur les régisseurs. La présentation va être
10 courte. Je sais que vous avez lu notre preuve comme
11 celle de tous les intervenants. Alors, je vais
12 faire une rapide mise en contexte, peut-être
13 expliquer un peu plus avec un petit exemple les
14 ressources affectées à l'exploitation du réseau,
15 les RAEI qui sont dans mon mémoire, puis vous
16 rappeler rapidement les conclusions.

17 (11 h 51)

18 R. Alors ici, vous avez une chance de revoir la
19 mission d'UC. Alors rapidement, évidemment, on est
20 dans un contexte de trop-perçus importants ces
21 dernières années. Pourquoi je présente ça? Ça a été
22 mentionné lors du panel 1 que maintenant, il y a un
23 mécanisme de partage des trop-perçus. On ne
24 voudrait pas que ça laisse entendre que ce n'est
25 pas important d'avoir... de bien cibler, en premier

1 lieu, évidemment, un tarif juste et raisonnable.
2 Qu'il y ait trop-perçu ou manque à gagner, c'est
3 une considération qui viendra après. Puis aussi il
4 y a un partage là-dedans, là, quand il y a des
5 trop-perçus. Alors, pour les clients, ça demeure
6 important que dès les dossiers tarifaires, que les
7 montants soient justes et raisonnables. Alors, on
8 voit rapidement l'habilité, si on peut dire, du
9 Transporteur durant les dernières années réelles.
10 Si on se parle des charges d'exploitation nettes,
11 là, à générer des trop-perçus. Et la difficulté, en
12 même temps, pour la Régie, à... comment dire... à
13 intercepter, là, ces trop-perçus à la base, là, on
14 les constate a posteriori, mais a priori, c'est
15 très difficile. Alors, j'ai utilisé ce que j'ai
16 appelé les ressources affectées à l'exploitation du
17 réseau. C'est pour regarder l'habilité du
18 Transporteur à livrer sa marchandise. Que ce soit
19 aux investissements ou aux charges parce que le
20 Transporteur nous dit souvent : « On est dans une
21 période, là, notre réseau est vieillissant, on doit
22 faire de la maintenance, tantôt on la fait aux
23 charges, tantôt aux investissements », c'est un peu
24 des vases communicants, tant au niveau des
25 opérations que du niveau des budgets. Donc, les

1 ressources affectées à l'exploitation des
2 installations, dans le fond, j'ai pris les charges
3 nettes d'exploitation puis j'ai rajouté les coûts
4 capitalisés. Alors normalement, ces coûts
5 capitalisés là, vu que c'est de l'investissement,
6 on les paye plus tard... bien, quand ça rentre en
7 services, en amortissement, en taux de rendement
8 sur le capital. Mais si j'inclus les montants, je
9 les additionne avec les charges nettes
10 d'exploitation, ça nous donne une idée des
11 ressources employées par le Transporteur pour mener
12 à bien ses opérations. Et puis j'ai enlevé le coût
13 de retraite de cette mesure-là pour éviter, là,
14 parce qu'il y a beaucoup de fluctuations puis c'est
15 hors de son contrôle. Alors pour éviter que ça soit
16 obscurci par des considérations de coûts de
17 retraite.

18 Alors, le Transporteur a mentionné, dans la
19 présentation de sa preuve qui, en fait, commentait
20 celle des intervenants que le Transporteur n'avait
21 pas été en mesure de reproduire les chiffres par IC
22 présentés dans notre mémoire, il y a sûrement un
23 mea culpa de ma part, il n'y avait pas beaucoup,
24 peut-être, de références à l'endroit où j'avais
25 pris les sources d'information, mais bon, alors là,

1 je vais faire un exemple pour l'année deux mille
2 quatorze (2014). J'ai pris les charges
3 d'exploitation nettes. Dans le présent dossier
4 tarifaire, là, on a ça dans le document HQT-6,
5 Document-2. Il y a un tableau au début, là, où on a
6 les années de... tableau 1, page 7.

7 Alors les montants dans cet exemple, six
8 cent quatre-vingt-quinze point deux (695,2), six
9 cent cinquante-six point huit (656,8), là, c'est
10 tiré directement du tableau.

11 Pour ce qui est du coût de retraite, pour
12 les années, ce n'est pas mentionné dans la preuve,
13 mais ça aurait dû l'être, là, pour les années deux
14 mille onze (2011) et suivantes, dont deux mille
15 quatorze (2014), j'ai pris le coût de retraite net
16 parce que c'est disponible. Antérieurement, il y
17 avait juste le coût de retraite brut. Mais le coût
18 de retraite net, on le retrouve toujours dans le
19 document HQT-6, Document-2, en page 27. C'est dans
20 le tableau A3-1.

21 Et puis pour ce qui était de l'année deux
22 mille quatorze (2014) en tant qu'année témoin, là,
23 c'est le dossier tarifaire de l'an dernier, les
24 montants demandés au titre de charges
25 d'exploitation nettes, c'était sept cent treize

1 point trois millions (713,3 M). Vous vous
2 rappellerez que la Régie avait opéré une réduction
3 de sept point huit millions (7,8 M) pour autoriser
4 sept cent cinq (705), mais ce qui est pertinent
5 pour vous, je crois, c'est ce qui avait été demandé
6 pour voir l'écart, là, dans le fond, c'est ce que
7 vous avez à juger en ce moment-là, un écart
8 entre... un montant... des montants demandés et
9 puisque le Transporteur est susceptible de
10 réaliser.

11 (11 h 56)

12 Alors bon, là, on a les RAEI, dans le fond,
13 comme je vous l'expliquais, c'est les charges
14 d'exploitation nettes à laquelle j'ajoute les coûts
15 capitalisés et je retire le coût de retraite. Alors
16 là, on voit qu'entre l'année témoin, l'année de
17 base, il y a une différence de douze point huit
18 millions (12,8 M\$). Dans le mémoire, j'ai voulu
19 raffiner davantage, j'ai tout exprimé ça en dollars
20 de deux mille sept (2007) pour permettre des
21 comparaisons inter-annuelles en exprimant ça en
22 dollars de deux mille sept (2007), c'est-à-dire
23 qu'on tient compte de l'inflation. Pour faire ça,
24 j'ai pris la série de prix qui est rapportée par le
25 Transporteur dans la présente cause tarifaire,

1 encore dans le document HQT-6, Document 2. C'est à
2 la page 25. C'est l'IPC du Canada.

3 Pour faire ça, c'est une méthode standard
4 utilisée par les économistes, on ramène... L'année
5 de prix... l'année de base, les prix sont égaux à
6 cent (100). Puis là, à la suite de ça, on ajoute
7 l'inflation de façon composée d'année en année.
8 C'est ce que j'ai fait. Puis, bon, évidemment, là,
9 ça croît dans le temps cet indice de prix.

10 Alors, en deux mille quatorze (2014), là,
11 j'étais rendu à cent douze virgule trois (112,3),
12 c'est-à-dire que les prix de deux mille quatorze
13 (2014), selon l'IPC du Canada sont douze point
14 trois pour cent (12,3 %) plus élevés qu'ils ne
15 l'étaient en deux mille sept (2007). Donc, si je
16 divise les RAEI par mon indice de prix, bien, j'ai
17 ça en dollars constants de deux mille sept (2007).

18 Alors là maintenant, on peut apprécier la
19 différence entre l'année témoin et l'année de base,
20 là, en dollars constants de deux mille sept (2007)
21 qui est le onze point quatre millions (11,4 M\$)
22 pour les quatre... Bon. En fait, c'est un écart
23 entre les ressources demandées et l'année de base,
24 et cet écart-là est apparu dans les quatre premiers
25 mois de l'année, vu que l'année de base c'est

1 quatre mois réels et huit mois prévisionnels.

2 Donc, ça, ça correspond pour clarifier les
3 choses au onze point quatre millions (11,4 M\$)
4 qu'on retrouve dans la preuve d'UC, C-0008 en page
5 12. Et là il y a un... Je développe davantage en
6 disant que si la tendance se maintient, je
7 multiplie, ces onze point quatre millions-là
8 (11,4 M\$) trois fois, bien, il y aurait un écart en
9 ressources de trente-quatre millions (34 M\$) en fin
10 d'année en dollars de deux mille sept (2007). Si on
11 prend les dollars courants de deux mille quatorze
12 (2014), bien, on a douze point huit millions
13 (12,8 M\$) d'écart qu'on multiplierait trois fois,
14 presque trente-neuf millions (39 M\$).

15 Qu'est-ce que tout ça démontre? Bien, tout
16 ça démontre encore une fois la facilité avec
17 laquelle le Transporteur est en mesure d'accomplir
18 ses tâches, de livrer la marchandise avec moins de
19 ressources qu'il en demande lorsqu'il se présente
20 devant la Régie, que ce soit aux investissements ou
21 aux charges.

22 Quand le Transporteur a commenté ma preuve,
23 il a fait état qu'en ce moment je vais... ici, j'ai
24 des citations, que le plan de match est conforme,
25 que la seule différence aux charges nettes

1 d'exploitation, c'est dix point trois millions
2 (10,3 M\$) de coûts de retraite. Donc, il n'y a pas
3 lieu de s'inquiéter, tout est en ligne avec le plan
4 de match.

5 Alors là il faut... C'est important de
6 comprendre l'écart. On va rester, là, en dollars de
7 deux mille quatorze (2014) pour simplifier, le
8 douze point huit millions (12,8 M\$) qu'il y a là.
9 Il y a deux sources. Premièrement, il y a la
10 réduction de la Régie de sept point huit millions
11 (7,8 M\$), le montant, la différence entre le
12 montant autorisé puis le montant demandé l'an
13 dernier. Le montant demandé comme à chaque année,
14 le Transporteur disait que c'était absolument
15 nécessaire d'avoir sept cent treize point trois
16 (713,3) pour accomplir le travail qu'il devait
17 accomplir.

18 Alors là on aurait pu s'attendre, en
19 regardant l'année de base, avec le montant autorisé
20 qui a été plus faible, qu'il y ait un manque à
21 gagner qui se dégage de sept point huit millions
22 (7,8 M\$) si le Transporteur avait, nous
23 demandait... ce qu'il nous demandait l'an dernier,
24 c'était vraiment ce qu'il avait besoin, mais là il
25 n'y a pas de manque à gagner. Non seulement ça, les

1 coûts capitalisés, il y a une différence de cinq
2 millions (5 M\$).

3 Alors, ça, c'est intéressant, parce que
4 souvent le Transporteur va vous dire, ah, c'est des
5 vases communicants. Si on ne l'a pas, s'il y a une
6 réduction aux coûts capitalisés, bien, ça met de la
7 pression sur nos charges nettes d'exploitation, et
8 vice versa. Alors, là ici, le Transporteur dans le
9 fond, il a réduit la partie liée aux
10 investissements, les coûts capitalisés de cinq
11 millions (5 M\$), mais il a réduit son emploi des
12 ressources également de cinq millions (5 M\$). Ce
13 qui fait qu'il n'y a pas de pression aux charges.
14 Donc, c'est l'autre partie du douze point huit
15 (12,8 M\$) qu'il a été en mesure d'absorber durant
16 les quatre premiers mois de l'année. Alors, ça,
17 c'était pour l'exemple. C'est la situation
18 actuelle.

19 (12 h 02)

20 Dans mon mémoire, je fais des comparaisons; c'est
21 en dollars constants de deux mille sept (2007), là.
22 Dans le mémoire, ça va de, justement de deux mille
23 sept (2007), là, à deux mille quinze (2015). Là, ça
24 n'apparaît pas dans le tableau ici. Mais j'ai noté
25 que les RAEI, de deux mille neuf (2009) à deux

1 mille onze (2011), étaient beaucoup plus élevés,
2 autour de sept cent quarante millions (740 M). Puis
3 ils ont été réduits substantiellement, là, en deux
4 mille douze (2012). Puis en deux mille treize
5 (2013), là, à quelques millions près, on a maintenu
6 cette réduction de ressources là. Les écarts que
7 vous voyez ici, ce qui est rapporté, c'est les
8 écarts par rapport à ce qui était demandé. C'est
9 dans le mémoire. C'est plus qu'un trop-perçu, là,
10 j'appellerais ça un trop-demandé, parce que ça
11 additionne le trop-perçu et la réduction de la
12 Régie.

13 Et là, en deux mille quatorze (2014) et
14 deux mille quinze (2015), bien, on note une
15 augmentation d'environ vingt millions (20 M) en
16 dollars constants de deux mille sept (2007), là,
17 qui prennent déjà compte de l'inflation. Alors on
18 n'a pas été en mesure de conserver le même niveau
19 de ressources, là. On a été obligé de l'augmenter.
20 Alors, c'est ce qu'on peut voir. Et puis, bon, vous
21 connaissez la recommandation d'UC de réduire d'une
22 vingtaine de millions, dix-neuf point un (19,1),
23 c'est le montant qu'on avait choisi, les montants
24 demandés aux charges d'exploitation en particulier.
25 Une des façons de le voir, c'est celle que je viens

1 de vous présenter ici, avec les RAEI.

2 Évidemment, on en a parlé beaucoup, là, des
3 activités reportées. On en a parlé beaucoup au
4 cours de cette cause tarifaire. Monsieur, je pense
5 c'est monsieur Veci, nous disait hier, on a ça aux
6 notes, aux pages 53 et 54 des notes sténo relatives
7 à l'audience du vingt-cinq (25) novembre, que pour
8 deux mille treize (2013), là, effectivement, il y
9 avait eu des activités qu'ils n'ont pas pu
10 réaliser, là. Ça représentait neuf millions (9 M).
11 Puis on peut retrouver ça au rapport annuel. Ça a
12 été demandé par SÉ/AQLPA, là, les informations
13 précises. Là, j'ai vérifié; effectivement, là, au
14 rapport annuel deux mille treize (2013), HQT-2
15 Document 1.1, on a ce qu'on appelle, à la page 7,
16 on a ce qu'on appelle des mesures de gestion, là.
17 Si je comprends bien, c'est des montants pour
18 lesquels, bien, on a été payé mais on n'a pas
19 réalisé d'activité. Le transporteur appelle ça des
20 gains d'efficacité non-récurrents. On a un petit
21 peu de la difficulté avec la terminologie employée,
22 là, mais bref, c'est des montants qui ont été pris
23 dans les tarifs, mais pour lesquels il ne s'est
24 rien passé de concret sur le terrain. Il y en avait
25 aussi en deux mille douze (2012); là, c'était

1 beaucoup plus important, là, c'était quarante-huit
2 millions (48 M). Mais là, le poste en tant que tel
3 s'appelle « Mesures de gestion particulières et
4 efficacité additionnelle ». Mais bon...

5 Alors là, tout ça fait en sorte qu'on a
6 l'impression, à UC, qu'il y a une sorte de
7 maintenance de rattrapage, là, si on peut dire, qui
8 s'opère ou qui va s'opérer en deux mille quinze
9 (2015) en particulier, l'année tarifaire qui nous
10 concerne. Le Transporteur, quand il a commenté ma
11 preuve, j'ai ça en page 222 des notes sténo du
12 vingt-quatre (24) novembre, a spécifié qu'il n'y
13 avait pas d'accroissement du budget de base en
14 maintenance. Ça nous a surpris parce que d'un autre
15 côté, quand il a répondu à nos demandes de
16 renseignements, là j'ai la même référence qu'on a
17 eue plus tôt ce matin dans le contre-interrogatoire
18 de la Régie, c'est la question 3.2, les réponses à
19 la question 3.2 de UC. C'est la pièce B-0052. Il
20 nous indiquait, là, qu'il y avait un accroissement
21 du budget de maintenance de dix-neuf point un
22 millions (19,1 M) en deux mille quinze (2015).
23 Alors pour nous, ça paraît difficilement juste et
24 raisonnable pour les clients de payer pour des
25 accroissements, là, du budget de base en

1 maintenance, alors qu'il y a un nombre d'activités
2 qui n'ont pas été réalisées dans les années
3 précédentes, et pour lesquelles les consommateurs
4 ont payé. Alors ça, ça résume notre point de vue
5 sur le sujet.

6 (12 h 08)

7 Et maintenant, rapidement, je vais vous
8 parler de la mesure des gains d'efficience et de
9 l'indicateur T-SAIDI utilisé par le Transporteur.
10 Nous, on a suggéré d'utiliser le taux de risque, au
11 lieu d'utiliser l'indicateur T-SAIDI, qui repose en
12 quelque sorte sur une mesure associée aux pannes
13 sur, qui ont... qu'il y a eu sur le réseau. Pour
14 nous, la mesure telle que présentée en ce moment,
15 bon, premièrement, un problème, c'est que c'est
16 beaucoup trop loin dans le rétroviseur, hein, ça
17 date de deux mille douze (2012). C'est comme si on
18 a une voiture, on veut savoir si elle est en bonne
19 condition puis votre garagiste vous disait :
20 « Bien, il y a deux ans, elle ne tombait pas en
21 panne très souvent », est-ce que ça vous
22 rassurerait pour l'année deux mille quinze (2015)
23 ou ça vous dirait beaucoup de choses pour l'année
24 deux mille quatorze (2014) ou en ce moment?
25 Sûrement pas beaucoup.

1 Aussi, comme on a mentionné dans le
2 rapport, si on attend d'avoir une panne pour se
3 donner une idée de l'état du réseau, à notre avis,
4 ce n'est pas une bonne stratégie, hein. Dans
5 l'extrait que vous venez de nous... porter à notre
6 attention, Monsieur le Président, à la page 157 des
7 notes sténo, justement le Transporteur faisait état
8 que... quand il utilise, pour gérer son réseau,
9 pour réaliser ses activités, il prend compte de
10 l'état de son équipement. L'état, là, c'est la
11 qualité actuelle de l'équipement, pas savoir s'il y
12 a une panne il y a deux ans. Il gère des risques.
13 Ils ont des outils de simulation. Bref, pour le
14 Transporteur ça a l'air que ça c'est nécessaire
15 comme information pour bien gérer, bien effectuer
16 les bons choix, le bon geste au bon moment. Alors,
17 j'imagine que pour la Régie et les intervenants, ça
18 serait aussi utile d'avoir toute cette information-
19 là, une mesure qui se base sur les... la même
20 réalité.

21 Alors, je crois que ça va conclure mon
22 témoignage. Je vous remercie.

23 Q. **[108]** Merci, Monsieur Moisan-Plante. Je n'ai pas
24 d'autres questions pour monsieur Moisan-Plante. Il
25 est disponible pour contre-interrogatoire.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Sicard. Est-ce que j'ai un procureur
3 d'un intervenant qui veut contre-interroger le
4 témoin? Merci. Maître Fréchette.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Si vous permettez, midi dix (12 h 10),
7 j'apprécierais la pause du dîner, qui me
8 permettrait de me recentrer avec mes gens pour voir
9 si on a quelques questions complémentaires. À moins
10 que monsieur Moisan-Plante aille chez le dentiste à
11 une heure (1 h), là, j'imagine qu'il serait
12 disponible...

13 R. J'ai mal aux dents mais je n'ai pas de rendez-vous.

14 Q. **[109]** Je vais essayer de vous arranger ça.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Bien, c'est ça, maître Fréchette va prendre ça
17 aussi sur lui. Alors, avec sa gentillesse et son
18 savoir-faire habituel. Midi et douze (12 h 12),
19 alors une heure et demie (1 h 30)?

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 C'est bien. Ça m'apparaît très bien. Merci.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 (13 h 30)

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bonjour, Maître Sicard.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Rebonjour. Rebonjour. Alors, Hélène Sicard, pour
5 l'Union des consommateurs. Avec votre permission,
6 j'ai une petite question d'intendance que j'ai
7 oublié de poser à monsieur Plante. Je vais la
8 poser. Ça va être très rapide.

9 Q. **[110]** Alors, Monsieur Plante, aviez-vous des
10 corrections à apporter à la preuve écrite que nous
11 avons déposée? Si oui, lesquelles?

12 M. MARC-OLIVIER MOISAN PLANTE :

13 R. Petite correction à la page 12 de la preuve de UC
14 C-UC-0008. Vers le milieu de la page, il y a un
15 paragraphe, c'est le constat 4, le paragraphe
16 suivant commence par : « Autrement il est possible
17 que l'écart entre le prévisionnel et le réel », ce
18 paragraphe-là, à la deuxième ligne : « En gardant
19 le même rythme qu'au cours des trois premiers
20 mois », en fait, c'est « En gardant le même rythme
21 qu'au cours des quatre premiers mois ». Alors
22 voilà.

23 Q. **[111]** C'est tout?

24 R. On peut ajouter aux tableaux 1 et 2, au début de la
25 preuve en page 4 seulement, les données sont en

1 millions (M).

2 Q. **[112]** O.K.

3 R. Ça n'avait pas été indiqué mais voilà.

4 Q. **[113]** Ça complète vos modifications, vos
5 corrections?

6 R. Oui.

7 Q. **[114]** Merci. Alors le témoin est de nouveau
8 disponible pour contre-interrogatoire, Monsieur le
9 président. Merci.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Sicard. Maître Fréchette?

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Q. **[115]** Alors bonjour Monsieur Moisan-Plante. Alors,
14 vous me permettez, je m'excuse à l'avance, là, de
15 la lourdeur des mots, l'inexactitude, là. J'ai la
16 profession qui est la mienne. C'est loin de la
17 vôtre, hein, alors si jamais ce n'est pas clair,
18 n'hésitez pas à me faire reformuler ou quoi que ce
19 soit. Je tenterai de faire mieux que la première
20 fois. J'aimerais que vous preniez votre tableau de
21 votre présentation, le tableau P-1.

22 R. Oui.

23 Q. **[116]** Ça va? Je vois, dans la première colonne,
24 vous avez, la première colonne, là, où est-ce que
25 vous avez au niveau CNE, vous avez le chiffre sept

1 cent treize virgule trois (713,3).

2 R. Oui.

3 Q. **[117]** Et c'est de ce chiffre-là, donc, que vous
4 déduisez l'année de base pour déterminer votre
5 écart, là, de dix-huit virgule un (18,1). C'est
6 exact, au niveau de cette rubrique-là?

7 R. Oui.

8 Q. **[118]** Si je ne m'abuse - vous me corrigerez si j'ai
9 tort mais - cette année témoin là ou cette
10 prévision-là, qui était basée sur un quatre huit
11 (4/8), encore une fois, là, c'est-à-dire quatre
12 mois réels, huit mois prévisionnels, en tout cas,
13 peu importe, c'était une prévision?

14 R. C'était tout du prévisionnel, là. Ça a été fait en
15 deux mille treize (2013) à propos de l'année deux
16 mille quatorze (2014).

17 Q. **[119]** C'est bien. Donc, on est d'accord là-dessus,
18 ce chiffre-là, le sept cent treize (713), c'est un
19 chiffre prévisionnel, qui est de nature
20 prévisionnelle. C'est exact?

21 R. Oui.

22 Q. **[120]** Et ce chiffre-là, prévisionnel, lui, il a été
23 soumis à la Régie. La Régie l'a, entre guillemets,
24 ce qu'on pourrait dire malaxé, analysé, examiné.
25 Puis ce chiffre-là, ce n'est pas celui qu'elle a

1 retenu. Hein? C'est exact?

2 R. Exact. Elle a retenu sept cent cinq virgule cinq
3 (705,5).

4 Q. **[121]** C'est bien. Et si, donc, si on prend
5 l'autorisé, qui est sept cent cinq (705). Cette
6 année-là, - je vous dis ça dans mes mots, là, puis
7 vous me corrigerez - alors moi, je suis
8 transporteur; je présente une prévision ici à la
9 Régie, puis ce que la Régie me dit? « Bon, à la
10 lumière de la preuve qui est offerte, cette année,
11 c'est sept cent cinq (705) ». Est-ce que, comme
12 transporteur, là, ce ne serait pas logique ou
13 raisonnable de penser que je vais travailler, moi,
14 à l'intérieur du budget que la Régie m'a donné pour
15 rendre le service à ma clientèle? Donc, je vais
16 travailler avec le sept cent cinq (705), donc
17 l'autorisé. Selon vous, il n'y a pas une certaine
18 logique d'utiliser ce chiffre-là, pour les fins de
19 mon exploitation de l'année qui va être en cause?

20 Je peux réessayer. Pourquoi vous n'utilisez
21 pas l'année, le chiffre autorisé par la Régie, pour
22 générer des écarts supérieurs? Si vous preniez le
23 véritable chiffre, celui que la Régie a autorisé,
24 c'est-à-dire sept cent cinq (705), vous déduisez de
25 six cent quatre-vingt-quinze (695), vous arrivez à

- 1 dix (10). C'est moins poli. C'est plus direct.
- 2 Pourquoi ne pas utiliser les termes, pourquoi, dans
- 3 votre formule, ne pas utiliser...
- 4 R. J'ai compris votre question.
- 5 Q. **[122]** C'est bien merci. Vous sembliez froncer du
- 6 sourcil; j'ai pensé que c'était moi qui n'étais pas
- 7 clair.
- 8 R. Non. J'avais hâte de pouvoir répondre.
- 9 Q. **[123]** C'est bien. Allez-y. Allez-y. On vous écoute.
- 10 R. Bien écoutez, en ce moment, la Régie a une décision
- 11 à prendre, puis c'est sur la base de vos prévisions
- 12 pour l'année deux mille cinq (2005). Alors moi, ce
- 13 que j'ai fait, c'est que j'ai regardé qu'est-ce qui
- 14 s'était passé l'an dernier, sur la base de vos
- 15 prévisions pour l'année deux mille quatorze (2014)
- 16 que vous présentiez l'an dernier. Je comprends que
- 17 le Transporteur veuille respecter son budget, là,
- 18 d'un point de vue financier. C'est bon pour lui.
- 19 D'ailleurs, je ne doute pas de la capacité du
- 20 transporteur à faire ça, à l'intérieur des budgets
- 21 autorisés par la Régie, ou même les budgets
- 22 demandés.
- 23 Q. **[124]** C'est bien. Donc, pour vous, dans votre
- 24 formule, pour déterminer l'écart de dix-huit point
- 25 un (18,1), pour vous, là, d'utiliser l'autorisé, ça

1 n'a pas de pertinence pour les fins de votre
2 démonstration?

3 R. Non. Ça n'a pas de pertinence quand...

4 Q. **[125]** Merci.

5 R. Parce que moi, ce que je veux comparer, c'est entre
6 la demande et qu'est-ce qui se passe réellement sur
7 le terrain.

8 (13 h 40)

9 Q. **[126]** C'est bien. Merci. En ce qui concerne,
10 j'aimerais aborder maintenant l'autre page, celle
11 où vous avez vos trois formules, là. Vous avez la
12 première où vous décomposez les charges nettes
13 d'exploitation puis le deuxième boulet où c'est vos
14 ressources affectées au...

15 R. À l'exploitation des installations?

16 Q. **[127]** Exactement. Alors...

17 R. Ça ressemble à la VPEI, mais c'est RAEI.

18 Q. **[128]** Oui mais... c'est bien. Si vous avez... au
19 niveau de la VPEI, ils ont une vision un petit peu
20 différente de la vôtre, je peux vous le dire, mais
21 ça, je retire ça, c'est un commentaire. Vous avez
22 référé, vous avez, dans votre... puis vous me
23 corrigerez si j'ai tort, là, mais ce matin, lors de
24 votre témoignage, vous avez fait référence à ce que
25 vous aviez entendu au niveau des témoignages soit à

1 l'effet des vases communicants et tout ça, là, vous
2 avez fait référence à ça. Vous dites oui, là, mais
3 le micro ne le capte pas.

4 R. Oui.

5 Q. **[129]** Vous avez fait référence à ça ce matin. Si je
6 prends ce concept-là des vases communicants, tout
7 d'abord, votre compréhension de ça, quelle est-
8 elle? Puis... commençons par ça, alors quelle est
9 votre compréhension de ça, de la notion de vases
10 communicants?

11 R. Bien vous me faites référence à ce que le
12 Transporteur a dit. Souvent, dans les années
13 passées, dans cette... dans le présent dossier, si
14 on scrute plus attentivement un poste de dépenses,
15 comme par exemple, les salaires de base, le
16 Transporteur va argumenter que, bon, si ça...
17 l'argent ne va pas dans les salaires de base, ça va
18 aller dans le temps supplémentaire. Souvent, pour
19 la maintenance, on dit : « Ça peut aller soit dans
20 les charges d'exploitation ou dans les coûts
21 capitalisés parce qu'on fait de la maintenance
22 capitalisable également. C'est un ou l'autre, ça
23 fait partie de votre processus d'optimisation.
24 Donc, d'une façon ou d'une autre, les ressources
25 peuvent aller à une place ou à l'autre. »

1 Q. **[130]** Puis si je prends ce concept-là comme... puis
2 c'est pour des fins de compréhension, donc la façon
3 dont vous l'illustrez, où c'est pris en
4 considération cet effet-là de vases communicants
5 dans votre formule qu'on voit sous la rubrique 2 au
6 deuxième boulet de la page?

7 R. Les RAEI, c'est permettre une vision globale et au
8 niveau des charges et au niveau des investissements
9 parce que j'additionne les charges nettes
10 d'exploitation puis les coûts capitalisés, donc
11 justement, l'idée de regarder les RAEI, regarder
12 les ressources globalement, ça permet d'éviter le
13 problème de regarder seulement les charges puis une
14 partie du travail en maintenance qui est constitué
15 d'activités qui vont aux investissements et vice-
16 versa. Donc, ça évite le problème des vases
17 communicants, là, jusqu'à un certain point.

18 Q. **[131]** Donc, selon vous, c'est intrinsèque, là, ce
19 concept-là est capté par votre formule?

20 R. Oui, là, pour ce qui est des activités que je viens
21 de mentionner, là. C'est mon... c'était l'objectif.

22 Q. **[132]** C'est bien. Maintenant, puis vous me
23 corrigerez si j'ai tort, là, je fais référence aux
24 discussions que vous aviez, votre présentation de
25 ce matin, les ressources affectées, RAEI, prenons-

1 le comme ça, c'est des ressources humaines, donc
2 c'est des personnes, c'est des individus et si ces
3 ressources humaines là qui sont moindres ou qui
4 sont en moins pour la section « Projets
5 capitalisés », vous l'avez ici, CC... je vous vois
6 froncer, vous avez votre formule? Ça va?

7 R. Oui, mais c'est à propos... vous me disiez que
8 c'est des ressources humaines. Il y a des stocks
9 aussi, il y a d'autres choses, là, dans les...

10 Q. **[133]** Dans les... dans votre formule, vous avez ça
11 en quelque part? Vous prenez en considération des
12 éléments...

13 R. Bien tout à fait.

14 Q. **[134]** ... tout au complet?

15 R. C'est les charges brutes, les charges brutes
16 directes et... les charges brutes directes, là-
17 dedans il y a des stocks, par exemple.

18 Q. **[135]** Donc...

19 R. Plus les charges de services partagés, ça constitue
20 les CNE, puis là j'additionne les coûts
21 capitalisés. Donc, c'est inclus, oui.

22 Q. **[136]** Puis ça, si on retourne à votre mémoire,
23 cette nuance-là que vous venez de me donner, on va
24 la retrouver?

25 R. Bien, les équations sont dans le mémoire.

1 Q. **[137]** C'est bien. C'est bien. Mais si on revient
2 aux... mettons aux ressources humaines en moins
3 pour les projets qui sont de nature capitalisable,
4 les ressources humaines, si je le prends sous
5 l'angle des ressources humaines pour les projets de
6 nature capitalisable, en quoi ça infère, là,
7 directement une baisse des charges nettes
8 d'exploitation le fait qu'il y ait des ressources
9 en moins qui soient affectées aux projets
10 capitalisables?

11 Je peux vous la reposer une autre fois.

12 R. Oui, juste pour clarifier.

13 Q. **[138]** Alors, on a des ressources humaines qui sont
14 moins utilisées ou qu'on n'utilise pas ou en moins
15 pour les projets de nature capitalisable. Et ces
16 ressources en moins là, en quoi ça infère
17 directement une baisse des charges nettes
18 d'exploitation comme vous l'avez mentionné ce
19 matin?

20 R. Bien en fait, c'est ça, ça devrait... si on garde
21 le même niveau de ressources et j'en utilise moins
22 pour les activités capitalisables, forcément, je
23 vais en utiliser plus pour les charges, au niveau
24 des charges. Il va y avoir des vases communicants.
25 Mais ce que j'ai dit dans ma présentation, c'est

1 que là, pour l'année deux mille quatorze (2014),
2 vous en avez utilisé moins pour les coûts
3 capitalisables puis il n'y a pas eu d'augmentation
4 de l'autre côté. Donc, vous avez réduit votre
5 niveau global d'utilisation des ressources. C'est
6 ce que les RAEI nous indiquent.

7 Q. **[139]** Donc, votre démonstration, c'est pour l'année
8 deux mille quatorze (2014) seulement? C'est ce que
9 vous venez de me dire?

10 R. Bien ça, c'est ce qu'on vient de regarder. Là,
11 c'est un choix de gestion qui a été effectué par le
12 Transporteur. Ça démontre votre contrôle de
13 gestion, là, comme on en parlait plus tôt, à opérer
14 à l'intérieur des budgets de la Régie.

15 (13 h 46)

16 Q. **[140]** On vous a compris, merci. Je vais revenir
17 encore à votre formule, s'il vous plaît, puis peut-
18 être qu'on ira dans votre mémoire, mais au niveau
19 de votre formule RAEI, là, au niveau de la rubrique
20 CC, coûts capitalisés, êtes-vous d'accord avec moi,
21 vous me corrigerez si j'ai tort, si ma
22 compréhension n'est pas la bonne, mais, ça, ce ne
23 sont que des ressources humaines, ce n'est qu'une
24 valeur de ressources humaines?

25 R. Bien, il y a tout un... Dans le fond, vous me

1 demandez : « Comment vous... Comment sont
2 comptabilisés les coûts capitalisés? » Écoutez, un
3 processus d'imputation, là, c'est plus que des...
4 des salaires de base...

5 Q. **[141]** Mais, moi, c'est dans votre formule,
6 Monsieur...

7 R. Bien, ça n'a pas changé, j'utilise la même
8 définition que la vôtre, donc...

9 Q. **[142]** Moi, sous votre... c'est parce que le RAEI,
10 le Transporteur n'utilise pas ça. Ça c'est vous qui
11 l'avez préparé, soumis à la Régie, hein. Au niveau
12 des CC, ma question n'est pas compliquée, moi... en
13 tout cas, il me semble que je vous l'ai formalisée
14 puis je vais vous la répéter une autre fois. Au
15 niveau de la rubrique...

16 R. Bien, je vais vous répéter ma réponse : J'utilise
17 la même définition, les mêmes chiffres de coûts
18 capitalisés que ceux que vous utilisez dans votre
19 preuve, donc j'ai forcément le même processus, là,
20 d'imputation... C'est décrit dans... dans les
21 anciennes causes tarifaires, quand il y a des
22 stocks, je pense que c'est directement capitalisé.
23 Et puis, pour les ressources humaines, on prend en
24 compte tout ce qui va autour, la... les dépenses en
25 frais généraux, qui sont associées avec le type de

1 main-d'oeuvre, et caetera, là.

2 Q. **[143]** Donc, dans...

3 R. Sinon, bien, je peux prendre comme engagement de
4 trouver les bouts de vos anciennes preuves...

5 Q. **[144]** Non...

6 R. ... qui décrivent...

7 Q. **[145]** ... ça ne sera pas nécessaire.

8 R. ... votre processus budgétaire.

9 Q. **[146]** Ça ne sera pas nécessaire. Dans la rubrique
10 CC, au niveau de votre formule RAEI, est-ce qu'il y
11 a, là-dedans, dans cette rubrique-là, des
12 équipements, des approvisionnements, des actifs
13 tangibles autres que des ressources humaines qui
14 sont pris en considération, dans votre formule?

15 R. Ma compréhension c'est qu'il pouvait... il pouvait
16 y en avoir...

17 Q. **[147]** Non, mais prenez votre mémoire. Vous pouvez
18 prendre votre mémoire puis aller revoir la formule
19 que vous avez utilisée puis... Il n'y a pas de
20 problème, il n'y a pas d'engagement à prendre, vous
21 êtes capable de nous répondre à ça. Est-ce que,
22 dans votre rubrique CC, dans le cadre des formules
23 puis des démonstrations que vous avez faites, est-
24 ce que vous avez intégré des valeurs à l'égard
25 d'actifs tangibles, hein, sous forme

1 d'approvisionnements, et caetera, ou ce ne sont que
2 des valeurs de ressources humaines?

3 R. Je vais répéter la même réponse, c'est les mêmes
4 coûts capitalisés que vous utilisez...

5 Q. [148] Je comprends que vous n'êtes pas capable...

6 R. ... que le Transporteur utilise...

7 Q. [149] Donc, vous n'êtes pas capable de me répondre
8 si...

9 R. Bien, écoutez, ce n'est pas ma spécialité d'avoir
10 en détail le processus de calcul des coûts
11 capitalisés.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Maître Sicard.

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 Si...

16 R. Je vous ai dit que je suis prêt à prendre
17 l'engagement de retrouver les pièces dans
18 lesquelles le Transporteur décrit lui-même son
19 processus...

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Si je peux éclairer tout le monde, là, page 9 du
22 mémoire d'UC. Parce qu'avant de poser des questions
23 peut-être que mon confrère devrait s'y référer.

24 Vous avez cette mesure, on parle de CC :

25 [...] somme les charges

1 d'exploitations nettes et les coûts
2 capitalisés.

3 Et l'information est donnée par après :

4 [On] a donc utilisé une identité
5 comptable afin de suivre les coûts
6 engagés aux CNE et aux investissements
7 (coûts capitalisés « CC ») en fonction
8 des charges brutes directes (« CBD »).

9 Les définitions... et je ne suis pas économiste,
10 là...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Est-ce que c'est une objection ou vous voulez aider
13 votre témoin?

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui, c'est ça, là, il faut se comprendre.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Là je ne comprends pas.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Je comprends que vous voulez nous... Mais c'est qui
20 vous ramenez à l'ordre, là, Maître Sicard?

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Non, non, mais, écoutez, moi, j'attendais
23 l'objection. J'attendais l'objection, elle ne vient
24 pas, là.

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 C'est que si...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Si on veut que j'utilise la preuve, je vais le
5 faire puis ce n'est pas plus compliqué.

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 Si maître Fréchette cherche des définitions de ce
8 que... il devrait utiliser la preuve et partir de
9 la preuve où sont les définitions.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Maître Sicard, je vous dirais que votre témoin
12 devrait aussi se référer à la preuve qu'il a
13 soumise s'il pense qu'il y a une réponse à la
14 preuve.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Puis je l'ai invité, je vous le souligne, deux
17 fois.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Alors, je ne veux pas être méchant garçon...

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Alors, je retire mon objection en ce sens.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Bien... Maître Fréchette, continuez.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Oui, c'est bien.

1 (13 h 40)

2 Q. **[150]** Je vais vous donner deux instants.

3 Monsieur Moisan-Plante, je vous remercie de votre
4 présence, ça a été agréable. Je vous remercie,
5 Monsieur le Président.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci. Merci. Maître de Repentigny, je comprends
8 que vous restez assis et que donc vous n'avez pas
9 de questions. Merci, Maître de Repentigny.

10 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

11 LE PRÉSIDENT :

12 Q. **[151]** Monsieur Moisan-Plante, dans votre
13 présentation de ce matin, je vous inviterais à
14 prendre, puis je vais y aller, je n'ai pas le
15 bénéfice non plus des notes sténo, là. Je vais
16 aller, puis soyez indulgent avec moi. À votre page
17 3, quand vous avez présenté le tableau 2, vous avez
18 fait mention que la Régie interceptait, la notion
19 d'« intercepter » pour ramener les choses qui,
20 selon vous, seraient à un bon niveau. Est-ce que je
21 comprends bien?

22 R. « Intercepter » j'ai utilisé ça pour traduire la
23 réalité qui représente l'apport, l'apport, la
24 proportion de l'écart entre le prévisionnel qui est
25 demandé dans les causes tarifaires et le réel qui a

1 été imputable, dans le fond, aux décisions de la
2 Régie. Puis le reste de l'écart, là c'est des trop-
3 perçus, bien c'est la différence entre l'autorisé
4 puis le réel.

5 Q. **[152]** Est-ce que je pourrais faire une certaine
6 analogie et dire que dans ces interceptions, la
7 Régie ne compte pas beaucoup, elle ne compte pas
8 beaucoup de points? Je veux comprendre. Je vous
9 demande d'aller plus loin. Si vous aviez un message
10 à dire à la Régie, parce que vous êtes là pour
11 l'Union des consommateurs, alors est-ce que je
12 pourrais tirer cette conclusion-là?

13 R. Bien, c'est sûr que les consommateurs regardent le
14 résultat des derniers... des dernières années puis
15 on a l'impression, effectivement, à chaque année
16 qu'au réel ça coûte beaucoup moins cher que ce qui
17 est demandé par le Transporteur. Alors, oui, pour
18 nous, on trouve ça étrange que là on a cinq années
19 en ligne qu'il y a des écarts importants, et non
20 seulement qu'il y a des écarts importants, là ce
21 n'est pas... là je comprends que c'est... je ne
22 pense pas que c'est la Régie qui est impliquée
23 nécessairement, mais qu'il y a beaucoup de travaux
24 qui n'ont pas été faits pour lesquels on a demandé
25 de l'argent puis que l'on contribue de façon qui

1 peut être importante à ces écarts-là.

2 Alors pour les consommateurs c'est sûr que
3 ça pose une question sur l'apparence de justice
4 sans égard à votre compétence dans un... à
5 déterminer le montant juste et raisonnable, en
6 sachant qu'il y a beaucoup d'asymétrie de
7 l'information.

8 Mais pour les consommateurs, oui, ça a
9 l'air étrange comme résultat que, si on veut, au
10 final, le Transporteur semble bénéficiaire, là, de
11 trop-perçus importants de façon récurrente, que ce
12 soit justifié ou non.

13 Q. **[153]** Merci, Monsieur Moisan-Plante. Alors le
14 témoin est libéré.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Me permettez-vous une question en réinterrogatoire
17 suite à votre question?

18 LE PRÉSIDENT :

19 Bien sûr.

20 Q. **[154]** Donc vous n'êtes pas libéré. Excusez-moi

21 RÉINTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD :

22 Q. **[155]** Alors, Monsieur Moisan-Plante, la Régie vient
23 de vous poser une question et je vais vous poser ce
24 que je saisis de cette question peut-être
25 autrement. Est-ce qu'UC est d'avis que la Régie

1 devrait réduire proportionnellement, de façon plus
2 importante les réductions au budget soumis par le
3 Transporteur que ce qu'elle a fait au cours des
4 dernières années? Puisque l'écart réalisé, réel, si
5 je regarde toujours votre tableau, là, par exemple,
6 si je prends le trop-perçu CNE pour deux mille onze
7 (2011), c'est cinquante point cinq (50,5 M\$). La
8 réduction de la Régie avait été d'onze point deux
9 (11,2 M\$). Réduction de la Régie en deux mille
10 douze (2012), quinze millions (15 M\$), trop-perçu
11 CNE, quarante-six point six (46,6 M\$). Et ça
12 continue sensiblement dans les mêmes proportions.
13 Est-ce qu'UC est d'avis que la Régie devrait faire
14 un effort pour trouver les motifs de réduire encore
15 plus le prévisionnel soumis par le Transporteur?

16 R. Bien, moi, je vais m'en tenir à ce que j'ai mis
17 dans mon rapport. On demande dix-neuf point un
18 millions (19,1 M\$). Ça a été justifié de plusieurs
19 façons. Avec l'accroissement des budgets de
20 maintenance qui sont... qui nous pose problème
21 étant donné les activités qui n'ont pas été faites
22 en deux mille douze (2012) et deux mille treize
23 (2013). Du point de vue des ressources, les RAEI,
24 on se rend compte qu'il y a comme un brisure, là,
25 en deux mille quatorze-deux mille quinze (2014-

1 2015), vingt millions de dollars (20 M\$) en dollars
2 constants de plus qu'en deux mille douze-deux mille
3 treize (2012-2013).

4 Alors tout ça ensemble fait que l'on croit
5 que notre suggestion est justifiée. Puis je
6 soulignerais également que l'on a répondu là-dessus
7 à des demandes de renseignements de la Régie.

8 Q. [156] Je vous remercie. Ça termine.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Alors là vous êtes vraiment libéré. Merci, Monsieur
11 Moisan-Plante. Oui, Maître Cadrin, s'il vous plaît.
12 (13 h 55)

13

14 PREUVE AHQ-ARQ

15

16 LE PRÉSIDENT :

17 Donc, Maître Cadrin pour AHQ-ARQ, avec le témoin
18 monsieur Marcel Paul Raymond.

19 Me STEVE CADRIN :

20 C'est exact.

21 LE PRÉSIDENT :

22 J'ai des notes. Je n'ai pas une très bonne mémoire,
23 alors j'ai beaucoup de notes.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Bonjour. Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ, comme vous

1 venez si bien de le dire. Pendant que monsieur
2 Raymond s'installe sur le plan informatique et
3 autres, je vais simplement signaler que, sur le
4 SDÉ, nous avons déposé la présentation également.
5 Donc, vous pouvez la consulter de tout bord, tout
6 côté, soit du coin de l'oeil ou de l'autre. Alors
7 soit dans l'informatique, soit en papier. Il y a
8 des versions papier qui ont été aussi données à
9 tout le monde. Je pense que tout le monde a reçu
10 ces documents. On est comme tellement efficace
11 qu'on est en avance sur l'informatique.

12 LE PRÉSIDENT :

13 C'est bien.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Je pense que la cote, c'est 13, AHQ-ARQ-13 pour la
16 présentation PowerPoint.

17

18 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-sixième
19 (26e) jour du mois de novembre, A COMPARU :

20

21 MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant
22 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,
23 suite 110, ville Saint-Laurent (Québec);

24

25 LEQUEL, après avoir fait une affirmation

1 solennelle, dépose et dit :

2

3 INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN :

4 Q. **[157]** Monsieur Raymond, pour l'adoption de la
5 preuve, il y a trois pièces à mentionner, sauf
6 erreur : mémoire, réponses aux demandes de
7 renseignements et présentation PowerPoint. Alors,
8 pour le mémoire, il s'agit de la pièce 9 sur les
9 cotes de la Régie; pièce 12 pour la réponse à la
10 demande de renseignements de la Régie; et pièce 13,
11 comme on l'a mentionné, pour la présentation
12 PowerPoint. Est-ce que vous avez participé ou
13 procédé à la rédaction de ces éléments-là? Est-ce
14 que vous les adoptez pour tenir lieu de votre
15 preuve écrite en l'instance?

16 R. Oui.

17 Q. **[158]** D'accord. Peut-être un petit commentaire en
18 commençant. Vous allez constater, malgré le volume
19 de la pièce de présentation, que les
20 recommandations sont toutes reprises même s'il n'y
21 aura pas des commentaires systématiquement à chaque
22 fois, mais on a voulu faire une présentation
23 globale. Donc, ça vous encourage malgré le nombre
24 de pages. Ce sera peut-être moins pire qu'on pense.
25 Alors, je vous laisse, Monsieur Raymond, présenter

1 ça. Je ne prends pas plus de temps.

2 R. Mesdames et messieurs, bonjour. Il me fait plaisir
3 d'être ici aujourd'hui. Alors, un peu comme maître
4 Cadrin l'a indiqué, le plan de la présentation
5 portera sur à revoir les dix recommandations du
6 mémoire. Certaines d'entre elles plus rapidement
7 que d'autres. En réalité, il y en a six qui
8 méritent des commentaires nouveaux provenant des
9 discussions de l'audience. Et à la fin, il y aura
10 une petite section sur le plan budgétaire deux
11 mille quatorze-deux mille quinze (2014-2015) du
12 gouvernement, et quelques autres recommandations
13 qui découlent de nos discussions des derniers
14 jours.

15 Alors, la recommandation 1, rapidement, qui
16 porte sur la cible d'efficience, donc avec toutes
17 les démarches porteuses de gain mises de l'avant
18 par le Transporteur, l'AHQ-ARQ est d'avis que sa
19 cible d'efficience aux CNE devrait être de deux
20 pour cent (2 %) pour deux mille quinze (2015). Si
21 vous lisez dans le mémoire, il y a une liste de
22 démarches porteuses de gain qui semblent très
23 impressionnantes du Transporteur. Alors, nous, ce
24 qu'on dit, c'est, avec toutes ces bonnes
25 initiatives-là, on peut s'attendre à ce que la

1 cible soit supérieure.

2 Deuxième recommandation, on en a beaucoup
3 parlé au cours des derniers jours, l'indicateur
4 composite. Alors, notre recommandation, ce qu'elle
5 disait, c'est que l'AHQ-ARQ partage les
6 préoccupations de la Régie sur l'insuffisance des
7 suivis des mesures d'efficience. L'AHQ-ARQ est
8 d'avis qu'il ne suffit pas que le Transporteur
9 montre qu'il est meilleur que d'autres, souvent
10 moins bien nantis, mais qu'il fasse ce qu'il faut
11 pour s'améliorer lui-même, indépendamment des
12 autres, ce que l'indicateur composite ne permet pas
13 de vérifier.

14 Donc, l'indicateur composite ne mesure pas
15 si le Transporteur peut faire mieux en termes
16 d'efficience. Il ne démontre pas que chacune des
17 démarches d'efficience est rentable en elle-même.
18 L'indicateur balise le Transporteur avec des
19 entreprises de moindre envergure en général. Et il
20 y a eu toute une discussion aussi sur certaines
21 faiblesses d'indicateur en termes que la moyenne
22 est non pondérée, moyenne arithmétique, et caetera.
23 Et l'indicateur fournit une information qui date de
24 plus d'un an.

25 Maintenant, la recommandation 3. Donc,

1 l'AHQ-ARQ est d'avis que le Transporteur ne peut se
2 soustraire aux exigences de la Régie et, par
3 conséquent, recommande à la Régie d'exiger du
4 Transporteur qu'il se plie aux ordonnances des
5 paragraphes 76 et 78 de la décision D-2014-035 et
6 ce, le plus tôt possible.

7 Alors, ici, c'est toute la discussion sur
8 est-ce qu'on peut suivre les gains d'efficience ou
9 non autrement que par l'indicateur composite qui,
10 selon nous, ne capte pas tout ce qu'on pourrait
11 capter en suivant des gains d'efficience. Alors,
12 suite au témoignage de monsieur Boulanger, bien, il
13 a précisé qu'il existait une multitude d'autres
14 indicateurs d'efficience qui sont utilisés dans
15 l'entreprise. De façon générale, je mets les
16 références, mais je ne les verbaliserai pas
17 nécessairement. Alors, dans tous les cas, les
18 références sont là.

19 Par contre... Et on sait aussi que le
20 Transporteur dispose d'indicateurs qui permettent
21 de suivre l'état de ses équipements. Par exemple
22 monsieur Rioux et madame Roquet nous ont parlé des
23 taux de bris par différentes familles
24 d'équipements.

25 (14 h 05)

1 Et madame Roquet aussi, dans les questions
2 d'hier de maître Cadrin, nous a mentionné, et elle
3 en a reparlé ce matin, que le balisage de
4 l'Association canadienne de l'électricité inclut
5 d'autres types d'indicateurs qui pourraient
6 potentiellement être utiles pour le Transporteur.

7 Et on peut d'ailleurs assez facilement
8 trouver des références sur ces indicateurs-là. Et
9 puis l'Association canadienne de l'électricité
10 compte plusieurs comités et, entre autres, elle a
11 trois comités qui touchent des programmes
12 d'analyse. On peut voir les références, les
13 descriptions de ces trois comités-là au lien qui
14 est ici, là, et quelques éléments que l'on peut
15 retrouver très facilement sur ce site-là.

16 Alors l'ACÉ a recueilli des données sur la
17 défaillance des équipements, donc les causes et les
18 détails. Par exemple, si un transformateur a une
19 défaillance, bien, la banque de données,
20 évidemment, que tous les participants ont nourrie,
21 donne des informations sur les données de
22 défaillance des transformateurs ou des
23 disjoncteurs, et caetera. Et avec, évidemment, des
24 détails sur la cause qui permettent de comprendre
25 un peu plus les défaillances.

1 Et donc, l'ACÉ dispose d'informations sur
2 vingt mille (20 000) événements, plus ou moins, qui
3 sont déclarés annuellement et ces données vont
4 jusqu'en soixante-dix-huit (78). Et elle a aussi
5 produit un certain nombre de rapports, soit qui
6 sont produits sur une période multiannuelle ou à
7 chaque année, entre autres, sur le rendement en
8 arrêt forcé des équipements de transport pour
9 plusieurs types d'équipements. Alors arrêts forcés
10 c'est ce que monsieur Louis-Omer Rioux parle de ces
11 taux de bris.

12 Alors arrêts forcés c'est vraiment une
13 définition qui est retenue à l'Association
14 canadienne de l'électricité depuis très longtemps.
15 C'est toujours les défaillances d'équipements en
16 termes de fréquence mais aussi en termes de durée.

17 Et aussi un autre rapport sur le point de
18 livraison et les interruptions de courant
19 importantes qui se rapportent aux réseaux de
20 production et transport. Et une autre partie du
21 site de l'Association canadienne nous montre
22 l'existence de plusieurs rapports d'analyses très
23 complets et vous verrez qu'il y a une liste
24 d'indicateurs que je n'ai pas reproduite ici qui
25 donne beaucoup d'information sur tous les types

1 d'équipements.

2 Alors je vous invite à consulter ce site
3 et, effectivement, selon nous, il y aurait intérêt
4 à ce que certains de ces indicateurs-là soient...
5 en tout cas, que le Transporteur voit la pertinence
6 avec la Régie de les produire, mais aussi qui
7 pourront servir dans certains cas à faire un suivi
8 des gains d'efficience.

9 Alors si on vient au suivi des gains
10 d'efficience, je vous ramène un peu historiquement
11 aux dossiers antérieurs d'il y a quelques années,
12 dont le 3738-2010 et les dossiers qui sont
13 antérieurs à celui-là où la pièce HQT-3, Document 1
14 qui traite dans le fond de l'efficience fournit un
15 certain nombre de suivis de mesures d'efficience.

16 Alors, ici, c'est un tableau que je vous
17 montre, pas nécessairement pour le détailler, pour
18 le décrire en détail, mais on voit qu'il y a
19 plusieurs projets d'efficience, de 1 à 8, et pour
20 chacun il y a un suivi des gains réalisés et même
21 de gains prévus, dans ce cas-là pour deux mille dix
22 (2010) et deux mille onze (2011).

23 Donc, on voit que, dans ce cas-ci, il y
24 avait des suivis de chacune des démarches
25 d'efficience, que ce soit aux charges ou aux

1 investissements, et j'ajouterais même il pourrait y
2 avoir des marges d'efficience qui ont des impacts
3 aux deux et ça pourrait être suivi quand même.

4 Alors le document en question, à la page 6,
5 dit que le document où ces mesures-là sont là pour
6 assurer un suivi adéquat de la réalisation des
7 mesures d'efficience auprès de la Régie et, comme
8 je l'ai dit, charges et investissements. Et aussi
9 le document fournit un certain nombre d'exemples
10 d'interventions qui sont faites donc dans les
11 projets et par les investissements qui seront ou
12 qui ont été évités. Et il y a beaucoup de détails
13 sur les démarches et des indicateurs de suivis que
14 l'on peut voir dans ce tableau-là.

15 Donc, ça a déjà existé. Je me souviens que
16 madame Courville nous parlait souvent de ces
17 chantiers d'efficience et qui pouvaient être suivis
18 un par un comme cet exemple-là.

19 Et un autre extrait du même document nous
20 montre, et encore là je ne veux pas aller dans le
21 détail, simplement sur le format. Bien, pour chacun
22 des projets, bien, on a des indicateurs sur le type
23 de gains qui sont attendus et la méthode de calcul
24 de chacun de ces indicateurs-là. Dans le document
25 il y a une deuxième page, ici je l'ai fait

1 seulement pour vous montrer que ça se fait, ça
2 s'est déjà fait. Et puis je vais vous montrer en
3 plus d'autres exemples qui pourront se faire.

4 Donc, selon l'AHQ-ARQ, on nous a répondu à
5 quelques reprises, ici j'ai quelques exemples de
6 ces réponses-là, que ça ne pouvait pas se faire
7 sans l'accès à une comptabilité par activité. Alors
8 nous ne sommes pas d'accord que c'est une condition
9 essentielle pour faire la réalisation de suivis.
10 Donc, comme on l'a vu, dans le passé ça s'est fait.
11 Il y a d'autres entreprises d'électricité qui ont,
12 j'ai mis l'expression anglaise KPI, « Key
13 Performance Indicators », qui peuvent mesurer des
14 choses même si elles ne sont pas du domaine
15 manufacturier.

16 Et on sait que le Transporteur est en
17 mesure de suivre ses projets d'investissement. Donc
18 il vient à la Régie, il dit : « J'ai un projet
19 d'investissement qui va coûter tant. » Et
20 régulièrement il est capable de faire un suivi du
21 coût réel de ces projets-là. Donc, il y a une
22 certaine comptabilité qui lui permet d'identifier
23 ce sur quoi les gens travaillent. Si les gens
24 travaillent sur les charges une journée puis sur
25 l'investissement le lendemain, bien, pour faire ces

1 suivis-là ils doivent évidemment être en mesure
2 de... de comptabiliser ces coûts-là puisqu'ils le
3 font déjà pour le suivi des projets
4 d'investissements.

5 (14 h 10)

6 Toujours dans les gains d'efficience, j'ai
7 relevé certaines informations fournies par monsieur
8 Boulanger. Alors, ici, par exemple, je cite :

9 Alors, même chose pour les
10 disjoncteurs...

11 Donc, c'est un des éléments... une famille
12 d'équipements.

13 ... que je décrivais tout à l'heure.
14 Je peux très bien les laisser vieillir
15 puis les changer. La logique que l'on
16 a faite avec une analyse nous démontre
17 qu'on est mieux d'investir dedans puis
18 d'extensionner la vie puis on va
19 mesurer s'ils réussissent bien parce
20 qu'on ne va pas les changer, on ne va
21 pas les réfectionner, si on veut, tout
22 d'un coup dans la même année. Si on
23 voit que les réfections que l'on fait
24 ne sont pas adéquates, on va ralentir,
25 on va se mesurer dans le temps. On va

1 voir, on va voir le résultat de cet
2 élément-là.

3 Et on a souligné un certain nombre de choses. Ça,
4 ce que ça nous dit c'est que, pour les
5 disjoncteurs, dans cet exemple-là, bien, il y a des
6 mesures de suivis qui sont possibles puisque
7 monsieur Boulanger dit : « On va se mesurer au fur
8 et à mesure pour voir si notre démarche
9 d'efficience apporte les résultats escomptés. »
10 Donc, il y a des méthodes pour suivre les
11 disjoncteurs : est-ce que le taux de bris a
12 augmenté, combien on a dépensé aux charges, aux
13 investissements, comme on a vu tantôt dans les
14 tableaux du dossier précédent, et on peut mesurer
15 les effectifs, et caetera.

16 Si jamais on dit : « Bien non, on fait une
17 bonne action, on investit dans la maintenance, mais
18 c'est pour réduire des investissements futurs ou
19 prolonger la durée de vie et qu'il est difficile
20 peut-être de faire des mesures ou de les faire
21 rapidement », mais à défaut de montrer des mesures,
22 on va dire, de suivis, a posteriori, nous pensons
23 que le Transporteur devrait faire une présentation
24 de ses analyses. Comme ici, on dit... monsieur
25 Boulanger dit, « une analyse nous démontre ».

1 Alors, de faire une présentation des analyses
2 prévisionnelles, ce que madame Roquet, hier,
3 mentionnait, les « business cases », de ces
4 projets-là. Donc, dire : « Oui, on a un projet, on
5 a investi - ou - on met aux charges, aux
6 investissements un tel montant parce qu'on pense
7 que, sur un horizon long terme, on va rapporter
8 trois fois plus », par exemple. Alors, à défaut
9 d'avoir des mesures a posteriori, nous pensons que
10 la Régie pourrait être informée de certaines
11 analyses qui démontrent que ces actions-là
12 promettent ou ont une bonne probabilité d'être
13 rentables.

14 Autre exemple, et je m'excuse de la
15 longueur de cette citation mais elle me semblait
16 pertinente pour un autre exemple.

17 Et il y a une succession d'éléments
18 qui sont comme ça que l'on fait, on
19 veut s'assurer qu'on les réalise avec
20 une bonne performance puis qui amènent
21 les effets escomptés. Puis une fois
22 qu'ils les ont amenés, bien, ils
23 permettent d'améliorer, si on veut, le
24 total de la... des interventions que
25 l'on fait sur le réseau.

1 Alors c'est difficile dans certains
2 cas.

3 Un peu comme j'ai dit tantôt.

4 Il peut y avoir des cas qui peuvent
5 devenir très très évidents, dire le
6 changement d'orientation et de
7 pratiques que l'on a fait en sorte
8 qu'il y a moins de ressources pour
9 faire le travail.

10 Mise en route, mise en route, mise en
11 service, par exemple, c'en est une. On
12 a changé nos façons de faire, notre
13 pratique. On a changé la façon de
14 travailler avec l'équipement, la façon
15 de travailler avec les tiers qui
16 réalisent des travaux,
17 responsabilisation accrue des gens.
18 Ça, ça a été un effet, ça on peut le
19 mesurer, voici le nombre de ressources
20 que l'on avait historiquement. Ça, ça
21 se mesure assez bien. Il y en a
22 d'autres que c'est difficile à
23 mesurer.

24 Alors, une autre citation qui nous dit, il y a des
25 choses qui sont faciles à mesurer, d'autres un peu

1 moins.

2 Et dernier exemple, mais qui a quand même
3 une citation qui nous montre les principes
4 importants.

5 Mais la responsabilité je pense que
6 l'on a c'est de s'assurer que l'on
7 implante les meilleures pratiques, que
8 l'on s'assure que c'est les bonnes
9 pratiques puis que l'on mesure que
10 cette pratique-là est bien exécutée
11 dans le temps puis, une fois qu'elle
12 est exécutée, c'est sûr qu'elle va
13 contribuer à un résultat qui est
14 meilleur que si je ne les avais pas
15 implantées.

16 Alors, ça, on trouvait que c'était quand même un
17 bon résumé de : « Oui, on amène des démarches
18 d'efficience mais on a la responsabilité de
19 s'assurer qu'elles vont être porteuses, qu'elles
20 vont être rentables. » Et, selon nous, bien, ce
21 n'est pas l'indicateur composite qui permet
22 d'assumer cette responsabilité de dire : « Chacune
23 des démarches d'efficience est rentable. »

24 Et, si on continue, d'autres exemples qui
25 ont été cités, donc sur la chaîne

1 d'approvisionnement, mise en route, mise en
2 service, des bénéfices tangibles, selon monsieur
3 Boulanger, on les voit le plus rapidement possible.
4 En fait, chaque mesure d'efficience peut être
5 suivie comme ça, possiblement, dans certains cas,
6 comme j'ai dit, par des mesures réelles ou, dans
7 certains cas, par une démonstration que le risque
8 en vaut la chandelle. Le coût en vaut la chandelle.

9 On s'en va maintenant dans les objectifs
10 corporatifs. Alors, l'AHQ recommande que la Régie
11 n'accorde pas au Transporteur la reconnaissance des
12 coûts de deux virgule sept millions de dollars
13 (2,7 M\$) du régime de rémunération incitative selon
14 la performance dans le revenu requis de deux mille
15 quinze (2015). Alors, le Transporteur donc, lundi,
16 nous a parlé d'une explication, qui était... pour
17 l'ensemble, c'était une information connue, comme
18 comment fonctionnent les objectifs, les
19 gestionnaires ont une partie qui vient d'une partie
20 de la division, une autre partie qui vient de leurs
21 objectifs personnels, et caetera. Alors, c'est
22 toute de l'information qui était déjà dans les
23 dossiers précédents.

24 Et puis, par contre, un des commentaires
25 ici mérite de s'y attarder. Donc :

1 L'intervenant - qui l'AHQ-ARQ dans ce
2 cas-là - compare l'atteinte de
3 certaines cibles des dernières années,
4 et ne semble pas mettre en perspective
5 les objectifs de l'année, avec le
6 contexte changeant dans lequel ils
7 sont établis. En d'autres termes, il
8 ne semble pas concevoir qu'une même
9 cible, une année plus tard ou quelques
10 années plus tard, peut devenir plus ou
11 moins ambitieuse.

12 (14 h 15)

13 Alors, ici, il y a une petite erreur dans le
14 document que vous avez entre les mains, j'ai
15 toujours un petit peu de misère avec les années qui
16 vont trop vite, là. Alors, on n'a pas les objectifs
17 de deux mille quinze (2015) présentement, donc on
18 peut difficilement juger de leur pertinence ou de
19 leur côté ambitieux.

20 Par contre, on a eu certaines orientations
21 suite à une demande formulée auprès de monsieur
22 Boulanger et ici aussi, il y a une petite... c'est
23 pour deux mille quinze (2015) et non pas pour deux
24 mille quatorze (2014) comme il apparaît dans vos
25 documents papiers. Donc, pour deux mille quinze

1 (2015), ce que monsieur Boulanger nous a dit, c'est
2 un peu comme il nous avait dit l'année passée, il
3 n'y a pas de changement fondamental sur les
4 objectifs comme tels. Donc, ce sera probablement
5 les mêmes. Sauf qu'il y a un resserrement de deux
6 objectifs, conformité des normes du NERC et niveau
7 de fréquence des accidents.

8 Bon, avant de regarder ces deux-là un petit
9 peu plus en détail, je vous ramène à toutes les
10 décisions de la Régie dans les causes passées où la
11 Régie disait : « Bien oui, il doit y avoir un
12 caractère quand même suffisamment ambitieux dans
13 les objectifs du Transporteur pour que la Régie
14 reconnaisse les montants de rémunération incitative
15 associés à ces objectifs-là. »

16 Alors, il y a un petit tableau qui est dans
17 notre mémoire et qu'il vaut peut-être la peine
18 d'expliquer un petit peu. Alors ici, on a les six
19 objectifs corporatifs de deux mille quatorze (2014)
20 et qui aussi, pour la plupart, sont des répétitions
21 dans le terme de l'objectif de plusieurs années.
22 Ici, on a « Pondération 2014 » qui donne trente
23 (30) points pour la division transport. Et les
24 résultats obtenus en termes de pourcentage de...
25 dans le fond, pourcentage, cent pour cent (100 %)

1 étant l'idéal, qui a été obtenu. Alors si on
2 regarde les... par exemple, monsieur Boulanger nous
3 a dit que l'objectif « Conformité aux normes de
4 fiabilité NERC NPCC » serait... l'objectif serait
5 conservé, mais on peut penser que les cibles
6 idéales seraient resserrées.

7 Alors, si on regarde depuis deux mille dix
8 (2010), l'objectif a été atteint à cent pour cent
9 (100 %). Si vous vous souvenez, cet objectif-là,
10 c'est combien de conformité aux normes de fiabilité
11 sont non déclarées par le Transporteur et puis
12 depuis deux mille dix (2010), bien c'est ça, il a
13 changé la définition pour les normes... pour les
14 non-conformités non déclarées. Et si on regarde
15 depuis deux mille dix (2010), il y a eu zéro non-
16 conformités non déclarées au cours des quatre
17 dernières années. L'objectif... le seuil étant de
18 quatre, la cible de deux et l'idéal de zéro. Alors,
19 le resserrement ne pourra sûrement pas changer
20 l'idéal parce que zéro, c'est le minimum, alors il
21 y aura un resserrement, sans doute, sur la cible et
22 le seuil. Mais on peut penser que c'est un objectif
23 qui pourra continuer à être proche de zéro étant
24 donné qu'on peut penser que le Transporteur déclare
25 ses non-conformités aux agences de réglementation

1 comme le NERC et le NPCC.

2 Si on va maintenant, je vais passer les
3 autres, mais pour aller au taux de fréquence des
4 accidents. Donc monsieur Boulanger, et c'est une
5 des questions qu'on avait aussi dans nos demandes
6 de renseignements, nous dit : « Bon, on va
7 resserrer l'objectif. » Dans nos demandes de
8 renseignements, on dit : « Bien pourquoi vous ne
9 l'avez pas fait en deux mille quatorze (2014) étant
10 donné que votre résultat deux mille treize (2013) a
11 été bon? » Et la réponse était, évidemment :
12 « Quand on prépare nos objectifs deux mille
13 quatorze (2014), bien on n'a pas encore les
14 résultats de deux mille treize (2013). » Alors, il
15 y a comme un délai qui se fait. Mais on voit quand
16 même que depuis les quatre dernières années... Et
17 en passant, c'est un objectif qui, pour l'AHQ-ARQ
18 est de la plus haute importance. Alors si on
19 regarde les résultats, bien ils dépassent l'idéal,
20 cent pour cent (100 %) c'est l'idéal, des montants
21 quand même assez importants, entre cent trente-six
22 (136) et cent quatre-vingt-dix pour cent (190 %).
23 Ou c'est-à-dire qui sont cent quatre-vingt-dix pour
24 cent (190 %) de l'idéal, qui dépassent, donc,
25 l'idéal, dans ce cas-là, de quatre-vingt-dix pour

1 cent (90 %). Et ce qui fait qu'effectivement, en
2 resserrant la cible, donc on ne connaît pas
3 présentement le resserrement, la valeur, mais on
4 peut, encore là, pas trop s'inquiéter de l'atteinte
5 de cet objectif-là, il y a de la marge
6 suffisamment. Alors, je voulais vous montrer en
7 gros que oui, on a quand même tenu compte des
8 réalités de l'objectif pour fournir notre
9 recommandation.

10 Numéro 5, rapidement, donc on a observé que
11 dans les résultats de certains indicateurs, on
12 constate le besoin de poursuivre au-delà de deux
13 mille douze (2012) la réduction de certains coûts
14 du Transporteur. De la même façon l'AHQ-ARQ
15 constate le besoin de poursuivre au-delà de deux
16 mille douze (2012) l'amélioration des résultats du
17 Transporteur en ce qui a trait aux indicateurs de
18 fiabilité.

19 Maintenant, la masse salariale, un autre
20 sujet qui a été bien discuté, notre recommandation
21 consiste à dire de réduire de huit virgule trois
22 millions (8,3 M) la valeur demandée par le
23 Transporteur pour la somme des salaires de base et
24 du temps supplémentaire pour l'année deux mille
25 quinze (2015). Et en plus, de réduire de manière

1 proportionnelle les charges liées aux avantages
2 sociaux sur la base du pourcentage qu'ils
3 représentent par rapport à la somme du salaire de
4 base et du temps supplémentaire, soit une réduction
5 additionnelle de trois virgule trois millions de
6 dollars (3,3 M\$) pour une somme de onze virgule six
7 (11,6) en tout.

8 Alors ici, il faut bien comprendre, et on
9 pourra le voir avec le tableau, que l'évaluation
10 est basée sur la performance passée du Transporteur
11 dans la prévision de la masse salariale au moment
12 où celui-ci dépose sa cause tarifaire au mois
13 d'août. Donc, ce qu'on essaie de voir, c'est quand
14 il dépose sa cause tarifaire, est-ce que... donc,
15 la prévision de l'année témoin, bien de combien il
16 surestime ses besoins dans ce cas-ci de masse
17 salariale, masse salariale étant les salaires plus
18 le temps supplémentaire. Rappelons-nous que ce sont
19 comme des vases communicants alors en faisant la
20 somme, on capte cet effet-là. Alors, on est
21 toujours, aujourd'hui même encore, on est en année
22 témoin. On n'est pas en année autorisée. On ne sait
23 pas encore ce que la Régie va autoriser. Donc, on
24 doit comparer ce qu'on a aujourd'hui versus
25 l'historique pour voir comment la prévision

1 d'aujourd'hui sera surestimée, sous-estimée ou non.

2 Et ici, donc le Transporteur commente ce
3 qu'on a fait. Il dit : « Si je reprends l'analyse
4 de l'intervenant, l'intervenant utilise l'écart
5 constaté entre l'année témoin et l'année historique
6 en utilisant l'écart entre l'année autorisée, qui
7 est notre point de départ et l'historique. La
8 moyenne des écarts observés passerait à trois pour
9 cent (3 %). »

10 (14 h 25)

11 Les salaires autorisés du tableau R7.1 de la
12 Demande de renseignements numéro 1 de la Régie ne
13 tiennent pas compte des coupures que le
14 Transporteur a faites au salaire, lorsque la Régie
15 a fait des coupures globales aux charges nettes
16 d'exploitation.

17 Alors, notre point de départ, présentement,
18 puis il y a eu d'autres questions aujourd'hui sur
19 ça aussi, là, notre point de départ doit absolument
20 être l'année témoin pour deux mille quinze (2015),
21 parce que, comme je viens de l'expliquer, c'est là
22 qu'on est. On veut savoir comment se comporte
23 l'historique par rapport à l'année où on est
24 aujourd'hui. D'ailleurs, l'année autorisée n'est
25 évidemment pas encore disponible pour deux mille

1 quinze (2015), là. C'est évident.

2 Et il y a eu des discussions, aussi, hier
3 et aujourd'hui, sur la fameuse réponse de la page
4 10 de B-59 sur l'acuité deux mille treize - deux
5 mille quatorze (2013-2014). Alors deux choses là-
6 dessus. Premièrement, l'acuité est discutée sur les
7 ÉTC, les Équivalents Temps Complet, et non sur le
8 montant des salaires en argent. Et deuxièmement,
9 bien, l'acuité est comparée à la valeur autorisée.
10 Alors même chose. Ici, nous, on ne veut pas
11 comparer à la valeur autorisée, parce qu'on veut
12 savoir la performance du Transporteur à prévoir ses
13 salaires, entre aujourd'hui et la réalité.

14 Un tableau, rapidement, c'est un tableau
15 aussi qui est dans la preuve, pour illustrer ce que
16 je voulais dire. On sait qu'en deux mille quinze
17 (2015), la prévision du Transporteur, en salaires
18 plus temps supplémentaire, - toujours notre fameux
19 vase communicant, nos vases communicants - la
20 prévision de deux cent quatre-vingt-quatorze
21 virgule sept millions (294,7 M). Alors on veut
22 savoir, quand il fait sa prévision qui nous a été
23 déposée au mois d'août, bien, normalement, quelle
24 est sa performance.

25 Alors ce qu'on fait, c'est qu'on dit : bien

1 en deux mille dix (2010), sa prévision, toujours au
2 même moment, était de deux cent quatre-vingt-trois
3 millions (283 M), et il a utilisé deux cent quatre
4 vingts (280), et caetera, deux cent quatre-vingt-
5 dix-sept (297), deux cent quatre-vingt-six (286),
6 et caetera. Donc, la ligne, ici, c'est ce qu'ils
7 prévoient, toujours en année témoin, et
8 l'historique. Alors vous voyez que quand on calcule
9 notre ici, de trois virgule soixante-huit pour cent
10 (3,68 %), bien, on ne tient pas compte de la... le
11 total prévu de l'année de base. Et, dans le trois
12 point soixante-huit (3,68), comme on ne tient pas
13 compte de l'année autorisée, parce qu'on veut
14 toujours savoir quand je prévois aujourd'hui ou au
15 mois d'août, versus la réalité.

16 Et si on regarde ici, par exemple, en deux
17 mille quatorze (2014), on parlait de, les taux de
18 la fameuse réponse, là, qui donnaient dans un cas
19 zéro point deux (0,2), dans l'autre un point huit
20 (1,8). Alors quand on parle de montants, c'est plus
21 en deux mille treize (2013), de l'ordre de quatre
22 virgule deux pour cent (4,2 %), là, pour les
23 montants entre la prévision de l'année témoin et
24 l'historique.

25 Dans le cas ici, évidemment, comme en deux

1 mille treize (2013), on n'a pas eu de cause qui
2 nous a donné l'année témoin deux mille treize
3 (2013), bien, on a pris une approche conservatrice
4 qui supposait que la prévision de l'année de base
5 qu'on a obtenue, la cause 3823, bien, elle était
6 parfaite; donc, elle était parfaite, et que l'année
7 témoin aurait été la même chose. Donc, on a été
8 conservateur dans la performance là-dessus.

9 Si on conclut : un autre commentaire du
10 Transporteur, c'est que l'intervenant ne considère
11 pas non plus la partie des gains d'efficience qui
12 proviennent de la gestion des actifs et qui ont
13 déjà été intégrés dans la cible d'efficience. Donc,
14 le Transporteur nous dit : « Bien, dans notre
15 prévision, on a déjà des gains d'efficience ». Et
16 nous, ce qu'on dit : bien, les gains d'efficience
17 sont dans la prévision, donc on en tient compte,
18 tout comme ils l'étaient dans les années passées.
19 Alors, dans les années passées, quand on compare
20 une prévision avec la réalité. Ce qu'on veut faire,
21 nous, c'est qu'on regarde la prévision et la
22 réalité. Évidemment, à chaque année, le
23 Transporteur a toujours des raisons pour dire :
24 « Oui, oui, on a besoin de toute cette masse
25 salariale là et on va la respecter, on va la

1 rencontrer ». Et quand on vient à chaque année,
2 bien, on se rend compte que la tendance de
3 surestimation se poursuit.

4 Aussi, le Transporteur disait que
5 l'intervenant ne prend pas compte le facteur
6 ponctuel de retard de dotation de quatre virgule
7 neuf millions (4,9 M), et qu'il ne considère pas le
8 un pour cent (1 %) de deux mille... il ne considère
9 que le un pour cent (1 %) de deux mille quinze
10 (2015), ce que nous confirmons. Par contre, le un
11 pour cent (1 %) de deux mille quatorze (2014) n'a
12 pas à être pris en compte, toujours pour la même
13 raison, puisque notre évaluation porte sur l'année
14 témoin deux mille quatorze (2014), donc en amont de
15 l'application de ce facteur ponctuel de retard.

16 Les services externes : donc, l'AHQ-ARQ
17 recommande à la Régie de réduire les charges des
18 services externes de cinq millions (5 M) pour
19 l'année témoin deux mille quinze (2015). Avec une
20 telle réduction, les charges des services externes
21 seraient quand même augmentées de neuf pour cent
22 (9 %) par rapport à deux mille treize (2013). Donc,
23 on a quand même un aspect conservateur dans cette
24 recommandation-là.

25 Nous avons, juste pour répondre à certaines

1 questions qu'on a eues, là, alors, reproduit le
2 tableau. Et dans ses commentaires du vingt-quatre
3 (24) novembre, le Transporteur, selon ce que nous
4 avons lu, ne fournit aucune explication sur
5 l'acuité des précisions. Alors, il ne nous dit
6 pas : « Bien, on a amélioré l'acuité de nos
7 prévisions », contrairement à un peu plus tôt dans
8 la masse salariale, où il nous a dit : « On a mis
9 un facteur de un pour cent (1 %) pour tenir compte
10 d'un certain nombre de choses, notamment le fait
11 que, quand quelqu'un prend sa retraite ou quand
12 quelqu'un quitte son emploi, bien, ça prend, dans
13 certains cas, un certain temps avant de combler les
14 postes, parce que les gens ne donnent pas toujours
15 des préavis très longs, surtout quand ils quittent
16 pour une autre compagnie, quelque chose comme ça. »
17 Alors c'est un peu ce que nous avons interprété
18 comme étant la surestimation des salaires était
19 basée sur ça. Mais il y a eu, dans le cas des
20 salaires, une amélioration du Transporteur, qui a
21 mis un facteur d'ajustement.

22 Dans ce cas-ci, le Transporteur n'a fourni
23 aucune explication pour dire s'il avait amélioré
24 l'acuité de sa prévision. Donc, on voit que les
25 prévisions, dans le passé, ont été surestimées de

1 dix (10), six point quatre (6,4), neuf point sept
2 (9,7) et quatre point sept (4,7). Évidemment, le
3 quatre point sept (4,7) de deux mille quatorze
4 (2014), c'est simplement entre l'année témoin et
5 l'année de base, sur quatre mois. Alors on n'a pas
6 le chiffre ici qu'on aura l'an prochain. On peut
7 penser que si on se fie aux autres années, que le
8 quatre point sept (4,7) va être plus élevé. Donc,
9 c'est pour ça qu'on dit, notre recommandation est
10 quand même assez conservatrice.

11 (14 h 30)

12 Les charges des immobilisations corporelles
13 en exploitation, un peu le même principe; en
14 faisant une analyse de la capacité du Transporteur
15 à prévoir ces montants-là, bien, on propose une
16 réduction de quatorze millions (14 M) pour deux
17 mille quinze (2015). Et le Transporteur nous dit :

18 Alors si on parle de la charge
19 d'amortissement, l'intervenant produit
20 un tableau partiel concernant la
21 charge d'amortissement et ne considère
22 que la rubrique d'amortissement sur
23 les immobilisations corporelles.

24 Et on confirme cette interprétation-là. C'est le
25 seul poste qu'on a regardé. Comme dans le cas de la

1 masse salariale, les autres charges directes, on
2 n'a pas regardé la somme des postes qu'il compose,
3 mais un certain nombre de postes. Un peu comme on a
4 dit en introduction de notre mémoire, on regarde
5 tous les postes, mais on ne fera des
6 recommandations que sur certains.

7 Un peu le même principe ici, le
8 Transporteur nous dit, bien, il aurait fallu
9 regarder les montants autorisés. Je paraphrase ce
10 qu'il dit là. Et puis la même réponse un peu qu'on
11 a dit. Je ne veux pas répéter plus longtemps qu'il
12 faut mais on se fie toujours sur l'année témoin. Et
13 s'il y a eu le montant autorisé plus bas, bien, il
14 n'a pas à être utilisé dans notre analyse.

15 Et je vous réfère à la réponse que l'AHQ-
16 ARQ a faite, donc en réponse à la demande de
17 renseignements de la Régie sur ce sujet-là où on
18 expliquait, entre autres, aussi pourquoi on était
19 conservateur dans notre approche. Parce que le
20 Transporteur dans ce cas-là a mentionné qu'il avait
21 amélioré ses prévisions, notamment de mises en
22 service.

23 Les frais corporatifs, rapidement. Donc,
24 dans la même lignée que la décision D-2014-035 de
25 la Régie, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie

1 d'autoriser, au titre des frais corporatifs, un
2 montant de trente millions (30 M\$) pour l'année
3 témoin deux mille quinze (2015), soit la valeur de
4 vingt-neuf virgule quatre millions (29,4 M\$)
5 autorisée pour deux mille quatorze (2014) ajustée
6 du taux d'inflation de deux pour cent (2 %) pour
7 deux mille quinze (2015).

8 C'est tout pour les dix recommandations.
9 Maintenant, quelques éléments qui sont ressortis.
10 Le plan budgétaire deux mille quatorze-deux mille
11 quinze (2014-2015) du gouvernement. Et selon ce que
12 monsieur Boulanger nous a dit et monsieur Veci
13 hier, les demandes gouvernementales en termes de
14 masse salariale seraient intégrées dans le dossier.

15 Et on sait que la masse salariale du
16 Transporteur augmente de vingt-six virgule cinq
17 millions (26,5 M\$) en deux mille quinze (2015). Et
18 monsieur Boulanger nous a dit, bien, évidemment, si
19 le Transporteur, lui, non seulement ne gèle pas sa
20 masse salariale, mais qu'il augmente de vingt-six
21 virgule cinq millions (26,5 M\$), les autres
22 divisions d'Hydro-Québec devront compenser, dans
23 l'ensemble non seulement geler mais de baisser de
24 vingt-six virgule cinq (26,5 M\$) si on ne prend que
25 l'effet du Transporteur.

1 Aussi, on sait que la masse salariale du
2 Distributeur augmente de l'ordre de quarante-trois
3 millions (43 M\$) si on exclut dans le tableau ici
4 la page 5 de la pièce, 3905-2014, B-24, le compte
5 d'écarts du coût de retraite. Évidemment, le
6 Distributeur ne nous a pas encore dit s'il avait
7 pris en compte le plan budgétaire, mais comme le
8 document du Distributeur nous a été fourni au mois
9 d'août et que le plan budgétaire date de juin, on
10 peut supposer que oui. Mais peu importe.

11 Et aussi quand... Bien, on va voir... Donc,
12 quand on va voir les charges de services partagés
13 du Transporteur pour deux mille quinze (2015),
14 elles augmentent de cinq virgule trois millions
15 (5,3 M\$). Et les frais corporatifs du Transporteur
16 augmentent de un point un million (1,1 M\$), trois
17 point six pour cent (3,6 %) en deux mille quinze
18 (2015).

19 La question qu'on se pose, et on n'a pas
20 obtenu la réponse : ce sont quelles divisions qui
21 vont contribuer à la demande gouvernementale?
22 Sachant que les divisions non seulement vont
23 devoir... l'ensemble des autres divisions non
24 seulement va devoir geler les salaires, la masse
25 salariale, mais devront absorber quarante-trois

1 millions (43 M\$) plus vingt-six (26 M\$), soixante-
2 dix millions (70 M\$) si jamais le Transporteur, on
3 le sait, et le Distributeur ne gèlent pas leur
4 masse salariale.

5 Autres recommandations rapidement en
6 terminant. Bon. La première, madame Roquet nous a
7 dit hier que, effectivement, ce serait possible
8 d'ajouter les résultats de l'année historique du
9 Transporteur dans l'indicateur composite.
10 Évidemment, au moment de déposer le dossier, on n'a
11 pas les informations des autres participants au
12 balisage. Mais ce serait une recommandation au
13 moins d'inclure la valeur, le point du
14 Transporteur.

15 Bon. Le deuxième rapidement, on en a parlé,
16 monsieur Pilotto, ce matin, donc a, on peut dire,
17 suggéré la même chose, donc d'améliorer l'IC
18 perfectible en incluant notamment l'IC
19 opérationnel. Et aussi, bien, monsieur Boulanger
20 nous a dit que l'IC opérationnel, qu'on ne connaît
21 pas encore, a une tendance à la baisse depuis deux
22 mille dix (2010). Et avec les informations qu'on a,
23 bien, on n'a pas vu cette démonstration-là si on
24 regarde, par exemple, les types défaillances
25 d'équipement et travaux programmés de l'IC-

1 Transport, à la pièce B-9. On fait la somme de ces
2 deux chiffres-là, puis ce n'est pas une tendance à
3 la baisse depuis deux mille dix (2010).

4 Finalement, bien, on recommande à la Régie
5 de demander au Distributeur de démontrer que les
6 effets du plan budgétaire, qu'on a vus dans la
7 diapo précédente, soient inclus dans... de
8 démontrer que les effets du plan sont inclus dans
9 les charges des services partagés et dans les frais
10 corporatifs, sachant que d'autres divisions
11 d'Hydro-Québec devront faire leur part pour
12 compenser l'augmentation des salaires au niveau du
13 Transporteur à tout le moins. Ça complète.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Donc, votre témoin est...

16 Me STEVE CADRIN :

17 Le témoin est disponible pour les questions. Je
18 m'excuse.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Aucun problème. Est-ce qu'il y a un procureur des
21 intervenants qui veut contre-interroger le témoin?
22 Maître Fréchette pour le Transporteur.

23 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE :

24 Q. **[159]** Bonjour, Monsieur Raymond. Je vais vous
25 laisser prendre votre verre d'eau. Alors, tout

1 d'abord, je pense que c'est le premier dossier
2 tarifaire, pour le Transporteur s'entend, où
3 l'Association des hôteliers et restaurateurs
4 participent, c'est exact?

5 R. Le premier dossier...

6 Q. **[160]** Ce n'est pas votre premier dossier où, vous,
7 vous participez.

8 R. C'est le premier dossier tarifaire du Transporteur
9 où l'AHQ-ARQ...

10 Q. **[161]** Participe.

11 R. ... participe, oui.

12 Q. **[162]** C'est exact. Je veux comprendre un petit peu
13 le fonctionnement de cet organisme-là. Tout
14 d'abord, je vois votre mémoire qui a été déposé. Il
15 est bien inscrit. Je pense que vous devez le savoir
16 par coeur. Mais sur la première page, c'est bien
17 écrit « Mémoire de l'AHQ-ARQ », c'est exact, c'est
18 ce qu'on y voit. Ma question c'est la suivante.
19 Avec votre mandant qui est l'Association
20 restaurateurs et hôteliers, comment ça fonctionne?
21 Alors, le dossier, est-ce que vous lui soumettez
22 votre rapport? Quelle sorte de conversation en
23 amont vous avez, quelle sorte de mandat vous allez
24 chercher?

25 R. Oui, bien, le mandat c'est dans le fond

1 l'Association hôtellerie Québec et l'Association
2 des restaurateurs, un de leurs objectifs
3 principaux, évidemment, c'est que les tarifs soient
4 justes et raisonnables et aussi qu'ils ne paient
5 pas à l'avance pour des... des coûts ou des
6 investissements, et caetera. Parce que l'on sait
7 que, et on peut le constater, là, c'est sûr que ces
8 associations-là vivent des problèmes économiques,
9 là, aussi. Les restaurants, vous verrez qu'il y en
10 a beaucoup qui ont été fermés récemment, dont
11 plusieurs près du siège social d'Hydro-Québec qui
12 étaient là depuis très longtemps, entre autres.

13 Et puis ces associations-là, évidemment,
14 c'est leur but pour survivre, on peut le voir dans
15 les médias. Donc, ce sont ces mandats-là, cet
16 objectif principal-là que les associations nous
17 fournissent et c'est là-dessus qu'aussi nous leur
18 rendons compte en leur présentant nos mémoires, en
19 leur présentant nos interventions.

20 Q. **[163]** Alors donc, ce que je comprends donc c'est
21 que vous discutez avec un représentant de
22 l'Association des restaurateurs et hôteliers. Avec
23 qui discutez-vous précisément pour avoir ce mandat-
24 là?

25 R. O.K. Dans le cas...

1 LE PRÉSIDENT :

2 Un instant.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Jusqu'où on va aller sur le mandat?

5 LE PRÉSIDENT :

6 Maître Cadrin.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Je m'excuse si je vous interromps. Je m'objecte à
9 la question. Je ne sais pas jusqu'où on va aller
10 dans la définition du mandat, avec qui on parle, à
11 quelle heure on lui parle et quelle journée on lui
12 parle, et quelle est la pertinence de cette
13 question-là à partir du moment où on a les réponses
14 qui ont été données jusqu'à maintenant. Là on est
15 dans un élément de mandat. Jusqu'où on doit
16 dévoiler les détails des mandats.

17 D'ailleurs, la lignée de questions s'était
18 arrêtée aussi à d'autres endroits pour d'autres
19 personnes avant maître Fréchette qui avait posé ces
20 questions-là dans d'autres dossiers.

21 Moi, je pense que la nature du mandat puis
22 le fin détail du fonctionnement du mandat, au-delà
23 de ce qui a été mentionné à date, là, on rentre
24 dans des choses qui sont dans le privilèges du
25 client - professionnel.

1 Alors j'arrête là mon commentaire en disant
2 je ne vois pas non plus la pertinence de
3 déterminer, à partir du moment où on a mentionné
4 les objectifs qui ont été fournis par le client et
5 ce que l'on rend compte auprès du client, qui,
6 physiquement, va discuter de chacun des éléments du
7 mandat qui a été donné, que ça soit l'Association
8 des restaurateurs, que ça soit l'Association
9 hôtellerie Québec. Alors je m'objecte à la
10 question.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Fréchette.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Oui. Alors, tout d'abord, le privilège de
15 confidentialité au niveau des mandats, mandataires,
16 n'appartient qu'au professionnel du droit. Alors
17 c'est ce qui est protégé par nos chartes. Alors ce
18 qui est protégé par nos chartes donc, puis je ne
19 pose pas la question à monsieur Cadrin, à maître
20 Cadrin, parce qu'évidemment, la première chose
21 qu'il me dirait c'est que c'est son privilège
22 d'avocat relation client, puis c'est tout à fait
23 légitime.

24 Ce que je demande à monsieur, puis la
25 question est très précise. On ne s'éternisera pas

1 de midi à quatorze heures là-dessus, je veux savoir
2 de qui il détient son mandat. C'était la question.
3 La question précise c'est : Avec qui discutez-vous
4 à l'Association des restaurateurs et hôteliers pour
5 obtenir votre mandat? Puis la prochaine c'était :
6 Est-ce que vous lui soumettez votre rapport avant
7 de le produire à la Régie?

8 En toute légitimité, pour un organisme qui
9 va réclamer ultimement, j'imagine, des frais comme
10 il nous l'a annoncé dans le cadre de sa
11 participation ici, il m'apparaît tout à fait
12 légitime de connaître la nature des relations et
13 des mandats qui sont reçus par monsieur Raymond.
14 Puis il n'y a rien de confidentiel là-dedans. Le
15 privilège de confidentialité ça appartient aux
16 procureurs ça puis ça appartient aux notaires. Les
17 comptables, les autres membres des professions qui
18 ne sont pas... libérales ne sont pas affectés par
19 ça.

20 Alors c'est des questions qui
21 m'apparaissent tout à fait légitimes, mais je tiens
22 à vous dire que je ne veux pas m'étendre de midi à
23 quatorze heures là-dessus. Les questions c'est
24 celles que je viens de vous identifier.

25 LE PRÉSIDENT :

1 Maître Cadrin.

2 Me STEVE CADRIN :

3 Juste une réplique si vous me permettez. Dans un
4 premier temps, j'ai déjà dit dans un autre dossier,
5 je pourrai y revenir puis vous donner l'endroit,
6 là, c'est moi qui fais les communications avec le
7 client puis c'est moi qui donne le mandat à
8 l'analyste et à l'expert. Alors ça je l'ai déjà dit
9 dans le passé. Je le répète, je vais vous le dire
10 maintenant. Peut-être que je ne l'ai pas dit
11 tantôt, j'aurais dû le dire, c'est moi qui fais les
12 communications directement avec le client qui
13 soumet les mandats. D'ailleurs, le mémoire je vous
14 fournis l'information pour que vous l'ayez.

15 Maintenant je comprends la question a pour
16 but de déterminer si on va payer nos frais, c'est
17 ça? C'est ça. Bien, c'est ce qu'on vous dit. On va
18 réclamer des frais, il faut voir comment on va
19 s'organiser chez nous pour que ces frais-là soient
20 raisonnables parce qu'on aurait présenté ou pas
21 présenté le mémoire au client. Je ne vois pas
22 l'intérêt de la question.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Non, la question n'est pas là.

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 C'est ce que maître Fréchette dit.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Non.

5 Me STEVE CADRIN :

6 Ils vont réclamer des frais tantôt, j'ai intérêt à
7 poser la question.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Écoutez, est-ce que vous avez terminé?

10 Me STEVE CADRIN :

11 Je m'excuse, oui. Je vous ai interrompu à plusieurs
12 reprises.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Non. Je passe ma vie à être interrompu, il n'y a
15 aucun problème là-dessus. Écoutez, je comprends
16 tout à fait le questionnement de maître Fréchette.
17 Effectivement, il y avait des informations que vous
18 auriez peut-être pu aborder plus rapidement dans le
19 sens que c'est vous qui avez négocié, donc c'est
20 vous qui recevez un mandat et c'est vous qui allez
21 chercher un professionnel pour répondre à ce
22 mandat-là.

23 Cela étant dit, Maître Fréchette, je suis
24 très sensible aux questions que vous abordez. Je
25 trouve que vous les abordez, par contre,

1 tardivement. La Régie s'est penchée sur
2 l'intervention.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Je ne remets pas en cause l'intérêt, ça si vous
5 voulez... Je vous ai interrompu, mais ça vous
6 pouvez être certain que je ne remets pas en cause
7 leur présence ici. Il n'y a aucun problème là-
8 dessus. Ça c'est sûr.

9 LE PRÉSIDENT :

10 À ce moment-là, si la... Oui?

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 La question c'est... Là, maintenant j'apprends, ce
13 que je ne savais pas, moi, que tout... J'apprends
14 maintenant. Alors que tout se passe par maître
15 Cadrin. Alors, bon, ça règle la question. J'imagine
16 que la réponse de monsieur Raymond ça sera : « Non,
17 je n'ai pas de contact avec les clients, avec mes
18 mandants. » Alors si c'est ça, ça va s'arrêter là.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Juste pour être clair, ce n'est pas ça que j'ai
21 dit. Ça passe par moi la définition du mandat et je
22 discute avec le client. Je n'ai jamais dit que
23 monsieur Raymond avait jamais accès au client.
24 Alors ça s'arrête là parce que là je vais rentrer
25 dans les définitions de mandat. Mais je suis

1 d'accord avec vous que la question est soulevée
2 très tardivement si on veut soulever cette
3 question-là aussi. Ça c'est un autre élément.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Moi, j'inviterais à ce stade-ci, j'inviterais le
6 témoin de répondre au meilleur de sa connaissance.
7 Je veux dire il n'y a pas, à mon avis, le lien de
8 confidentialité n'existe pas. Puis vous pourrez
9 contester ma décision si vous voulez. Je ne vois
10 pas le lien. Vous, vous êtes effectivement comme
11 moi, je suis soumis à un certain lien de
12 confidentialité, mais pas monsieur Raymond.

13 (14 h 45)

14 D'autre part, afin d'éviter dans un
15 prochain temps ce type de débat qui est à la fois,
16 je ne veux pas dire que l'on perd notre temps, loin
17 de là, Maître Cadrin, mais qui n'est pas, je vais
18 prendre un terme, qui n'est pas gracieux,
19 j'inviterais à ce moment-là... Vous savez, j'ai
20 déjà donné des mandats dans mon autre vie parce que
21 j'étais en avant, et j'avais toujours une
22 résolution du conseil d'administration qui
23 autorisait la chose. Puis un affidavit aussi, un
24 affidavit de l'Association comme quoi le mandat est
25 donné, ça clarifie la situation pour tout le monde.

1 Ça la clarifie pour moi. Ça va la clarifier pour
2 maître Fréchette et en même pour monsieur Raymond
3 puis en même temps pour vous. Ça ne coûte pas cher.
4 Vous faites des affidavits environ à peu près à
5 tous les jours probablement dans votre pratique.
6 Bien, là, on saurait que le mandat a été donné par
7 telle association pour représenter ses intérêts
8 dans tel dossier, puis il n'y en aurait pas de
9 débat.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Monsieur le Président, à chaque année, la Régie
12 nous a demandé de fournir des documents qui, à
13 chaque année, nous autorisent à être devant vous.
14 On l'a fait. On a déposé les résolutions des deux
15 conseils d'administration des deux associations que
16 je représente, qui, d'ailleurs, identifient les
17 objectifs dont on vient de parler. Ce mandat-là
18 m'est donné à moi. Moi, je mandate les personnes
19 appropriées, monsieur Raymond en l'occurrence ici.
20 Ce que je vous dis, peut-être... Puis, là, je ne
21 veux pas revenir sur votre décision, vous avez
22 dit : « Il faut qu'il réponde à la question. » Je
23 vais me taire puis je vais arrêter. Mais je vous
24 dis qu'on est ici, puis c'est un fondamental.

25 D'abord, je ne vois aucun intérêt dans la

1 détermination des tarifs, pour utiliser
2 l'expression de mon confrère, pour la suite. Puis,
3 moi, j'ai des objections en cours de route où on me
4 dit, bien, écoutez, ce n'est pas intéressant de
5 savoir s'il y a une ligne qui est bloquée au
6 Nouveau-Brunswick ou pas. Bien, moi, je parlais des
7 tarifs, je pense, ou j'étais plus près de. Là, on
8 est loin. Alors, dans la mesure où on démontre
9 qu'il y a des éléments qui sont dans le mémoire
10 puis qui sortent complètement de la question des
11 tarifs ou qui demandent des choses qui sont... puis
12 on se demande si c'est incongru avec la mission ou
13 les objectifs qui sont donnés, peut-être.

14 Mais, là, on a établi les objectifs. Moi,
15 je pense que le mémoire parle de ces objectifs-là
16 en termes de réduction ou de s'assurer que les
17 coûts sont justes et raisonnables. C'est moi qui
18 détermine les mandats avec monsieur Raymond et avec
19 le client. Je vous l'ai expliqué. Ça ne veut pas
20 dire qu'il n'y a pas de communication dans tous les
21 dossiers avec les clients. Parfois il y en a.
22 Parfois il n'y en aura pas.

23 Mais après ça, là, au-delà de ça, c'est mon
24 mandat, c'est moi qui le donne. Oui, il y a une
25 confidentialité, puis oui il y a un privilège

1 avocat/client. Puis, oui, c'est moi qui vais le
2 définir avec l'expert. Puis c'est ça que je vous
3 dis sous mon serment d'office là. À l'expert ou à
4 l'analyste. C'est sûr qu'à la Régie, l'analyste a
5 un rôle un peu à cheval, là, va donner des opinions
6 alors que, normalement, en civil, on le sait, c'est
7 des experts.

8 LE PRÉSIDENT :

9 À ce moment-là que le témoin réponde qu'il ne peut
10 pas répondre, puis on va passer à autre chose.

11 Me STEVE CADRIN :

12 C'est parce que ça va revenir dans chaque dossier.
13 Je comprends, aujourd'hui, vous posez la question
14 aujourd'hui. Mais ça peut revenir. Ça peut revenir
15 dans chaque dossier.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Et c'est pour ça que si je vous dis, si ça revient,
18 garantissez-vous, vous avez beau envoyer des...

19 Me STEVE CADRIN :

20 O.K.

21 LE PRÉSIDENT :

22 ... toute la correspondance que vous voulez envoyer
23 au niveau administratif, le niveau administratif
24 est de l'autre côté des murs, il n'est pas ici.

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 J'en prends note, Monsieur le Président. Je
3 m'excuse de vous avoir amené sur cette question-là.
4 Je vais faire ce qu'il faut faire la prochaine
5 fois, que ce soit dans chacun des dossiers déposés
6 de la même façon pour s'assurer que ce soit clair,
7 bien qu'il n'y ait personne qui le fait, ou à peu
8 près, pour cette question de mandat-là. Il y aura
9 certains cas particuliers où il y aura des gens.
10 Puis je serai là avec le Distributeur la semaine
11 prochaine avec l'APCHQ, avec le représentant de
12 l'APCHQ. Mais dans ce cas-ci, ce n'était pas
13 pertinent parce que ce n'était pas le focus du
14 client au niveau du transport Je ne vous dis
15 pas que ce n'est pas le focus du client le
16 transport d'énergie, c'est la facture qui va avec
17 qui est l'important.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Je suis sensible à vos arguments, Maître Cadrin,
20 mais je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà dit.
21 Je voudrais juste vous dire que cette question-là,
22 je continue à dire à maître Fréchette qu'elle est
23 tardive, puis je ne comprends pas pourquoi il pose
24 ces questions-là. Mais je vais le laisser aller.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Il me reste deux questions, Monsieur le Président.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Et après ça... Puis on va revenir au fond. Mais je
5 vous dirais que, moi aussi, cette question-là
6 m'embête. Et m'embête dans le sens... pas dans le
7 sens de maître Fréchette. Ce qui m'embête, c'est ce
8 que vous fournissez, ce que je n'ai pas au dossier.
9 Ce que vous avez fourni de façon générique à la
10 Régie. Et, ça, je ne l'ai pas.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Je comprends. Puis comme j'ai dit, j'en prends note
13 comme amélioration ou efficience pour la prochaine
14 fois.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Et je fais de même, Maître Cadrin. Je m'engage moi
17 aussi à faire mes devoirs là-dessus.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Puis comme je vous ai dit, pour l'instant, ce que
20 je peux vous donner, c'est mon serment d'office.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Ça, je ne le mets pas en doute. Maître Fréchette,
23 une question?

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Ça va être très court. Puis vous allez comprendre

1 tout de suite.

2 (14 h 50)

3 Q. **[164]** Alors l'Association des hôteliers
4 restaurateurs, là, lorsque vous préparez votre
5 rapport, avec qui la personne précisément à
6 l'Association vous avez des échanges? Si vous avez
7 eu des échanges, on va l'incarner dans ce dossier-
8 ci pour la préparation de ce mémoire.

9 R. C'est ça. Si on se souvient, bien si on se
10 souvient, ceux qui étaient ici, mais dans ce que
11 monsieur Cadrin dit, maître Cadrin, c'est que dans
12 le dossier sur le Plan d'approvisionnement du
13 Distributeur qui a été en audience il n'y a pas
14 tellement longtemps cette année, la présence du
15 directeur général de l'une des associations, je
16 pense que c'est un monsieur Raymond d'ailleurs, et
17 de la présidente de l'autre étaient présents ici et
18 maître Cadrin les a présentés à l'ensemble de
19 l'audience ici.

20 Donc, ces gens-là j'ai pu les rencontrer.
21 Ils m'ont exprimé les objectifs et les enjeux des
22 associations comme j'ai décrit tantôt.

23 Mais pour chacun des dossiers en
24 particulier, ce que ces gens-là, le mandat que,
25 moi, j'ai m'est transmis par maître Cadrin. Mais je

1 me tiens au courant quand même des enjeux de ces
2 associations-là, soit dans certains cas comme un
3 bon client de ces membres-là aussi. Mais c'est sûr
4 que je me tiens au courant. Mais, officiellement...

5 Q. **[165]** Mais la question...

6 R. ... le mandat dans chacun des dossiers, le mandat
7 m'est donné par l'intermédiaire du bureau de maître
8 Cadrin selon ce que les associations m'ont donné
9 comme instruction.

10 Q. **[166]** Oui, mais la question c'était : Avec qui vous
11 avez échangé pour votre mémoire?

12 R. Lequel, celui-ci?

13 Q. **[167]** Oui, celui-ci.

14 R. Avec maître Cadrin qui m'a donné les orientations
15 des associations.

16 Q. **[168]** C'est bien. mais je ne parle pas du mandat,
17 je parle du contenu, Monsieur Raymond. On va y
18 aller d'une autre façon. Le contenu de votre
19 rapport, avec qui à l'Association des hôteliers et
20 restaurateurs vous en avez discuté du contenu?

21 R. Avec le représentant que ces associations-là qu'ils
22 m'ont dit de discuter qui est maître Cadrin et son
23 bureau.

24 Q. **[169]** C'est bien. Donc, vous n'avez pas eu aucune
25 discussion avec un membre de l'Association des

1 restaurateurs ou hôteliers du Québec pour ce
2 rapport-là?

3 R. Pour ce rapport-ci en particulier, non. Seulement
4 le représentant qu'ils m'ont désigné.

5 Q. [170] Merci. Maintenant donc... Ne bougez pas deux
6 instants. Est-ce que c'était le bon moment pour
7 prendre une courte pause, question que je fasse la
8 somme s'il reste des questions pour monsieur
9 Raymond ou pas? Il y en a quelques-unes, mais je
10 veux voir si...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Oui, je vous dirais que l'on va prendre une courte
13 pause. Je vous rappelle tous que si on n'a pas
14 terminé à une heure que, moi, j'ai en tête parce
15 que j'ai des services auxiliaires, nous allons tous
16 revenir demain matin.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est bien.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Parfait. Alors cela étant dit, on revient à trois
21 heures (15 h).

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Trois heures (15 h) c'est bien. Merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Et profitez pour faire tout ce que vous avez à

1 faire parce qu'il n'y en aura pas d'autre pause
2 après.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE 14 h 55

4 REPRISE DE L'AUDIENCE 15 h 00

5 LE PRÉSIDENT :

6 Maître Fréchette ?

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Alors la pause a été bénéfique à tous points de
9 vue. Alors je n'aurai pas d'autres questions, je
10 vous remercie.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci. Maître De Repentigny, je crois que vous
13 n'avez pas de questions ?

14 Maître Cadrin nous n'aurons pas de questions mais
15 je vais profiter du retour à mon micro pour vous
16 dire, et aussi à maître Fréchette, que sur la
17 question qui nous a... de votre objection il y aura
18 un suivi qui sera fait.

19 Je ne sais pas si le suivi sera fait au
20 niveau administratif ou pas mais comme président de
21 cette formation je vais régler cette question-là
22 pour que ce genre de débat-là soit, soit limité
23 dans le temps mais qu'on refasse pas ça de façon
24 systématique là. Ça vous va? Donc, à moins que
25 vous ayez...

1 Me STEVE CADRIN :

2 Merci Monsieur le président. Non j'ai pas d'autres
3 questions, j'allais vous dire ça. Donc, on peut
4 disposer.

5 LE PRÉSIDENT :

6 On peut donc... Vous pouvez, vous, disposer mais
7 moi je vais le libérer avant, ça vous va?

8 Parfait.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Vous êtes le chef.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Non, non je suis pas vraiment le chef! Merci, vous
13 êtes libéré, je vous remercie.

14 Maître Lussier, je pense que c'est à votre tour.

15 (15 h 05)

16

17 PREUVE ACEFO

18

19 LE PRÉSIDENT :

20 Maître Lussier, vous aviez annoncé vingt (20)
21 minutes de présentation. Bonjour.

22 Me STÉPHANIE LUSSIER :

23 Bonjour, Monsieur le Président; bonjour, Madame,
24 bonjour, Monsieur les régisseurs. Effectivement,
25 nous avons annoncé vingt (20) minutes de

1 présentation. Et ça devrait être autour de ça, oui.

2 Je m'attends à ce que ce soit respecté également.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Parfait. Je vous remercie. Allez-y!

5 Me STÉPHANIE LUSSIER :

6 Tout d'abord, avant de commencer, et avec la
7 permission de monsieur le sténographe à qui j'en ai
8 déjà parlé, je voudrais apporter à votre attention
9 une petite coquille qui s'est glissée au niveau des
10 notes sténographiques du volume 1 du vingt-quatre
11 (24) novembre deux mille quatorze (2014). C'est à
12 la page 27.

13 LE PRÉSIDENT :

14 27?

15 Me STÉPHANIE LUSSIER :

16 Oui, à la page 27 du volume 1. Donc, vingt-quatre
17 (24) novembre deux mille quatorze (2014), à la page
18 27 aux lignes 15 et aux lignes 23, il est mentionné
19 que l'intervention a été faite par « madame
20 Françoise Gagnon ».

21 LE PRÉSIDENT :

22 Oh!

23 Me STÉPHANIE LUSSIER :

24 Alors que l'intervention a bien été faite par
25 monsieur le président, soit maître Turgeon. Et,

1 effectivement, hier, madame Françoise Gagnon a fait
2 une intervention, et elle se retrouve bien aux
3 pages 132 et 134. Donc, ça, c'est exact. Mais
4 simplement à la page 27, je voulais préciser la
5 distinction.

6 LE PRÉSIDENT :

7 On est interchangeable, vous savez!

8 Me STÉPHANIE LUSSIER :

9 Voilà!

10 LE PRÉSIDENT :

11 On glisse!

12 Me STÉPHANIE LUSSIER :

13 Alors, l'ACEF de l'Outaouais va procéder à la
14 présentation de sa preuve. Et nous présentons
15 monsieur Paul Paquin. Si vous voulez procéder à son
16 assermentation s'il vous plaît.

17

18 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-sixième
19 (26e) jour du mois de novembre, A COMPARU :

20

21 PAUL PAQUIN, consultant en énergie, ayant une place
22 d'affaires au 1685, Croissant Séguin, Brossard
23 (Québec);

24

25 LEQUEL, après avoir fait une affirmation

1 solennelle, dépose et dit :

2

3 INTERROGÉ PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

4 Q. **[171]** Monsieur Paquin, je vais vous demander de
5 prendre la pièce C-ACEFO-8, qui est le mémoire de
6 l'ACEF de l'Outaouais qui a été déposé le ou vers
7 le trente et un (31) octobre deux mille quatorze
8 (2014). Est-ce que vous l'avez?

9 R. Je l'ai sous forme électronique, oui.

10 Q. **[172]** Est-ce que vous êtes l'auteur de ce document?

11 R. Oui.

12 Q. **[173]** Est-ce que vous avez des corrections à
13 apporter à ce document?

14 R. Non.

15 Q. **[174]** Est-ce que vous acceptez le contenu de ce
16 document comme faisant partie de votre témoignage
17 ici aujourd'hui dans le cadre du présent dossier?

18 R. Oui.

19 Q. **[175]** Est-ce que vous avez assisté, Monsieur
20 Paquin, aux témoignages des témoins du Transporteur
21 lors des panels 1 et 2 les vingt-quatre (24) et
22 vingt-cinq (25) novembre deux mille quatorze (2014)
23 dans le cadre du présent dossier?

24 R. Oui.

25 Q. **[176]** Est-ce que vous avez des commentaires à

1 formuler suite à ces témoignages?

2 R. Oui. Alors...

3 Q. [177] Donc, je vous invite effectivement à en faire
4 part au Tribunal.

5 R. Merci. C'est ça. Alors, je ne reprendrai pas les
6 conclusions et recommandations de l'ACEF de
7 l'Outaouais, je vais plutôt commenter les
8 observations du Transporteur qui ont été faites
9 lors des audiences concernant justement le mémoire
10 de l'ACEF de l'Outaouais.

11 Concernant les investissements versus...
12 les investissements ne générant pas de revenus et
13 l'amortissement, dans son mémoire, l'ACEF de
14 l'Outaouais conclut que le maintien du tarif annuel
15 au niveau actuel implique que la valeur
16 d'investissements ne générant pas de revenus
17 additionnels ne doit pas être supérieure à la
18 valeur annuelle de l'amortissement.

19 Le Transporteur commente cette conclusion
20 notamment de la façon suivante. Que je vais lire
21 parce que je ne veux pas interpréter ce qui est
22 dit. C'est à la page 152 des notes sténos du vingt-
23 quatre (24).

24 La charge d'amortissement - et c'est
25 bien important de le comprendre -

1 reflète l'investissement d'un actif,
2 en postes, en dollars d'il y a
3 quarante (40) ans. On est en pleine
4 période de remplacement de nos actifs
5 de postes qui vont coûter quatre (4) à
6 cinq (5) fois leur prix à l'origine.
7 L'intervenant suggère donc qu'on
8 devrait moduler la pérennité en
9 fonction de l'amortissement non
10 inflationné d'il y a quarante (40)
11 ans. Si c'est le cas, on ne pourrait
12 remplacer qu'une faible partie de
13 notre parc d'actifs et on ne pourrait
14 plus desservir l'ensemble de notre
15 clientèle au bout d'un certain temps.

16 Alors, je voudrais faire un premier commentaire
17 concernant cet extrait-là. Concernant...

18 Q. **[178]** Monsieur Paquin, juste un petit instant s'il
19 vous plaît. Pouvez-vous donner la référence de
20 l'extrait que vous venez de citer?

21 R. Oui. C'est la page 152 de notes sténographiques du
22 vingt-quatre (24) novembre.

23 Q. **[179]** Donc du volume 1 page 152. Merci.

24 R. Alors, le réinvestissement pour un équipement qui
25 est rendu à la fin de sa vie utile, c'est ça,

1 j'aurais des commentaires là-dessus.

2 (15 h 10)

3 Hydro-Québec, HQT mentionne qu'il faut
4 considérer que le réinvestissement coûterait
5 beaucoup plus cher que l'investissement initial,
6 environ facteur quatre à cinq fois. Mais il est bon
7 de noter que l'amortissement d'un montant qui...
8 c'est un montant qui est retenu à chaque année en
9 vue justement de pouvoir remplacer cet équipement à
10 la fin de sa vie utile.

11 Ainsi, si on prend un équipement qui coûte,
12 disons, cent dollars (100 \$), qui a une vie utile
13 de quarante (40) ans, le montant d'amortissement va
14 être deux point cinq dollars (2.5 \$). Maintenant,
15 pour savoir quel sera le montant qui sera accumulé
16 pour le remplacer, cet équipement, il faut non
17 seulement considérer le deux point cinq (2.5) mais
18 considérer le rendement que le Transporteur va
19 pouvoir obtenir à chaque année sur ce montant-là,
20 qu'il met en banque, si on veut. En tout cas, qu'il
21 réserve pour ça.

22 Alors, si on fait cet exercice-là, si on
23 prend, à ce moment-là, un taux de rendement annuel
24 de six virgule six pour cent (6,6 %) puis qu'il
25 correspond au coût du capital prospectif moyen sur

1 la période deux mille un (2001) à deux mille quinze
2 (2015), le montant, après quarante (40) ans, pour
3 remplacer l'équipement, il serait de quatre cent
4 cinquante dollars (450 \$), donc quatre fois et
5 demie le prix initial.

6 Si on fait l'exercice maintenant avec un
7 taux de huit virgule deux pour cent (8,2 %), qui
8 correspond au taux de rendement sur la base de
9 tarifications moyennes sur la même période, le
10 montant disponible maintenant serait de six cent
11 quatre-vingt-trois dollars (683 \$). Le montant
12 initial de cent (100) devient six cent quatre-
13 vingt-trois (683).

14 On peut donc considérer que l'amortissement
15 permet d'accumuler un montant suffisant pour
16 remplacer l'équipement. D'autre part,
17 l'amortissement annuel qui pourrait servir de
18 référence pour les investissements ne générant pas
19 de revenu concernent tous les équipements mis en
20 service jusqu'à ce moment-là. Autant ceux qui ont
21 été mis ne service il y a trente (30), trente-cinq
22 (35), quarante (40) ans, au coût de ce moment-là,
23 que ceux qui sont mis en service l'an dernier puis
24 au coût de l'an dernier. Donc, ce n'est pas
25 uniquement le montant d'il y a quarante (40) ans

1 qui sert au montant d'amortissement, c'est aussi
2 les investissements qui ont été faits l'an passé.

3 Et on peut constater, dans le mémoire, un
4 graphique là-dessus, que les montants
5 d'amortissement prévus sont importants et on
6 s'aperçoit que le Transporteur n'est pas démuné
7 comme il semble l'indiquer dans son commentaire
8 d'hier.

9 Un autre commentaire qu'il a fait, à la
10 page 151, ça mentionne que le Transporteur... en
11 tout cas, des mêmes notes sténo, là, si on change
12 la date, je vais l'indiquer :

13 Le Transporteur ne contrôle pas la
14 demande en projets de croissance,
15 celle-ci peut amener une dépense
16 d'amortissement accrue qui permettrait
17 probablement de faire plus de projets
18 de pérennité, mais le Transporteur,
19 comme je le mentionne, ne contrôle pas
20 ce déclencheur.

21 Alors, il est exact que le Transporteur ne contrôle
22 pas les projets de croissance de la demande. Mais
23 il faut signaler que les projets pérennité eux
24 aussi apportent une augmentation de la charge
25 d'amortissement. En effet, si on remplace un

1 équipement parce qu'il est rendu à la fin de sa vie
2 utile, on remplace un amortissement sur un montant
3 qui a été investi « v'là » quarante (40) ans - dans
4 mon exemple tout à l'heure c'était cent dollars
5 (100 \$) - par un amortissement sur un montant qui
6 va être fait immédiatement - mon exemple tout à
7 l'heure, autour de cinq cents dollars (500 \$).
8 Donc, à ce moment-là, le maintien des actifs
9 contribue à accroître la valeur des amortissements
10 qu'ils peuvent utiliser pour le maintien des actifs
11 dans les années suivantes.

12 L'ACEF de l'Outaouais a signalé que pour
13 les investissements ne générant pas de revenu, pour
14 que ces investissements-là n'aient pas d'impact à
15 la hausse sur le tarif, il faut que ceux-ci ne
16 soient pas supérieurs à l'amortissement annuel. Il
17 s'agit d'un constat. Mais, selon la prévision
18 actuelle, cette situation ne se présentera
19 ponctuellement qu'en deux mille dix-huit (2018) et
20 puis à partir de l'année deux mille vingt (2020).
21 Ce n'est pas donc... ce n'est donc pas avant
22 quelques années que cette situation pourrait se
23 produire. Il nous semble que le Transporteur peut
24 donc compter sur ce délai pour se préparer et, à la
25 limite, prendre des mesures qui pourraient

1 permettre d'éviter des hausses importantes ou, à
2 tout le moins, d'essayer de les atténuer. Selon
3 l'ACEF de l'Outaouais, c'est un défi à relever par
4 le Transporteur.

5 Maintenant on va parler du gain... le
6 pourcentage de gain d'efficience qui est recommandé
7 par l'ACEF de l'Outaouais. Alors, concernant la
8 proposition de l'ACEF de l'Outaouais de fixer le
9 pourcentage d'efficience à deux pour cent (2 %), le
10 Transporteur mentionne notamment l'extrait suivant,
11 qui a été rappelé par la Régie ce matin. Alors, je
12 ne suis pas obligé de relire le passage que
13 monsieur le Président a fait ce matin.

14 Q. **[180]** Simplement, s'il vous plaît, nous mentionner
15 la référence.

16 R. C'est ce matin...

17 Q. **[181]** À quel passage exactement, s'il vous plaît,
18 quel document, de quoi s'agit-il?

19 R. Le texte est à la page 156 des notes
20 sténographiques du 24 mais qui a été amené par le
21 président ce matin.

22 Q. **[182]** D'accord.

23 R. Alors, il est à noter que le Transporteur a tempéré
24 cette affirmation en audience, le vingt-six (26)
25 novembre, soit aujourd'hui. Alors, je ne ferai pas

1 plus de commentaires concernant cet extrait.

2 (15 h 15)

3 Par contre, si on regarde... si on se
4 souvient de la présentation de monsieur Boulanger,
5 grosso modo, là, c'est l'image que j'en ai retenu,
6 c'est que lui a plutôt démontré que, malgré les
7 efforts exigés par la Régie dans les années
8 antérieures, l'IC transport n'a pas été affecté
9 négativement. Et, de plus, il a signalé que le
10 Transporteur a été en mesure de faire preuve de
11 créativité lorsqu'il a été confronté à des défis
12 importants. Alors nous sommes d'avis qu'il en
13 serait de même en exigeant un gain d'efficience de
14 deux pour cent (2 %). On va parler maintenant des
15 charges nettes d'exploitation par rapport à la
16 capacité du réseau. Alors, concernant cet aspect,
17 le Transporteur a donné un commentaire suivant :

18 Le Transporteur est donc d'avis qu'il
19 n'est pas pertinent de modifier le
20 point de départ des courbes. Le
21 Transporteur est plutôt d'avis que
22 lorsque les données sont disponibles,
23 comme c'est le cas dans ce graphique,
24 il est intéressant de maintenir la
25 période la plus longue car celle-ci

1 présente mieux l'évolution des charges
2 nettes d'exploitation en fonction d'un
3 cycle de vie complet de l'actif.

4 Ça se retrouve à la page 166, encore là, des notes
5 sténos du vingt-quatre (24). Il est à remarquer que
6 l'ACEF de l'Outaouais ne fait pas de
7 recommandations concernant le point de départ de la
8 courbe. L'analyse de l'ACEF de l'Outaouais s'est
9 concentrée sur la conclusion du Transporteur
10 concernant la période deux mille neuf (2009) à deux
11 mille quinze (2015) et l'analyse du RNCREQ, en se
12 basant uniquement sur cette période-là a permis de
13 confirmer les conclusions du Transporteur à cet
14 effet.

15 Q. **[183]** Monsieur Paquin, je m'excuse de vous
16 interrompre, vous avez parlé de l'analyse du
17 RNCREQ, est-ce que c'est bien ce que vous vouliez
18 dire?

19 R. Je m'excuse. L'analyse de l'ACEF de l'Outaouais.

20 Q. **[184]** Merci.

21 R. Maintenant, le coût total versus la capacité du
22 réseau. Concernant l'analyse de l'ACEF de
23 l'Outaouais consistant à éliminer l'impact de
24 l'évolution du rendement sur la mesure de
25 l'indicateur, le Transporteur mentionne notamment,

1 à la page 169 des notes sténos du vingt-quatre

2 (24) :

3 Concernant le rendement, le rendement
4 est une composante du coût total au
5 même titre que les charges nettes
6 d'exploitation ou les autres charges
7 et doit faire partie de l'indicateur.

8 On souligne que l'analyse de l'ACEF de l'Outaouais
9 n'élimine pas le rendement mais vise plutôt à
10 éliminer l'impact d'un rendement qui évolue dans le
11 temps car le rendement, l'évolution du rendement
12 n'est pas sous le contrôle du Transporteur. Et avec
13 l'élimination de l'impact, l'ACEF de l'Outaouais
14 conclut que le coût total versus la capacité du
15 réseau s'est maintenu à un niveau au-dessus de
16 l'inflation pour la période deux mille neuf (2009)
17 à deux mille quinze (2015). Cette conclusion est
18 différente de celle d'Hydro-Québec pour cette
19 période.

20 Maintenant, concernant l'indice composite,
21 et plus spécifiquement le T-SAIDI versus le SAIDI.
22 Concernant le choix du T-SAIDI, le Transporteur
23 mentionne, à la page 160 des notes sténos du vingt-
24 quatre (24) novembre, je reviens au premier élément
25 commenté, l'ACEF de l'Outaouais, donc a questionné

1 pourquoi est-ce que le Transporteur a utilisé la
2 notion du T-SAIDI plutôt que de SAIDI. Évidemment,
3 pour fins de balisage, il fallait avoir une donnée
4 de fiabilité balisée auprès du même panel que celle
5 des coûts. Donc, on a utilisé l'indicateur de
6 fiabilité qui est balisé auprès de l'ACÉ.

7 Permettez-moi de rappeler les deux raisons
8 qui ont amené l'ACÉ à établir une cible de
9 fiabilité qui tient compte des points de livraison
10 plutôt que le client interrompu.

11 Le premier élément, c'est que ça permet de
12 respecter le périmètre qui est sous la juridiction
13 du Transporteur, donc les points de livraison, ce
14 sont les points frontières entre le réseau de
15 transport, les réseaux du Transporteur et les
16 réseaux des distributeurs qu'ils desservent. Le
17 deuxième élément, c'était de permettre un
18 traitement équitable de tous ses clients.

19 Donc, qu'il doive desservir un distributeur
20 qui aurait une faible densité de population ou
21 desservir un distributeur qui aurait une forte
22 densité de population, ça, ça serait un facteur qui
23 affecterait beaucoup le nombre de clients qui
24 pourraient être interrompus. Mais le fait de
25 mesurer un point de livraison permet d'apprécier

1 une valeur égale à chacun de ces points de
2 livraison là.

3 Sur ce dernier aspect, l'ACEF de
4 l'Outaouais est d'avis qu'un traitement égal n'est
5 nécessairement un traitement équitable. Pour être
6 équitable, il faut également tenir compte de
7 l'impact d'une interruption. De plus, il n'est pas
8 tout à fait exact que le Transporteur ne fait pas
9 de différence entre le niveau des charges
10 alimentées. En effet, il y a certaines charges qui
11 sont alimentées par une seule ligne, quand la
12 charge n'est pas tellement importante, ce qui
13 augmente la possibilité d'interruption par rapport
14 à des charges qui sont alimentées par plus d'une
15 ligne où on applique le critère qu'on appelle N-1.

16 Avec les précisions obtenues en audience
17 quant à l'indice SAIDI et l'indice T-SAIDI,
18 notamment, notamment que l'indice SAIDI ne tient
19 pas compte du nombre et de la charge du point de
20 livraison, il nous apparaît que l'indice SAIDI est
21 plus approprié pour mesurer la qualité du service.
22 Selon notre compréhension, pour l'indice T-SAIDI, à
23 la limite, une panne générale aurait le même poids
24 qu'une interruption à un point de livraison d'une
25 charge de dix mégawatts (10 MW) parce qu'on ne

1 tient pas compte du nombre de points de livraison
2 ni de la charge alimentée par chacun de ces points
3 de livraison.

4 (15 h 20)

5 Selon notre compréhension, l'indicateur
6 composite est retenu, a été retenu parce que les
7 données sont disponibles à l'ACÉ. Ça nous semble
8 être la principale raison. Mais il faut se demander
9 si c'est le meilleur indicateur pour mesurer
10 l'efficience du Transporteur, comme cela avait été
11 demandé implicitement par la Régie. Si un
12 indicateur composite pouvait permettre de répondre
13 à la demande de la Régie, il nous apparaît qu'un
14 indice qui prend en compte, non seulement la durée
15 de l'interruption, mais aussi la gravité de
16 l'interruption, est plus approprié pour mesurer la
17 qualité d'alimentation. Dans cette perspective, un
18 indice comme le SAIDI serait plus approprié qu'un
19 indice du T-SAIDI.

20 On va parler maintenant des dépenses en
21 exploitation maintenance versus les actifs postes.
22 Sur ce sujet, l'ACEF de l'Outaouais a conclu : les
23 explications relatives à l'utilisation du nombre de
24 paliers de conversion de tension et la complexité
25 des infrastructures ou difficultés reliées à

1 l'exploitation sont de nature qualitative, et ne
2 permettent pas d'expliquer un ratio plus élevé
3 d'environ cinquante pour cent (50 %). L'ACEF de
4 l'Outaouais recommande à la Régie d'exiger que le
5 Transporteur présente une justification plus
6 élaborée, notamment un écart de cinquante pour cent
7 (50 %).

8 En audience du vingt-six (26), la même
9 question, une question semblable avait été posée.
10 Et on avait mentionné comme, ce que j'avais
11 compris...

12 Q. **[185]** Excusez-moi encore une fois monsieur Paquin.

13 En audience du vingt-six (26), c'est aujourd'hui.

14 R. C'est aujourd'hui, oui.

15 Q. **[186]** Donc ce matin?

16 R. C'est ce matin, oui.

17 Q. **[187]** D'accord.

18 R. Je pense à une question d'un des régisseurs. Alors
19 on a encore amené comme raison principale le nombre
20 de paliers de tension, on parle du 735, et caetera,
21 et caetera. Selon nous, le fait qu'il y ait plus de
22 paliers de tension ne peut pas expliquer un ratio
23 plus élevé. En effet, s'il y a plus de paliers de
24 tension, c'est vrai qu'il y aurait plus... que les
25 frais d'exploitation entretien vont être plus

1 élevés. Mais par contre, le ratio... Mais par
2 contre, les investissements aussi vont être plus
3 élevés. Donc, si les deux augmentent, il n'est pas
4 évident que il faut, que le nombre de paliers de
5 tension peut avoir une incidence sur, pour
6 expliquer un ratio plus élevé.

7 À la page 175 des notes sténo du vingt-
8 quatre (24) novembre, le Transporteur disait :

9 Je crois qu'une telle analyse ne
10 serait pas utile au dossier qu'on
11 traite présentement, parce qu'elle ne
12 porte pas sur le volet... parce
13 qu'elle porte que sur le volet postes
14 d'un réseau, qui est composé de postes
15 et de lignes. Alors le Transporteur
16 croit également, croit essentiel de
17 regarder de façon combinée les coûts
18 des portes, dûs aux postes et aux
19 lignes pour juger de la pertinence des
20 choix qui ont été pris au moment de la
21 construction du réseau. Pour ce faire,
22 le Transporteur invite l'ACEF de
23 l'Outaouais à regarder la performance
24 combinée des dépenses totales par la
25 valeur de l'actif, en lignes et en

1 postes, soit les figures 20 et 7 de la
2 pièce HQT-3 Document 3.

3 À notre avis, le commentaire du Transporteur ne
4 reflète pas, ne réfère pas aux mêmes mesures.
5 L'indice analysé par l'ACEF de l'Outaouais est le
6 coût d'exploitation de maintenance par rapport à
7 l'actif postes. Le Transport renvoie à un
8 indicateur montrant les dépenses totales par
9 rapport à l'actif. Alors les dépenses totales, ce
10 n'est pas la même chose que uniquement
11 l'exploitation et maintenance. Si l'indicateur du
12 coût total par rapport à l'actif est acceptable, ça
13 ne signifie pas nécessairement que l'indicateur des
14 dépenses en exploitation par rapport à l'actif est
15 acceptable.

16 Maintenant, le coût des immobilisations
17 nettes en fonction de la capacité du réseau de
18 transport en mégawatts. Avec l'information
19 disponible - ça, c'était la conclusion de l'ACEF de
20 l'Outaouais - on ne peut pas constater... on ne
21 peut que constater la valeur de la tendan... et la
22 tendance à la hausse du ratio et du coût des
23 immobilisations nettes en fonction de la capacité
24 du réseau. Selon l'ACEF de l'Outaouais, il serait
25 pertinent de comparer la situation du Transporteur

1 à celle d'autres transporteurs. Le commentaire du
2 Transporteur, à la page 171 des notes sténo du
3 vingt-quatre (24) novembre, toujours :

4 Pour ce qui est du balisage en
5 immobilisations, le Transporteur
6 pointe le balisage de PA Consulting,
7 et plus particulièrement les dépenses
8 en immobilisations par la valeur de
9 l'actif, contribution lignes, figure
10 3, et contributions postes figure 9,
11 où l'intervenant sera en mesure de
12 constater une performance généralement
13 meilleure que les entreprises
14 balisées.

15 (15 h 25)

16 Encore là, les figures mentionnés par le
17 Transporteur ne présentent pas des investissements
18 par rapport à la valeur de l'actif... c'est-à-dire
19 présentent les investissements par rapport à
20 l'actif, ce qui est différent de l'immobilisation
21 par rapport à la capacité du réseau. Donc, on ne
22 réfère pas aux mêmes mesures.

23 Maintenant on va parler des dépenses
24 d'exploitation en maintenance par MVA,
25 transformateurs installés, contribution postes. La

1 conclusion de l'ACEF de l'Outaouais est à l'effet
2 que, si les explications du Transporteur concernant
3 les particularités de son réseau permettent de
4 justifier une valeur plus élevée pour HQT, elles ne
5 permettent pas de justifier l'ampleur et l'écart et
6 de comprendre pourquoi cet écart est grandissant à
7 partir de l'année deux mille neuf (2009).

8 À cet effet, le Transporteur, à la page 177
9 des notes sténo du vingt-quatre (24), mentionnait :

10 Oui, en effet, encore une fois on juge
11 que l'analyse demandée n'est pas très
12 utile au dossier. On a déjà souligné
13 dans les termes du balisage que
14 certains indicateurs ont des
15 corrélations plus fortes ou moins
16 fortes. Celle qui est relative aux
17 coûts par rapport MVA, eh bien, ça a
18 des avantages. Comme le mentionnait
19 monsieur Veci, d'illustrer des à-
20 coups, en effet, les installations de
21 MVA sur le réseau se font par paliers
22 et donc induisent des effets
23 particuliers sur les courbes.

24 Q. [188] Monsieur Paquin, juste pour mon bénéfice,
25 est-ce que c'est la page 167, 168, j'ai mal

1 compris?

2 R. C'est 177.

3 Q. **[189]** 177. Je vous remercie.

4 R. Alors, selon l'ACEF de l'Outaouais, les
5 commentaires du Transporteur ne répondent pas à la
6 problématique soulevée, c'est-à-dire que l'écart
7 entre les participants et le Transporteur est
8 grand, et surtout qu'il s'en va en... il diverge à
9 partir de l'année deux mille neuf (2009) je crois.
10 Alors ça ne répond pas à la problématique soulevée,
11 ne justifie pas l'écart de la performance du
12 Transporteur par rapport à ces autres participants.

13 Alors ça termine ma présentation.

14 Q. **[190]** Alors puisque le témoin vient de terminer sa
15 présentation, nous n'avons pas... Bien, en fait, je
16 vais voir pour le réinterrogatoire.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Et pour l'instant?

19 Me STÉPHANIE LUSSIER :

20 Pour l'instant je n'ai pas d'autres questions. Il
21 est prêt à être contre-interrogé.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, Maître. J'apprécie. Est-ce qu'il y a un
24 procureur d'un des intervenants qui désire faire un
25 contre-interrogatoire du témoin? Oui, je vous

1 donne, prenez le temps, Maître Fréchette.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Je vous remercie, pas de questions.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, Maître Fréchette. Maître de Repentigny, je
6 comprends que vous n'avez pas de questions? Maître
7 Lussier, nous n'aurons pas de questions pour votre
8 témoin. Est-ce que vous avez des questions en
9 réinterrogatoire?

10 Me STÉPHANIE LUSSIER :

11 Nous n'en aurons pas non plus. Alors ça complète la
12 présentation de notre preuve et je vous remercie
13 pour votre écoute, Monsieur le Président et Madame,
14 Monsieur les Régisseurs.

15 LE PRÉSIDENT :

16 C'est moi qui vous remercie.

17 Q. **[191]** Alors, Monsieur Paquin, vous êtes libéré de
18 votre serment. Merci.

19 R. Merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Maître Neuman et témoin.

22 (15 h 30)

23

24

25

1 PREUVE SÉ-AQLPA

2

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Rebonjour, Monsieur le Président, Madame et
5 Monsieur les Régisseurs. Nos deux témoins, monsieur
6 Jean-Claude Deslauriers et Jacques Fontaine, sont
7 présents et prêts à être assermentés.

8

9 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-sixième
10 (26e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

11

12 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une
13 place d'affaires au 10946, avenue de Rome,
14 Montréal-Nord (Québec);

15

16 JEAN-CLAUDE DESLAURIERS, consultant en énergie,
17 ayant une place d'affaires au 1786, rue Wolfe,
18 Montréal (Québec);

19

20 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
21 solennelle, déposent et disent :

22

23 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Q. **[192]** Bonjour messieurs Deslauriers et Fontaine. Je
25 vais vous énumérer les documents suivants, et je

1 vais vous demander d'indiquer s'ils ont été
2 préparés par vous ou sous votre supervision. Il y
3 aura également parmi ces documents deux documents
4 de référence que vous allez citer tout à l'heure
5 dans votre témoignage. Donc, le premier document,
6 c'est C-SÉ-AQLPA-007 (SÉ-AQLPA-1, Document 1) qui
7 est votre rapport conjoint; le deuxième document,
8 c'est C-SÉ-AQLPA-0011 (SÉ-AQLPA-1, Document 1.1)
9 qui est l'erratum à ce rapport; troisième document,
10 c'est C-SÉ-AQLPA-0010 (SÉ-AQLPA-1, Document 2) qui
11 est votre réponse à la demande de renseignements
12 numéro 1 de la Régie de l'énergie. Et les deux
13 documents de référence auxquels vous allez référer
14 dans quelques minutes, c'est... qui n'ont pas été
15 écrits par vous, mais auxquels vous allez référer,
16 C-SÉ-AQLPA-001 (SÉ-AQLPA-2, Document 1) qui est une
17 liasse de documents relatifs à la convocation et
18 aux modalités des réunions de deux mille quatorze
19 (2014) du processus d'information et d'échange sur
20 la planification du réseau de transport d'Hydro-
21 Québec; et C-SÉ-AQLPA-0013 qui est une lettre
22 relative à cette même pièce, à ce même processus.

23 Donc, est-ce que vous reconnaissez les
24 trois premiers documents que j'ai mentionnés et
25 est-ce que vous identifiez les deux documents de

1 référence que j'ai cités également?

2 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

3 R. Oui.

4 M. JACQUES FONTAINE :

5 R. Oui, je les reconnais.

6 Q. **[193]** Mes premières questions porteront sur les
7 charges.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui, Maître Fréchette.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Juste un point d'intendance pour être certain de ne
12 pas mécontenter ou quoi que ce soit puis d'arriver
13 au bon moment. Il reste quand même que, maître
14 Neuman, comme je l'avais mentionné, a eu la
15 gentillesse de me produire puis de m'avertir de
16 produire des missives qu'il avait transmises et qui
17 concernent les réunions autour de ce qu'on appelle,
18 l'Appendice K.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Hum, hum.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Sauf erreur, on dépose ça ici, on les a déposés, il
23 n'y avait pas de témoignage, je ne peux pas
24 m'objecter au dépôt, là, mais avec tout le respect,
25 je ne crois pas que ce soit un sujet d'audience. Ce

1 n'était pas... Oui, vous avez demandé le dépôt du
2 suivi. Ça a été fait. Comme ça a été fait dans le
3 passé. On a redressé l'erreur qui était mentionnée
4 dans la lettre...

5 LE PRÉSIDENT :

6 Hum, hum. Dans la pièce.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 ... de maître Neuman. On a redressé donc cette
9 erreur-là. Écoutez, avec tout le respect, je ne
10 veux pas refaire l'exégèse de tout ça, mais si on
11 prend la même tangente, la demande d'intervention
12 de maître Neuman, j'ai revérifié, ce sujet-là
13 n'était pas inclus. L'année dernière... Vous avez
14 ensuite dans la décision procédurale, vous avez
15 même balisé les interventions de chacun. Et l'année
16 dernière dans la décision qui a été rendue par le
17 panel précédent, il y avait vraiment une prise de
18 position assez claire à ce sujet-là. Je pourrais
19 vous citer les pages, mais je vais y aller de
20 mémoire pour accélérer, là.

21 C'est que s'il y a une insatisfaction à
22 l'égard du processus lié à la tenue de l'Appendice
23 K, on doit s'adresser au processus de plainte
24 puisque c'est une matière de tarification. Ce
25 n'était pas... La Régie n'était pas en mesure à un

1 si court délai de remettre en cause le processus
2 qui a été évolutif. Alors, l'insatisfaction qui a
3 été notée dans la lettre de maître Neuman, et tout
4 ça, on l'a noté. Et, ça, je l'invite à contacter
5 monsieur Verret, monsieur Clermont, comme on l'a
6 fait avec tout... avec EBM, par exemple, ou avec
7 tout autre participant qui souhaite ou qui a des
8 insatisfactions.

9 La voie royale pour traiter de ces aspects-
10 là, ce n'est pas de les judiciaireiser ou de les
11 amener ici, mais plutôt d'utiliser la voie, entre
12 guillemets, de la voie de discuter avec monsieur
13 Clermont, monsieur Verret. Alors dans ces
14 circonstances-là, on a bien noté les notes, on
15 avait répondu d'ailleurs à maître Neuman à ce
16 moment-là. On a pris aussi bien note de ces
17 insatisfactions. Je l'invite s'il veut approfondir
18 le sujet d'en parler avec monsieur Verret et
19 monsieur Clermont hors d'ondes, mais je ne crois
20 pas que ce soit ni un sujet d'audience ni pertinent
21 de le faire à ce stade-ci aujourd'hui.

22 (15 h 35)

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci. Maître Neuman.

25 Me DOMINIQUE NEUMAN :

1 Simplement pour dire qu'on n'a pas l'intention d'en
2 faire tout un plat. Peut-être que maître Fréchette
3 a parlé plus longtemps que ce que nous avons
4 l'intention de soumettre sur la question. C'est
5 simplement pour s'assurer que ces documents soient
6 là puisqu'il y a eu le compte rendu qui a été
7 déposé par Hydro-Québec il y a environ une semaine,
8 nous avons déposé ces documents simplement pour
9 s'assurer qu'ils soient formellement déposés.
10 J'avais simplement une brève question simplement
11 pour confirmer ce qui est écrit dans ces documents.
12 Mais c'est que... le temps consacré aurait été bien
13 inférieur au temps que maître Fréchette a consacré
14 dans ses quelques remarques.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Ça ce n'est pas poli.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Excusez-moi, c'est dit... ce n'est pas du tout dans
19 un but d'impolitesse ou quoi que ce soit.

20 Simplement pour dire qu'on n'avait pas l'intention
21 d'en faire tout un plat, c'était simplement pour le
22 déposer, pour que ce soit noté.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci, Maître. Maître Fréchette.

25 Me YVES FRÉCHETTE :

1 Écoutez, moi, je ne savais pas s'il avait dix (10)
2 questions ou une question, là...

3 LE PRÉSIDENT :

4 Non?

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Écoutez, l'objection, c'est celle que je vous ai
7 faite, là. Je n'ai rien d'autre à y ajouter.
8 Autrement que de ne pas savoir ce qu'on veut en
9 faire à ce moment-ci.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci, Maître Fréchette. Écoutez, il est... ce
12 n'est pas une question d'heure, mais je vous ferais
13 remarquer qu'il est quinze heures trente-six
14 (15 h 36). Je pense que la décision, Maître Neuman,
15 était assez claire, paragraphes 37 et 38. On a
16 demandé qu'effectivement, ce document-là soit
17 déposé, il a été déposé, et qu'il contenait une
18 erreur, l'erreur a été corrigée, on en reste là. Ça
19 vous va? Puis maintenant donc, sautez la question
20 ou y reviendra, je n'ai... ce que nous avons
21 demandé... la seule chose qu'on voulait c'est un
22 suivi, il a été réalisé, nous en disposerons en
23 temps utile. C'est-à-dire, peut-être pas nous, mais
24 la Régie comme telle. Alors, je vous demanderais,
25 si c'est possible... Donc, j'accueille l'objection,

1 qui n'est pas vraiment une objection basée parce
2 qu'on ne savait pas, mais je voudrais juste qu'on
3 n'ait pas besoin d'avoir plus d'information là-
4 dessus.

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 C'est ça. Mais, en fait, on a déposé ce qu'on avait
7 à déposer.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Tout à fait.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Simplement pour s'assurer que ce soit déposé, c'est
12 juste ça. C'est juste ça.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Et c'est déposé et nous avons très clairement dit,
15 aux paragraphes 37 et 38, ce que nous comptions
16 faire sur cette matière. Alors, maintenant je vous
17 invite de profiter de la magnifique fin de journée,
18 du temps, de notre écoute très, très, intensive
19 avec vos témoins. Allez-y.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Q. **[194]** Alors, Monsieur Fontaine, que pensez-vous du
22 traitement des emprises, quant à la végétation dans
23 les emprises que fait le Transporteur?

24

25 M. JACQUES FONTAINE :

1 R. D'abord, nous sommes très satisfaits que le
2 Transporteur ne traite presque plus ses emprises
3 avec des phytocides. C'est moins d'un pour cent
4 (1 %), en deux mille treize (2013). Nous sommes
5 tout de même un peu inquiets de constater qu'une
6 baisse de trente pour cent (30 %)...

7 Q. [195] Monsieur Fontaine, est-ce que vous pouvez
8 parler plus proche du micro.

9 R. Oui. Alors, nous sommes tout de même un peu
10 inquiets de constater une baisse de trente pour
11 cent (30 %) en deux mille treize (2013) par rapport
12 à deux mille douze (2012) de la superficie totale
13 des emprises traitées. Nous craignons que cette
14 diminution n'ait un impact négatif sur l'indice de
15 continuité de service.

16 Nous avons aussi constaté que le nombre de
17 pannes et d'interruptions planifiées a été augmenté
18 par une série de feux de forêt importants. Nous
19 sommes d'avis que le Transporteur devrait examiner
20 la possibilité d'apporter des modifications à ses
21 programmes de contrôle de la végétation de façon à
22 diminuer l'impact des feux de forêt sur le nombre
23 d'interruptions et présenter un nouveau plan de
24 contrôle de la végétation à cette fin auprès de la
25 Régie dans la prochaine cause tarifaire, celle de

1 deux mille seize (2016).

2 Q. **[196]** Une question à monsieur Deslauriers, Monsieur
3 Fontaine. D'abord, Monsieur Deslauriers, à la
4 recommandation 2.4 de votre rapport vous invitez la
5 Régie de l'énergie à permettre, dans la prochaine
6 cause tarifaire deux mille seize (2016) du
7 Transporteur, un débat de fond sur la qualité des
8 indicateurs, leur précision et leur impact ainsi
9 que leur utilité aux fins des prises de décisions
10 régulateurs. Également, la formation a exprimé
11 quelques commentaires à ce sujet. Pouvez-vous
12 expliquer cette recommandation?

13 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

14 R. Bien, nous constatons qu'Hydro-Québec semble en
15 partie d'accord avec notre affirmation selon
16 laquelle les indicateurs qui sont soumis à la Régie
17 ne sont pas optimaux. Le président de HQT, monsieur
18 André Boulanger, dans son témoignage, a fait appel
19 à la notion d'indice de continuité opérationnelle,
20 lequel exclurait du IC total le IC de source
21 climatique et une partie du IC autres, notamment le
22 IC lié aux feux de forêt. Bon. Il nous apparaît
23 donc souhaitable que ce IC opérationnel et le IC
24 feux de forêt, de même que le IC de toutes autres
25 parties de la catégorie « Autres », qui sont

1 excluent du IC opérationnel, soient fournis à la
2 Régie et aux intervenants pour les mêmes années,
3 depuis deux mille quatre (2004) et suivantes. De
4 même, il nous semble que les indices de gravité G1,
5 G2, qui sont de nature assez différente, devraient
6 être présentés distinctement plutôt que d'être
7 amalgamés. Ceci permettrait à la Régie et aux
8 intervenants d'avoir le même niveau d'information
9 qu'HQT afin d'examiner la performance de celui-ci
10 dans ses choix de dépenses d'exploitation et
11 d'investissement.

12 (15 h 40)

13 Q. **[197]** Monsieur Fontaine, oui?

14 M. JACQUES FONTAINE :

15 R. Ceci étant dit, cela ne signifie pas nécessairement
16 que nous devrions être d'accord pour limiter notre
17 examen au seul IC opérationnel. L'IC total continue
18 d'être très pertinent selon nous, pour évaluer la
19 performance et les choix du Transporteur, les feux
20 de forêts majeurs sont en effet récurrents. Il y en
21 a déjà eu des majeurs en deux mille cinq (2005), en
22 deux mille neuf (2009), en plus de ceux de deux
23 mille treize (2013).

24 Comme monsieur Louis-Omer Rioux pour le
25 Transporteur l'a confirmé aux notes sténographiques

1 du vingt-cinq (25) novembre, page 247, lignes 13 à
2 19 : « De plus, les événements climatiques sont en
3 croissance. » Comme monsieur Louis Veci pour le
4 Transporteur l'a aussi confirmé aux notes
5 sténographiques du vingt-quatre (24) novembre deux
6 mille quatorze (2014) en page 183, ligne 8. Le
7 réseau, d'après nous, doit faire face à un grand
8 nombre de ces événements. Et c'est ce que l'IC doit
9 mesurer.

10 Nous comprenons que la Régie a choisi de ne
11 pas traiter des indicateurs au présent dossier.
12 C'est pourquoi nous invitons le Tribunal à
13 permettre plutôt, dans la prochaine cause tarifaire
14 deux mille seize (2016) du Transporteur, un débat
15 de fond sur la qualité des indicateurs, leur
16 précision et leur impact ainsi que leur utilité aux
17 fins des prises de décision réglementaires, ce qui
18 constitue le but premier de tels indicateurs.

19 Q. **[198]** Merci, Monsieur Fontaine. Monsieur
20 Deslauriers, que pensez-vous du balisage SAIFI et
21 SAIDI?

22 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

23 R. L'exercice de balisage des indices SAIFI et SAIDI
24 qui apparaît au présent au dossier à la pièce B-
25 0010, document HQT-3, Document-3, semble montrer

1 une contradiction entre le balisage « PA
2 Consulting » et celui de l'ACE. Cependant, en
3 étudiant les définitions de chacun d'eux, on se
4 rend compte que les deux balisages traitent de
5 données différentes. Il y a au moins cinq minutes,
6 une minute, là, c'est quand même significatif. À
7 cet égard, le Transporteur nous incite d'ailleurs à
8 la prudence. C'est notre opinion qu'il faut se
9 méfier des résultats du balisage « PA Consulting »
10 car ceux-ci sont très difficiles à interpréter sans
11 une connaissance éclairée de la structure des
12 réseaux en cause. Ce balisage est principalement
13 effectué auprès des réseaux américains où les
14 réseaux sont très maillés et où le rétablissement
15 de service, au niveau de la distribution, peut se
16 faire beaucoup plus rapidement. Le maillage, ça
17 aide parce qu'il y a souvent deux lignes ou trois
18 lignes.

19 Pour cette raison, dans notre rapport, nous
20 recommandons, dans la recommandation 2.5, nous
21 invitons la Régie de l'énergie à retenir le
22 balisage ACE comme étant le plus significatif tel
23 que suggéré par le Transporteur plutôt que celui de
24 « PA Consulting ». Et ce n'est pas sûr que dans les
25 réseaux américains, la définition des points de

1 livraison soit identique avec celle qui est
2 utilisée par le Transporteur parce que des fois,
3 aux États-Unis, les points de livraison peuvent se
4 faire au primaire des transformateurs et là, ça...
5 ça fait que les statistiques, là, ne sont pas
6 comparables.

7 Q. [199] Merci. Monsieur Fontaine, que pensez-vous de
8 l'évolution récente de l'indicateur du partenariat
9 qualité entre HQT et le Distributeur?

10 M. JACQUES FONTAINE :

11 R. Bien, le passage constaté de huit point sept en
12 deux mille douze (2012) et à huit point un en deux
13 mille treize (2013) nous préoccupe, surtout qu'il
14 s'explique essentiellement par quelques délais dans
15 la transmission d'informations entre les deux
16 divisions et un manque de fluidité dans la
17 communication et la coordination des interventions
18 lors d'interruptions planifiées ou d'événements sur
19 le réseau. Nous recommandons à la Régie de
20 l'énergie d'accorder une attention toute
21 particulière à l'évolution de l'indicateur
22 partenariat qualité avec le Distributeur parce que
23 d'après nous, il est central à la mission même du
24 Transporteur.

25 (15 h 45)

1 Q. [200] Merci. Je pose quelques questions plus
2 spécifiques sur les investissements et leur
3 planification. Monsieur Fontaine, que pensez-vous
4 des écarts entre les mises en exploitation
5 autorisées, par rapport aux mises en exploitation
6 réalisées?

7 M. JACQUES FONTAINE :

8 R. Bien, nous croyons que le Transporteur, que le fait
9 que le Transporteur ne réussisse pas, cinq fois sur
10 six, à réaliser les sommes autorisées, reflète
11 d'après nous une planification insuffisante de ses
12 mises en service. Nous, nous nous demandons si cela
13 ne constitue pas un effet pervers du régime
14 d'intéressement et de rémunération incitative
15 d'Hydro-Québec Transport, qui continue d'accorder
16 une rémunération additionnelle au personnel de HQT,
17 en fonction de la quantité de dossiers
18 d'investissement déposés devant la Régie, n'en est
19 pas la cause, n'en soit pas la cause.

20 Nous recommandons à la Régie de l'énergie
21 d'inviter le Transporteur à améliorer sa
22 planification des mises en service, de façon à
23 mieux respecter ses échéances. Il s'agit, en
24 d'autres termes, d'améliorer ses prévisions des
25 mises en service, en fonction de ce qu'il est

1 vraiment capable de réaliser, compte tenu de ses
2 ressources.

3 Q. [201] Merci. Monsieur Deslauriers. À la
4 recommandation 3.1 de votre rapport, vous
5 recommandez à la Régie de l'énergie d'inviter le
6 Transporteur à maintenir une plus grande constance
7 sur l'horizon de dix (10) ans de sa planification,
8 quant au niveau de ses investissements en maintien
9 des actifs, particulièrement les années plus
10 éloignées, compte tenu de l'accroissement de son
11 risque de défaillance dans le temps.

12 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

13 R. Dans notre rapport, nous avons exprimé des
14 inquiétudes à ce sujet-là, en disant, par exemple,
15 qu'on craignait peut-être un report dans le futur
16 d'un certain nombre d'investissements. Une
17 possibilité, mais pas la seule, pourrait consister
18 à prévoir une provision dans le revenu requis, pour
19 des mises en service futures, ceci afin
20 d'équilibrer davantage entre les générations des
21 clients l'impact tarifaire, et lisser un peu les
22 dépenses d'investissant croissant, donc le pic est
23 prévu en deux mille vingt (2020) et deux mille
24 vingt et un (2021), selon les prévisions qu'on a
25 vues. Donc, nous lançons cette idée-là, puis c'est

1 à explorer, là, c'est...

2 Un aspect qui nous intrigue également est
3 la réduction du niveau de risque déclaré par
4 TransÉnergie pour ses équipements. On voit, en
5 effet, dans les courbes de risque, dans les
6 dossiers d'autorisation d'investissement que,
7 d'année en année, il y a une décroissance du niveau
8 de risque. Nous en ignorons la cause. Et nous nous
9 pencherons davantage sur cette question au dossier
10 3904 sur les investissements. Il y aurait lieu
11 d'examiner comment cette décroissance du niveau de
12 risque devrait ou pourrait affecter la répartition
13 dans le temps des investissements et de l'inclusion
14 de leur impact tarifaire au revenu requis,
15 notamment sous forme de provision ou autrement.

16 Nous pensons que la Régie devrait inviter
17 le Transporteur à une réflexion et une présentation
18 spécifique sur cette question dans le prochain
19 dossier tarifaire. C'est parce que là, on a une
20 variation des investissements par rapport aux
21 planifications puis à la prévision, et on a une
22 variation du niveau de risque. Puis il y a... La
23 corrélation entre les deux n'est pas faite. En tout
24 cas, je n'ai pas vu de preuve de ça, puis c'est une
25 chose qu'on va regarder, là, pour le dossier

1 d'investissement. Pas sûr qu'on va réussir, là,
2 mais on va essayer.

3 Q. [202] Merci Monsieur Deslauriers dans votre rapport
4 à votre recommandation 3.2, vous invitez la Régie
5 de l'énergie à exiger du Transporteur une meilleure
6 définition des critères de classification des
7 investissements du Transporteur, dans la catégorie
8 maintien et amélioration de la qualité. Est-ce que
9 vous avez des commentaires à ce sujet?

10 R. Oui, oui. C'est une question qui est importante, et
11 il y a plusieurs pages qui traitent de ça. Nous
12 avons montré que les investissements en
13 amélioration prévus sur une période de dix ans se
14 sont accrus de façon considérable, et que ceux-ci
15 ont pour objet d'augmenter la capacité de transit
16 du réseau. Je pense que j'ai un peu d'arguments
17 dans mon rapport là-dessus, comme c'est le cas, par
18 exemple pour la ligne Chamouchouane. J'ai peut-être
19 un commentaire pour cette ligne-là en particulier.
20 Le Transporteur, dans le dossier de la ligne
21 Chamouchouane, a argumenté beaucoup qu'il y aurait
22 un gros bénéfice pour le réseau; et le bénéfice
23 pour le réseau, ça ne peut être qu'une augmentation
24 de transit. Et moi, j'arrête ça, même si je ne
25 participe pas à ce dossier-là. Ça, ça crée une

1 marge de jeu, O.K.? Cette marge de jeu est certes
2 bénéfique pour le réseau, mais nous devons
3 constater qu'elle sera, de toute évidence, utilisée
4 pour diminuer les coûts des ajouts au réseau
5 associés aux futurs projets de croissance, par
6 exemple, peut-être, le futur projet de HQT, qui
7 sera vraisemblablement destiné à l'exportation. Et
8 nous pensons en particulier au projet Petit
9 Mekatina, qui est quand même cédulé pour les années
10 deux mille vingt (2020) et suivantes.

11 Bon. Nous questionnons donc la justesse de
12 la tendance récente de HQT d'allouer à
13 l'amélioration du réseau, payable par tous les
14 clients d'HQT, des investissements qui, peut-être,
15 mériteraient d'être alloués à la croissance, donc,
16 payables en partie par le promoteur qui en
17 bénéficiera.

18 (15 h 50)

19 Nous invitons donc la Régie à demander au
20 Transporteur de fournir une réflexion sur ce sujet
21 dans les prochains dossiers tarifaires. Il y a là
22 un certain déséquilibre qui est important. Dans les
23 discussions du panel, ce matin, j'ai entendu qu'on
24 a discuté de la capacité du réseau. Madame Roquet
25 associait ça avec les besoins de transport, mais la

1 capacité du réseau puis le besoin de transport
2 c'est deux (2) choses assez différentes. Il faut
3 faire la... C'est sûr que le tarif est calculé sur
4 les besoins de transport pour la charge locale et
5 le point à point, mais la capacité du réseau n'est
6 pas définie nulle part. Et quand on fait un projet
7 comme la ligne Chamouchouane, on fait faire un saut
8 important dans la capacité du réseau, qui n'est pas
9 quantifiée. Il y a une réflexion à poser là-dessus.

10 Q. **[203]** Merci, Monsieur Deslauriers. Dans votre
11 rapport, à la recommandation 3.3, vous suggérez à
12 la Régie de l'énergie d'inviter le Transporteur à
13 fournir, lors de cause tarifaire deux mille seize
14 (2016), un relevé historique et un rapport
15 d'expertise sur l'espacement des conducteurs sur
16 les pylônes et la longueur des chaînes d'isolateurs
17 pour en évaluer les risques de contournement lors
18 de feux de forêt intenses. Est-ce que vous avez un
19 commentaire là-dessus?

20 R. Oui, tout à fait. Notre recommandation ne concerne
21 pas tout le réseau, contrairement à ce qui a été
22 dit...

23 Q. **[204]** Excusez-moi, ne concerne pas quoi, je n'ai
24 pas entendu?

25 R. Ne concerne pas tout le réseau, contrairement à ce

1 qui a été dit par le Transporteur à un moment
2 donné, mais bien certaines zones à risque. En
3 particulier la zone des postes Nemiscau/Albanel,
4 qui a vu le déclenchement simultané en parallèle à
5 quelques reprises dans le passé. Nous avons
6 personnellement été témoin de feux intenses dans
7 ces postes-là lors de la mise en service des postes
8 puis des compensateurs statiques, en quatre-vingt-
9 un (81) et quatre-vingt-deux (82), auquel je
10 participais, dans ces deux (2) postes.

11 Il y a eu, au début des années quatre-
12 vingt-dix (90), un événement similaire. Avec des
13 déclenchements de plusieurs lignes, les événements
14 de deux mille treize (2013) sont venus très près
15 d'une catastrophe, plus près que les gens ne le
16 pensent en général. Comme ce type d'événement
17 dépasse les critères de conception en stabilité de
18 réseau, c'est-à-dire le déclenchement simultané de
19 deux (2) lignes parallèles dépasse le critère de
20 conception du réseau. Donc, ces événements-là
21 peuvent causer une panne majeure. Et, en deux mille
22 treize (2013), on a été proche, proche, proche, là.
23 Il y a lieu de s'interroger sur la conception des
24 lignes dans certaines zones à risque. Comme on l'a
25 fait, par exemple, pour le verglas.

1 Notre suggestion c'est d'essayer
2 d'identifier s'il y a des zones à risque puis
3 qu'est-ce qu'on fait. Je me souviens, parce que
4 j'ai fait la mise en service des premières lignes
5 sept cent trente-cinq (735) kV, que l'espacement
6 des conducteurs était cinquante pieds (50 pi) entre
7 phases puis que ça a été réduit à quarante-cinq
8 (45) pour le réseau Baie James. Bon. C'est à
9 valider, à vérifier, mais si c'était cinquante
10 pieds (50 pi), peut-être qu'à Nemiscau/Albanel
11 peut-être que les feux de forêt n'auraient pas eu
12 d'impact. C'est une suggestion que j'ai mise sur la
13 table.

14 Q. **[205]** Monsieur Deslauriers, sur ce sujet, vous avez
15 avec vous un extrait de la transcription du vingt-
16 cinq (25)... des notes sténographiques du vingt-
17 cinq (25) novembre deux mille quatorze (2014), à la
18 page 163, aux lignes 15 à 16. Donc, c'est les
19 propos que tenait monsieur Rioux d'Hydro-Québec
20 Transport, si vous pouvez lire ces lignes 15 à 16
21 et si vous avez un commentaire sur ce sujet.

22 R. Oui, tout à fait. Monsieur Rioux a dit :

23 Donc...

24 Q. **[206]** Attendez un petit instant que tout le monde
25 ait les pages. Oui, O.K.

- 1 R. C'est deux (2) petites lignes. Monsieur Rioux
2 témoignait sur les problèmes climatiques, là.
3 Donc, c'est des éléments sur lesquels
4 notre réseau n'est pas construit,
5 conçu pour faire face comme tel.
6 Moi, j'ai des réticences avec ça. Surtout quand on
7 parle des orages, parce qu'il a été question des
8 orages puis des feux... En principe, il est conçu
9 pour être protégé contre les orages, au moins, ça,
10 en principe, ça devrait être vrai. Contre les feux,
11 c'est peut-être plus difficile, c'est peut-être
12 pour ça que je dis, peut-être qu'il y a lieu de
13 regarder dans les zones à risque qu'est-ce qu'on
14 fait avec les dimensionnements. Il y a peut-être
15 quelque chose à faire de ce côté-là. Et c'est pour
16 ça que j'ai fait la suggestion.
- 17 Q. **[207]** Alors, je vous remercie beaucoup, Monsieur
18 Deslauriers. Ma dernière question est à monsieur
19 Fontaine. Que pensez-vous de l'évolution des sommes
20 allouées par le Transporteur aux matériaux
21 combustibles et fournitures?
22 M. JACQUES FONTAINE :
- 23 R. Nous constatons que, par rapport à la prévision
24 pour deux mille treize (2013) et deux mille
25 quatorze (2014), dossier R-3823-2012, les sommes

1 allouées aux matériaux combustibles et fournitures
2 augmentent respectivement de onze virgule cinq
3 millions de dollars (11,5 M\$) dans le présent
4 dossier. L'an dernier, au dossier R-3823-2012, à
5 notre pièce C-AQLPA-0012, C-AQLPA-1, document 1,
6 notre recommandation 3.3, nous nous étions
7 inquiétés de la baisse de ces achats et de son
8 impact possible à la baisse sur la continuité de
9 service en accroissement du délai de réparation.
10 (15 h 55)

11 En réponse, 21.1 à la DDR numéro 1 de la
12 Régie, HQT dans le présent dossier explique que cet
13 écart est attribuable à une augmentation des stocks
14 et du matériel nécessaire pour répondre, notamment,
15 aux interventions de maintenance additionnelles en
16 lien avec le modèle de gestion des actifs. C'est à
17 la pièce B-0043, HQT-13, Document 1, page 33.

18 Ceci répond donc à notre inquiétude de
19 l'année dernière et nous recommandons à la Régie de
20 l'énergie d'accepter le budget proposé par le
21 Transporteur pour les matériaux combustibles et
22 fournitures.

23 Q. **[208]** Je vous remercie beaucoup. Donc ça complète
24 les questions que j'avais pour messieurs Fontaine
25 et Deslauriers qui sont disponibles pour répondre à

1 d'autres questions.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci, Maître Neuman. Est-ce que j'ai un procureur
4 d'un intervenant qui veut contre-interroger? Merci.
5 Maître Fréchette, vous voulez prendre une minute.

6 Oui.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 On n'aura pas de questions. On pourrait libérer le
9 témoin, mais il reste quand même il y a un aspect
10 que je ne peux pas passer sous silence. Il reste
11 que quand même que monsieur Deslauriers n'a pas été
12 retenu, n'a pas participé au dossier Chamouchouane,
13 il a quand même émis ici une certaine forme
14 d'opinion dans son témoignage qui doit être pris
15 avec beaucoup de réserve, je crois.

16 C'est une dossier qui est en ce moment en
17 délibéré déjà auprès d'une autre formation. Alors
18 c'est le seul commentaire que la chose m'inspire à
19 court terme.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Maître Fréchette.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Mais pour le reste pas de questions.

24

25 LE PRÉSIDENT :

1 Maître Fréchette, nous en tiendrons compte. Merci
2 de l'avoir fait. Maître de Repentigny n'est
3 toujours pas à son micro, je vais dire ça comme ça.

4 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

5 Je n'ai pas de questions.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci, Maître de Repentigny. Je voulais entendre
8 votre voix. Mais j'ai un collègue. Alors, Monsieur
9 Pilotto.

10 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

11 M. LAURENT PILOTTO:

12 Q. **[209]** Bonjour, Messieurs. Monsieur Deslauriers, ma
13 question s'adresse à vous. Vous avez parlé, bien
14 votre recommandation 3.3, je vous avoue que quand
15 j'ai lu votre mémoire il y a quelques semaines de
16 ça, ça m'avait un peu étonné comme recommandation.
17 Vous venez d'en donner quelques précisions qui me
18 rassurent. Il n'en demeure pas moins qu'a priori,
19 ma réaction c'est wow! s'il fallait faire ce genre
20 de correction aux lignes du Transporteur, on parle
21 de... Je ne vous demanderai pas de l'évaluer, mais
22 je suis certain que c'est dans les milliards.
23 Qu'est-ce que la Régie fait avec une recommandation
24 comme ça?

25 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

1 R. Écoutez, moi, j'ai identifié une zone à risque qui
2 est alentour du poste Nemiscau. Là je pense que ça
3 fait trois fois, puis à chaque fois le réseau a
4 failli faire une panne majeure. Le réseau est très
5 sensible dans ce coin-là à cause des deux... des
6 compensateurs statiques qui sont là et il y a
7 beaucoup de feux de forêt dans cette zone-là. Parce
8 que le risque est important.

9 En deux mille treize (2013) on est passé à
10 un cheveu de perdre le réseau. Si ça n'avait pas
11 été au mois de juillet, mais si ça avait été plutôt
12 au mois d'octobre avec une charge un peu plus
13 importante, là, je pense qu'on était foutu. Ça il
14 faut en tenir compte. Je ne veux pas qu'on change
15 tous les... Ça n'arrive pas partout, là, ce
16 phénomène-là. Il y a des feux de forêt un peu
17 partout sur la Côte-Nord, mais ce n'est pas partout
18 que les lignes déclenchent.

19 Donc, il y a peut-être quelque chose à
20 regarder et la recommandation s'adresse
21 principalement au Transporteur. Je veux dire jetez
22 donc un coup d'oeil si vous n'avez pas un risque
23 particulier qui vaut la peine de...

24 Et notre recommandation c'est d'étudier la
25 question, de dire, bon, est-ce que sur certaines

1 lignes qui sont très risquées, est-ce qu'il n'y a
2 pas lieu de faire quelque chose qui ne coûterait
3 pas des millions.

4 Q. **[210]** Merci de la précision. Je vous soumetts que la
5 bonne nouvelle c'est que l'on est passé trois fois
6 à un cheveu de le perdre, mais on ne l'a pas perdu.

7 R. Non. Mais je peux vous conter des histoires parce
8 que j'ai été là longtemps.

9 Q. **[211]** Ça c'est un autre débat.

10 R. Il est trop tard.

11 Q. **[212]** Le président de la formation ne le permettra
12 pas.

13 LE PRÉSIDENT :

14 C'est ça. Dans une autre vie. Ça va aller pour
15 vous, Monsieur Pilotto?

16 M. LAURENT PILOTTO :

17 Oui.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Nous n'avons plus de questions pour vos témoins.

20 Est-ce que vous avez un réinterrogatoire?

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Non, je n'ai pas de réinterrogatoire. Donc, je vous
23 remercie beaucoup, Monsieur le Président, Madame,
24 Monsieur les Régisseurs. Je vous souhaite une bonne
25 fin de journée. Il est quatre heures (16 h).

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui.

3 Q. [213] Alors vous êtes libérés de votre serment.

4 Maître Neuman et vos témoins, ce n'est jamais
5 facile de passer les derniers. C'est la longue
6 suite de trois jours d'audience, alors ça en prend,
7 il y aura toujours quelqu'un qui va arriver en
8 dernier, qui va arriver le dernier, mais pas le
9 dernier du peloton, mais qui va arriver en temps le
10 dernier. Alors merci de votre patience et de votre
11 générosité pour nous avoir présenté vos
12 recommandations.

13 Cela étant dit, Maître Fréchette, on arrive
14 presque à la fin de ces trois jours. J'ai deux
15 petites choses avec vous, si vous voulez bien. On
16 va avoir de vos nouvelles, Maître Fréchette, sur
17 les engagements dans les prochains, demain quelque
18 part pour nous dire qu'est-ce qu'il en est?

19 (16 h 00)

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Tout à fait, tout à fait, c'est... l'objectif,
22 c'est vraiment de... peut-être qu'il y a des choses
23 qui ont déjà été faites, vous savez, par la magie
24 du SDÉ. Maintenant, il y a des choses qui sont
25 peut-être déjà faites que j'ignore. J'ai senti

1 vibrer à la ceinture, alors parfois, c'est l'alerte
2 SDÉ qui me rappelle à l'ordre. Mais comme je suis
3 dans quelques dossiers, je ne peux pas vous dire.
4 Mais ce que je peux vous dire, c'est qu'on est
5 vraiment arrimé à vous fournir ça le plus
6 rapidement possible. C'est les derniers éléments
7 qui permettront de conclure.

8 LE PRÉSIDENT

9 Je suis tout à fait confiant que vous allez faire
10 le mieux, comme vous avez fait pour le reste du
11 dossier. Les choses sont rentrées avec beaucoup de
12 justesse, il n'y a pas de problème. Je voulais
13 juste vous le resouigner. Demain... et donc, on se
14 revoit lundi, neuf heures (9h00), donc nous aurons
15 le plaisir de vous entendre en plaidoirie et en
16 réplique pour vous, par la suite, Maître Fréchette.

17 Nous allons reprendre l'ordre qui avait
18 été mise dans le calendrier, donc, après le
19 Transporteur, c'est vous, Maître Lussier, je veux
20 juste que vous... vous le notifier. Et demain,
21 après demain, il y a des audiences dans cette salle
22 parce que nous, nous l'avons libérée. Alors, si
23 jamais certains d'entre vous veulent laisser des
24 cartables, demandez à madame la greffière, on peut
25 en mettre en arrière, dans une salle, en arrière,

